

LE GROUPE SOLROC

SOGEVEM ASSOCIÉS EXPERTS CONSEILS LTÉE

WANKLYN-MILOT S.E.C. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE - PHASE I

9600 rue Jean-Milot, arrondissement Lasalle,
Montréal, Québec



Préparé par:

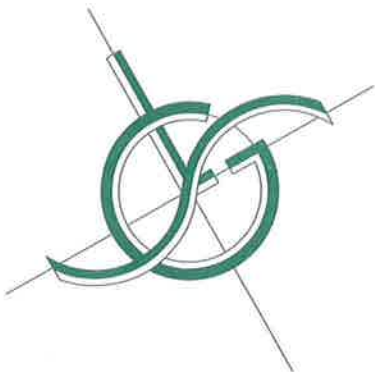
Karima Oulamara
M. Sc. Env.

Revu et approuvé par:

Alain Bondu
Géologue Sr

Référence N°: FA184-100275E1
Projet N°: 17274

Mars 2010



LE GROUPE SOLROC

SOGEVEM ASSOCIÉS EXPERTS CONSEILS LTÉE

Montréal, le 3 mars 2010

Référence n° : FA184-100275E1

Projet n° : 17274

M. Claude Boisvert
WANKLYN-MILOT S.E.C.
545, boulevard Crémazie Est
Bureau 1210
Montréal, Québec
H2M 2V1

Objet: Évaluation environnementale de site - Phase I de la propriété sise au 9600 rue Jean-Milot, arrondissement Lasalle à Montréal, Québec.

Monsieur,

En réponse à votre demande, nous avons effectué une Évaluation environnementale de site - Phase I de la propriété sise à l'adresse mentionnée ci-haut, et nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de vous servir et espérons collaborer de nouveau avec vous lors de vos prochains projets.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

LE GROUPE SOLROC

Aimé Bensoussan
Président
AB/ko

SOMMAIRE DE L'ÉTUDE

La propriété à l'étude est située au 9600 rue Jean-Milot, arrondissement Lasalle à Montréal, Québec et occupe une superficie de 18 667 m² (200 929 pi²). Elle est légalement représentée par le lot n° 1 930 411 du Cadastre officiel du Québec. Il est prévu que l'occupation future du terrain sera résidentielle.

Entre 1977 et 2001, la propriété à l'étude était occupée par une station service individuelle. Cette activité est listée à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains contaminés (Code SCIAN 447190), *Catégories d'activités industrielles et commerciales*, susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines. La propriété à l'étude est assujettie à l'application de la loi 72. Une caractérisation exhaustive des sols et des eaux souterraines devra être effectuée suivant les exigences de la loi 72.

Sur la base des documents et des renseignements obtenus lors de nos recherches et durant notre visite des lieux, nous sommes d'avis que l'étude a révélé plusieurs risques de contamination potentielle sur la propriété étudiée reliés à la présence d'une contamination résiduelle au delà du critère **B** sur la propriété à l'étude, la présence probable de deux réservoirs souterrains sur la propriété voisine au sud et la présence d'une eau huileuse dans l'ancien garage de réparation. Il est ainsi recommandé de procéder à une phase II dans les secteurs sud-est et sud, ainsi qu'à l'intérieur du garage afin de vérifier la qualité environnementale des sols de la propriété à l'étude.

Compte tenu du remaniement futur du terrain à l'étude relié à des éventuels travaux de décontamination et de construction future d'un bâtiment résidentiel, il est recommandé de procéder à une caractérisation exhaustive du terrain à l'étude afin de vérifier la qualité des sols et des eaux souterraines selon les exigences de la loi 72.



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE DE L'ÉTUDE | 1 |
| 1 INTRODUCTION | 1 |
| 1.1 Objectif de l'étude..... | 1 |
| 1.2 Méthodologie..... | 1 |
| 1.3 Limitations | 1 |
| 2 DESCRIPTION DU SITE | 2 |
| 2.1 Description de la propriété..... | 2 |
| 2.2 Contexte géologique, hydrogéologique et topographique | 3 |
| 3 ÉTUDE DES DOSSIERS ET EXAMEN DE L'HISTORIQUE | 3 |
| 3.1 Registre foncier du Québec..... | 3 |
| 3.2 Annuaires Lovell de Montréal et sa banlieue | 5 |
| 3.3 Photographies aériennes..... | 6 |
| 3.4 Accès à l'information | 7 |
| 3.4.1 Répertoire des terrains contaminés | 7 |
| 3.4.2 Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels | 8 |
| 3.4.3 Répertoire fédéral des sites contaminés et décharges de déchets solides..... | 9 |
| 3.4.4 Titulaires d'un permis pour équipements pétroliers | 9 |
| 3.4.5 Archives de RMS Gestion des Risques..... | 10 |
| 3.4.6 Municipalité..... | 10 |
| 3.4.7 Gaz Métro..... | 11 |
| 3.5 Lois et exigences..... | 11 |
| 3.5.1 Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et Loi 72 | 11 |
| 3.5.2 Exigences réglementaires..... | 12 |
| 3.6 Études antérieures | 13 |
| 4 VISITE DU SITE ET ENTREVUES | 13 |
| 5 ÉTAT ACTUEL DE LA PROPRIÉTÉ | 13 |
| 5.1 État des lieux et utilisation du terrain | 13 |
| 5.2 Description des propriétés avoisinantes | 14 |
| 5.3 Remblai..... | 14 |
| 5.4 Chauffage et climatisation | 14 |
| 5.5 Réservoir souterrain et/ou de surface..... | 15 |
| 5.6 Contenants d'entreposage et produits chimiques | 15 |
| 5.7 Déchets générés | 15 |
| 5.8 Équipements électriques | 15 |
| 5.9 Équipements particuliers | 16 |
| 5.10 Approvisionnement en eau potable et réseau d'égout | 16 |
| 5.11 Puisard et drain | 16 |
| 5.12 Taches et moisissures..... | 16 |
| 5.13 Amiante et mousse isolante d'urée formaldéhyde | 17 |
| 5.14 Substance appauvrissant la couche d'ozone (SACO)..... | 17 |
| 5.15 Plomb..... | 18 |
| 5.16 Radon | 18 |
| 5.17 Bruits et vibrations..... | 18 |
| 5.18 Champs électromagnétiques..... | 18 |
| 6 ANALYSE DES RÉSULTATS | 19 |



| | | |
|----|--|----|
| 7 | ÉVALUATION DES RÉSULTATS | 20 |
| 8 | CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | 20 |
| 9 | QUALIFICATIONS DES EXPERTS EN ÉVALUATION | 20 |
| 10 | RÉFÉRENCES ET DOCUMENTS PERTINENTS | 21 |

INDEX DES TABLEAUX

| | |
|---|---|
| Tableau 1 : Historique des transactions | 4 |
| Tableau 2 : Annuaire Lovell de Montréal et sa banlieue | 5 |
| Tableau 3 : Description des photographies aériennes | 6 |
| Tableau 4 : Répertoire des terrains contaminés du MDDEP | 8 |
| Tableau 5 : Répertoire des titulaires de permis pour équipements pétroliers de la RBQ | 9 |

ANNEXES

A / PLAN DE LOCALISATION GÉNÉRALE

B / PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES

C / DOCUMENTS DU MDDEP

D / DOCUMENTS DU RMS

E / DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

F / REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



1 INTRODUCTION

Les services du GROUPE SOLROC ont été retenus par M. Claude Boisvert, représentant dûment autorisé par l'entreprise WANKLYN-MILOT S.E.C., afin d'effectuer l'évaluation environnementale de site (ÉES) - Phase I de la propriété sise au 9600 rue Jean-milot, arrondissement Lasalle à Montréal, Québec. La propriété est actuellement occupée par un bâtiment commercial d'un (1) étage avec mezzanine sans sous-sol qui abritait entre autres un garage de réparation depuis 1978 et comprenait l'utilisation d'une station service individuelle équipée de postes de distribution d'essence et de diesel. La station service figure parmi les activités potentiellement polluantes pour les sols et les eaux souterraines de la propriété.

1.1 Objectif de l'étude

L'objectif de la présente étude est d'évaluer la condition environnementale du site selon la procédure standardisée d'Évaluation environnementale de site (ÉES) - Phase I, afin de déterminer si la qualité environnementale des sols et de l'eau souterraine de cette propriété a été détériorée suite aux activités des occupants actuels ou antérieurs. Cette étude traite également des matériaux de construction réglementés qui pourraient être présents dans la structure de la bâtisse et des sources réelles ou potentielles de contamination en provenance des propriétés voisines.

1.2 Méthodologie

Cette étude a été réalisée suivant la norme CSA Z768-01, Évaluation environnementale de site - Phase I, et le rapport a été préparé sur la base d'un plan de travail encadrant tous les éléments et exigences figurant dans cette norme.

L'étude consiste, dans un premier temps, à retracer l'historique de la propriété et de ses environs par l'intermédiaire de photographies aériennes, de la recherche de titre, de documents d'archives disponibles, de rapports environnementaux, géologiques et géotechniques et par le biais de la Loi d'accès à l'information (ministères, municipalité etc.). Dans un deuxième temps, une inspection de la propriété est effectuée afin de répertorier les sources réelles ou potentielles de contamination liées aux activités des occupants de la propriété et des propriétés avoisinantes. Enfin et lorsque cela est possible, une entrevue est réalisée lors de la visite avec des personnes possédant des informations pertinentes.

1.3 Limitations

LE GROUPE SOLROC a procédé à une Évaluation environnementale de site – Phase I de la propriété en suivant la méthodologie présentée à la section 1.2 de ce rapport. L'inspection de la propriété a été effectuée le 24 février 2010 par notre personnel. Les informations, résultats et conclusions énoncés dans ce rapport sont basés sur les faits et le contexte qui prévalaient lors de la réalisation de la présente étude et selon les renseignements disponibles dans la limite d'un accord mutuel sur le mandat, l'envergure du travail, le budget et l'échéancier.



Il est à noter que toute modification relative aux conditions environnementales tant physiques que réglementaires, à l'administration et à l'utilisation de la propriété à l'étude, au même titre que des changements au niveau de l'entreposage, de l'utilisation ou de la disposition de produits chimiques, pétroliers, résiduels ou autres sur le site, peuvent modifier significativement les conclusions et informations contenues dans ce rapport. De plus, des informations complémentaires, telles que des réponses de demandes d'accès à l'information, reçues après l'émission du présent rapport peuvent en changer les conclusions.

La recherche de titres réalisée dans la présente étude n'a pas de teneur légale et ne peut être utilisée que pour l'identification des propriétaires antérieurs de l'immeuble.

Aucun échantillonnage ou analyse de sol, d'eau, d'air ou de matériaux de construction n'est réalisé dans le cadre de la présente évaluation, à moins d'indication contraire telle que stipulée aux termes du contrat. Ces travaux font en général partie d'une Évaluation environnementale de site – Phase II ou d'une caractérisation environnementale, effectuée lorsque requise. Les renseignements produits dans la présente étude ne concernent que les aspects environnementaux du terrain obtenus à partir de sources d'information fiables telles que des documents d'archives, des plans, des observations visuelles et des entrevues avec les responsables de la propriété. Ils ne constituent en aucun cas une évaluation des aspects structuraux ou autres de la propriété à l'étude. Si des renseignements spécifiques et détaillés étaient requis à ce sujet, des recherches plus approfondies et/ou des sondages de terrain et analyses devront être réalisés.

Cette étude a été préparée par LE GROUPE SOLROC pour le compte exclusif de WANKLYN-MILOT INC. Toute utilisation de ce rapport par une tierce partie ou toute conclusion ou décision faite à partir de ce rapport sans consultation, ni autorisation du GROUPE SOLROC sont de la responsabilité de la tierce partie. LE GROUPE SOLROC n'endossera aucune responsabilité pour une utilisation non autorisée de ce rapport ou pour tout dommage subi par la tierce partie résultant de décisions ou d'actions basées sur ce rapport.

2 DESCRIPTION DU SITE

2.1 Description de la propriété

La propriété à l'étude est située au 9600 rue Jean-Milot, arrondissement Lasalle à Montréal, Québec et occupe une superficie de 18 667 m² (200 929 pi²). Elle est légalement représentée par le lot n° 1 930 411 du Cadastre officiel du Québec et a pour coordonnées géographiques prises au coin nord-est du bâtiment :

73° 31' 01.12" Ouest
45° 25' 51.32" Nord

La vocation du secteur est résidentielle, commerciale et industrielle.

La propriété est occupée par un (1) bâtiment commercial/industriel vacant depuis décembre 2006. Selon les informations obtenues par l'évaluation foncière, le bâtiment occupant approximativement 70% de la superficie de la propriété a été construit en 1977 et a été rallongé en 1982 et 1986.

Un plan de localisation générale de la propriété est présenté à l'annexe A du présent rapport.



2.2 Contexte géologique, hydrogéologique et topographique

D'après les cartes géologiques n°1426A et n°1427A de J. Hode Keyser et V.K. Prest, 1975, les dépôts meubles surmontant le roc dans ce secteur de Montréal sont composés de till non différencié sur environ 12 à 15,2 mètres (40 à 50 pi.) de profondeur. Selon la *Carte du Rapport géologique 152 - Région de Montréal* de T.H. Clark, 1972, le roc est constitué de formations sédimentaires (schistes) du Groupe d'Utica, Formation de Lachine.

Selon la *Carte hydrogéologique de l'île de Montréal et des îles Perrot et Bizard* de A. Bériault et G. Simard, 1978, la nappe phréatique se trouverait à une profondeur d'environ 7 à 8 mètres (25 pi.). Cette carte montre également que l'écoulement général des eaux souterraines s'effectue vers le sud, en direction du Fleuve St-Laurent.

Des nappes perchées peuvent cependant exister en surface mais également au contact des remblais, du terrain naturel ou du roc. Il faut également souligner que le niveau de l'eau souterraine peut fluctuer en fonction des conditions climatiques.

À l'exception du fleuve St-Laurent qui se trouve à environ 750 mètres au sud du site à l'étude, aucun cours d'eau n'est présent dans un rayon d'un kilomètre.

Aucun puits d'alimentation en eau n'est présent sur la propriété à l'étude et aucune installation de captage d'eau de surface ou d'eau souterraine destinée à la consommation humaine n'est répertoriée dans un rayon d'un kilomètre.

3 ÉTUDE DES DOSSIERS ET EXAMEN DE L'HISTORIQUE

L'historique de l'utilisation du site a été effectué en consultant les documents suivants :

- le Registre foncier du Québec en ligne;
- les photographies aériennes de 1928, 1958, 1972, 1981, 1993 et 2001;
- les archives de SCM Gestion des Risques (anciennement CGI);
- les dossiers et les registres du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) et de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- les dossiers de la Ville de Montréal;
- les *annuaires Lovell de Montréal et sa banlieue* de la Bibliothèque et des Archives nationales du Québec (BANQ);
- les dossiers de GAZ METRO.

3.1 Registre foncier du Québec

Notre recherche aux registres du Bureau de la publicité des droits de Montréal s'attarde aux principales transactions de vente concernant le lot n° 1 930 411 du Cadastre officiel du Québec. Celui-ci a été déposé le 15 octobre 2001. La recherche cadastrale est présentée dans le tableau 1 :



Tableau 1 : Historique des transactions

| Propriétaire actuel | | Wanklyn Milot S.E.C. | | |
|--------------------------|---|--|---|---|
| Lot N° 1 930 411 | | | | |
| Date | N° acte et type | De | À | Commentaires |
| 2007/02/07 | 13 986 615 Vente | Messagerie de Presse Benjamin Inc. | Wanklyn Milot S.E.C. | Lot 1 930 411 Bâtiment au 9600 rue Jean-Milot |
| 2001/10/15 | <i>Dépôt du lot 1 930 411 qui remplace les lots 955-115-1, et 957-130, Paroisse de Lachine, circonscription foncière de Montréal.</i> | | | |
| 1990/03/01 | 4 253 345 Vente | Benjamin Distributeur Ltd | Messagerie de Presse Benjamin Inc. | Lots 955-115-1 et 957-130 Bâtisse au 0160 Jean-Milot |
| 1994/04/29 | 3 221 481 Vente | Verdun Transport Inc. | Benjamin Distributeur Ltd | Idem |
| 1976/08/12 | 2 721 288 Vente | Sherwin-Williams Company | Verdun Transport Inc. | Partie des lots vacants 957, 955-115 |
| 1976/05/17 | 2 692 783 Vente | Les Investissements D'Avignon Inc. | | |
| Lot N° 957 | | | | |
| 1974/08/29 | 2 546 360 Vente | Distillers Corporation Limited | Sherwin-Williams Company | lot vacant 957 |
| 1958/10/10 | 1 365 949 Vente | E. Leo Kolber | Distillers Corporation Limited | Idem |
| 1958/08/15 | 1 354 486 Vente | Hyman Wisenthal, Miles Wisenthal et Jack Solomon Leither | E. Leo Kolber | Idem |
| 1954/07/26 | 1 084 868 Vente | Eugène Paul Clément et al. | Hyman Wisenthal, Miles Wisenthal et Jack Solomon Leither | Idem |
| Partie du lot N° 955-115 | | | | |
| 1954/06/29 | 1 079 723 Vente | François xavier Bélanger | Sherwin-Williams Company | Partie du lot vacant 955 |
| 1954/01/29 | 1 055 116 Vente | François Bélanger | François xavier Bélanger | Idem |
| 1935/04/03 | 371 832 Vente | F.X. Bélanger et al. | François Bélanger | Partie du lot vacant 955 Avec plus grande étendue |



Le registre montre que les propriétaires passés étaient soit des compagnies, soit des particuliers. Selon les rapports de RMS consultés, les compagnies *Verdun Transport Inc.* et *Benjamin Distributeur Ltd* qui possédaient le site à l'époque, utilisaient une station service individuelle pour approvisionner leurs camions en carburant et diesel. Cette activité est listée à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des sites contaminés, catégorie d'activités susceptible de contaminer les sols et les eaux souterraines de la propriété à l'étude.

Les autres compagnies qui n'ont pas développé le site, ne posent par conséquent pas de risque environnemental pour la propriétaire à l'étude.

Note : La liste des transactions citées ci-dessus est donnée à titre indicatif seulement et ne doit pas être considérée comme une recherche formelle de la chaîne des titres légaux de la propriété. En outre, notre recherche n'a pas mis à jour les différents locataires qui ont occupé la propriété dans le passé, ni leurs activités.

3.2 Annuaires Lovell de Montréal et sa banlieue

Les annuaires *Lovell* de Montréal et sa banlieue (1842-1999) ont été consultés pour obtenir de l'information additionnelle concernant les occupants des propriétés à l'étude tout au long des années que ceux-ci aient été propriétaires ou locataires. Les résultats de la recherche sont présentés dans le tableau ci-dessous:

Tableau 2 : Annuaires Lovell de Montréal et sa banlieue

| Année | 9600 rue Jean-Milot (ancienne adresse : 160 rue Jean-Milot) | | |
|-----------|--|--|--|
| | Occupant | Activités | |
| 1990-1998 | <i>Messagerie de Presse benjamin Inc.</i> <i>Curtis Circulation Co.</i> | Distribution de journaux et magazines | |
| 1985-1986 | 160 | <i>Centre de Camion de Salaberry Inc.</i> | Garage (réparation, débosselage et peinture) |
| | | <i>Messagerie de Presse benjamin Inc.</i> <i>Curtis Circulation Co.</i> | Distribution de journaux et magazines |
| 1978-1979 | | <i>Les entreprises Botoco Inc.</i> | Entrepôt de marchandises de produits divers |
| | | <i>Centre de Camion de Salaberry Inc.</i> | Garage (débosselage et peinture) |
| | | <i>Verdun Transport Inc.</i> | Distribution de marchandises |

Selon les rapports du RMS consultés, Le site était équipé d'une station service individuelle munie de six (6) pompes d'essence et de diesel que toutes ces compagnies utilisaient autrefois. Les activités de la station service figurent à l'intérieur de l'annexe III (code SCIAN 4471) du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, Liste des secteurs d'activité industrielle et commerciale susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines* de la Loi 72. Cette activité représente un risque potentiel de contamination. De plus, l'utilisation de la peinture en pulvérisation par le garage constitue aussi un risque environnemental pour la propriété à l'étude.



3.3 Photographies aériennes

La consultation des photographies aériennes nous présente l'évolution des propriétés ainsi que le développement du secteur en général et ce, à travers différentes époques (1928, 1958, 1972, 1981, 1993 et 2001). Des extraits photographiques sont joints à l'annexe B et une description sommaire des photographies est présentée au tableau 3 :

Tableau 3 : Description des photographies aériennes

| Photographies aériennes de la propriété | | |
|--|--|---|
| Année / Échelle Numéro | Utilisation de la propriété | Observations (propriétés adjacentes, secteur) |
| 1928 / 1: 10 000 | Vocation agricole (sans structure) | Les terrains adjacents sont vacants. Le secteur situé au nord est plus ou moins développé. Les infrastructures routières incluant les rues Wanklyn et Jean-Milot ne sont pas encore développées. Un chemin de fer est visible à l'ouest du site. |
| 1958 / 1: 10 000 | Aucune structure n'est présente face sur le site à l'étude. | Le bâtiment adjacent au sud est construit. Des structures sont visibles à l'est du site à l'étude. Des bâtiments sont visibles à l'ouest du site, de l'autre côté de la rue Des Oblats. Un gros réservoir hors sol est visible au sud-est du site. Les infrastructures routières incluant les rue Wanklyn et Jean-Milot sont plus ou moins développées. Cependant la route 138 n'est pas encore construite. |
| 1972 / 1: 5 000 | Idem | Peu de changement sont survenus depuis 1958. Une partie (plus au nord) de la Route 138 est développée. Le gros réservoir hors sol a été démantelé. |
| 1981 / 1: 3 500 | Un bâtiment est présent sur la propriété à l'étude. | La route 138 est entièrement développée. Les terrains environnants sont tous occupés par les mêmes bâtiments qu'aujourd'hui. La configuration des infrastructures routières est la même qu'aujourd'hui. |
| 1993 / 1: 3 500 | Deux (2) extensions nord-ouest et nord-est ont été construites. Le stationnement est utilisé pour l'entreposage des matériaux. | Les terrains environnants sont tous occupés par les mêmes bâtiments qu'aujourd'hui. |
| 2001 / 1: 3 500 bing.com 2004-2007 | Idem | Idem |

Résumé

La propriété à l'étude et le secteur en général sont à vocation agricole jusqu'en 1928. À partir de cette date, le secteur présente une urbanisation de plus en plus dense à caractère résidentiel et industriel. À partir de 1958, le secteur devient fortement urbanisé. Le bâtiment à l'étude se trouve sur la photographie de 1981. La configuration du bâtiment actuel est présente sur la photographie de 1993.



3.4 Accès à l'information

La Loi d'accès à l'information autorise la consultation d'archives du MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) et de la RÉGIE DU BATIMENT DU QUÉBEC (RBQ).

Le MDDEP enregistre les informations et les incidents à caractère environnemental tels les déversements, les sites contaminés, les plaintes, les infractions aux lois et règlements en vigueur relatifs aux installations, aux procédés et aux rejets. Le MDDEP délivre également des certificats d'autorisation pour les activités susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

Dans le cadre de cette étude, une demande d'accès à l'information a été acheminée au MDDEP le 15 février 2010. Une fiche technique, une lettre de correspondance entre la compagnie *Terrapex* et le MDDEP et le rapport de caractérisation environnementale effectué par *Terrapex* nous ont été acheminés. Le rapport de caractérisation incluant la fiche technique comprenait la description des travaux de caractérisation et de réhabilitation réalisés par *Terrapex* sur la propriété à l'étude suite à un démantèlement des deux (2) réservoirs souterrains d'essence et de diesel. Le rapport indique que la contamination résiduelle des sols après ces travaux était dans la plage **B-C** du MDDEP. Quant aux lettres échangées entre le MDDEP et *Terrapex*, elles relatent une critique de la méthode d'échantillonnage utilisée par *Terrapex* lors des travaux de caractérisation et de démantèlement des réservoirs. Des copies de ces documents sont présentées à l'annexe C du rapport.

La Direction de la sécurité des équipements pétroliers de la RBQ tient un registre des réservoirs d'huile à chauffage et de mazout lourd d'une capacité supérieure à 4000 litres, des réservoirs d'essence, de diesel et d'huiles usées supérieurs à 500 litres. De même, tout réservoir destiné à fournir ces produits à des fins lucratives nécessite un permis de la RBQ. Conformément à la Loi sur les produits pétroliers, les réservoirs d'une capacité moindre n'ont pas besoin d'être inscrits au registre. Ces enregistrements spécifient la capacité, le matériau de fabrication, la date d'installation, la localisation et le contenu des réservoirs mentionnés.

Quant à la RBQ, elle met sur son site Internet une liste des propriétés pour lesquelles elle possède des documents. La consultation du site Internet, le 15 février 2010, a confirmé que la RBQ ne disposait d'aucun document concernant les sites à l'étude.

3.4.1 Répertoire des terrains contaminés

Le MDDEP compile et publie le répertoire des terrains contaminés ainsi qu'une liste des dossiers traités par son service dans le cadre de la politique de réhabilitation des terrains contaminés. Ces registres permettent d'identifier les sites contaminés à proximité de la propriété à l'étude.

La propriété à l'étude ainsi que cinq (5) sites contaminés sont indiqués dans le répertoire des terrains contaminés en date du 15 février 2010. Le tableau 4 énumère les sites contaminés situés dans un rayon approximatif de 250 mètres autour de la propriété à l'étude.



Tableau 4 : Répertoire des terrains contaminés du MDDEP

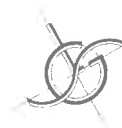
| Terrains contaminés | | | | |
|---|--------------------------|---|---|---|
| Nom du dossier | Adresse | Nature des contaminants | R : réhabilitation Q : qualité des sols résiduels | Distance et direction approximative |
| Messageries de presse Benjamin inc. | 9600, rue Jean- Milot | Benzène, Hydrocarbures aromatiques polycycliques, Hydrocarbures pétroliers C ₁₀ à C ₅₀ , Toluène | R : Terminée en 2001 Q : Plage B-C | Le site à l'étude |
| Terrain résidentiel | 286, rue Lafleur | Biphényles polychlorés (BPC), Hydrocarbures aromatiques polycycliques, Hydrocarbures pétroliers C ₁₀ à C ₅₀ , Mercure (Hg) | R : Terminée en 1991 Q : Plage A-B | 120 m Sud |
| W.R. Grace & Compagnie Canada inc. | 255, avenue Lafleur | Cuivre (Cu), Hydrocarbures pétroliers C ₁₀ à C ₅₀ , Zinc (Zn) | R : Terminée en 1990 Q : Non précisée | 180 m Sud |
| La Compagnie Seagramm Itée | 225, avenue Lafleur | Hydrocarbures pétroliers C ₁₀ -C ₅₀ | R : Non terminée | 210 m Sud-ouest |
| Forbo Industries inc. | 385, avenue Lafleur | Alcools, Hydrocarbures lourds | R : Non terminée | 250 m Sud-est |

La propriété à l'étude est enregistrée dans le répertoire des terrains contaminés. Les contaminants sont du Benzène, du Toluène, des hydrocarbures pétroliers (C₁₀-C₅₀) et des hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP. La qualité des sols résiduels est identifiée dans la plage **B-C** du MDDEP, ce qui respectait l'usage commercial ou industriel à l'époque où les sols ont été réhabilités par la compagnie *Terrapex*. Cependant, compte tenu du changement du futur usage qui sera résidentiel, les sols de la propriété devront être réhabilités au critère **B** du MDDEP. De plus, l'utilisation antérieure d'une station service individuelle figure à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains contaminés, catégorie d'activités commerciales susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines de la propriété à l'étude. Cette activité représente un risque environnemental pour la propriété à l'étude.

Les autres sites peuvent représenter une source potentielle de contamination. Toutefois, ceux-ci se situant à 120 mètres et plus de la propriété à l'étude, la distance, l'hétérogénéité des sols, la présence de discontinuités dans le sol (sous-sol, rue, viaduc et autres infrastructures) et l'écoulement général vers le sud représentent des facteurs limitatifs à la progression de la contamination. Ces sites ne posent, par conséquent, pas de risque environnemental significatif pour la propriété à l'étude.

3.4.2 Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Le MDDEP compile et publie le répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels. Ce répertoire fournit des renseignements généraux et techniques portant sur les lieux tels que les dépotoirs de résidus industriels, les anciens dépotoirs municipaux, les dépôts de résidus de pâtes et papiers, les aires d'accumulation de résidus miniers, les lieux d'enfouissement ou les cellules de confinement de résidus et des sols contaminés. L'inventaire exhaustif des lieux d'élimination des déchets dangereux, créé par le MDDEP en 1984 et appelé "Inventaire Gerled", est à l'origine de ce répertoire.



Ni la propriété à l'étude, ni aucun autre site situé dans un rayon approximatif de 250 mètres autour de la propriété à l'étude, ne sont listés dans le répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels en date du 14 février 2010.

3.4.3 Répertoire fédéral des sites contaminés et décharges de déchets solides

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada publie le répertoire fédéral des sites contaminés et des décharges de déchets solides. L'inventaire fait état de tous les sites contaminés fédéraux connus sous la responsabilité des ministères et des organismes. Les sites peuvent varier, allant de plusieurs mètres carrés de sols contaminés par des piles non étanches à des sites de mines abandonnés dans le Nord, contaminés par des métaux lourds. L'inventaire tient également compte des sites contaminés non fédéraux pour lesquels le gouvernement du Canada a accepté d'assumer la responsabilité financière, partiellement ou totalement.

Ni la propriété à l'étude, ni aucun autre site situé dans un rayon approximatif de 250 mètres autour de la propriété à l'étude, ne sont listés dans le répertoire fédéral des sites contaminés et des décharges de déchets solides en date du 15 février 2010.

3.4.4 Titulaires d'un permis pour équipements pétroliers

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) est responsable et ce, depuis le 1^{er} avril 2007, de compiler la liste des titulaires d'un permis d'utilisation d'équipements pétroliers en vertu de la Loi sur les produits pétroliers en vigueur depuis le 1^{er} mai 1999.

La propriété à l'étude n'est pas indiquée dans la liste des titulaires de permis pour équipements pétroliers en date du 14 décembre 2009. Cependant, la consultation de la liste souligne la présence d'un (1) titulaire de permis d'utilisation d'équipements pétroliers. Le tableau 5 indique les titulaires de permis situés dans un rayon approximatif de 250 mètres autour de la propriété à l'étude.

Tableau 5 : Répertoire des titulaires de permis pour équipements pétroliers de la RBQ

| Titulaires de permis pour équipements pétroliers - RBQ | | | | | |
|--|-----------------|---------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Titulaire | Adresse | Date d'émission et d'expiration | Capacité autorisée (Litres) | Nombre de réservoirs autorisés | Distance et direction approximative |
| Ultramar Itée | 354, Av Lafleur | 2008/07/01 2010/06/30 | 82 166 | 3 | 165 m Sud est |

Ce site peut représenter une source potentielle de contamination. Toutefois, celui-ci se situant à 165 mètres de la propriété à l'étude, la distance, l'hétérogénéité des sols et la présence de discontinuités dans le sol (sous-sol, rue, viaduc et autres infrastructures) représentent des facteurs limitatifs à la progression de la contamination. Ce site ne pose, par conséquent, pas de risque environnemental significatif pour la propriété à l'étude.



3.4.5 Archives de RMS Gestion des Risques

Le SCM Gestion des Risques (RMS), anciennement CGI, a pour but de regrouper les informations colligées au fil des années par différentes compagnies d'assurance sur ses assurés. Ces données proviennent en premier lieu des plans qui sont établis par l'ASSOCIATION CANADIENNE DES ASSUREURS (ACDA) et sont disponibles pour la plupart des villes du Canada. Elles proviennent des rapports d'inspection des incendies établis par les compagnies d'assurance. Les rapports décrivent les modes d'utilisation des lieux, la nature des produits chimiques utilisés ou entreposés sur le site ainsi que la description des chambres électriques.

Une autre source d'information provient des plans de risque sur les propriétés individuelles établis par l'ACDA. Ceux-ci comprennent des descriptions de toutes les activités à l'intérieur des bâtiments ainsi que la localisation des transformateurs et des réservoirs de liquides inflammables.

Une demande d'accès à l'information a été acheminée au RMS le 17 février 2010.

Concernant le bâtiment situé au 9600 rue Jean-Milot, le RMS possède quatre (4) rapports d'inspection datés de juillet 1977, de juillet 1981, de janvier 1983 et de février 1999, un plan détaillé d'assurance incendie datant de janvier 1963 et trois (3) grand plans datés de juillet 1977. Ce document indique que le système de chauffage du bâtiment est électrique et au gaz naturel. Ces rapports, ayant été jugés pertinents pour la présente étude, ont été acquis.

Tous les rapports indiquent la présence de deux réservoirs souterrains de 38 000 litres (10 000 gallons) d'essence et de 19 000 litres (5 000 gallons) de diesel munis respectivement de cinq (5) pompes d'essence et d'une (1) pompe de diesel. Ces rapports montrent aussi la présence d'un garage de réparation mécanique dont les opérations comprenaient l'utilisation de la peinture en aérosol.

Le plan d'assurance incendie de janvier 1963 indique que la propriété était vacante. Selon les grands plans de 1977, les deux (2) réservoirs souterrains sont présents au coin sud-est du bâtiment près du quai de chargement. Aucun autre réservoir n'a pu être identifié sur les plans. Selon toujours ces plans, le garage de réparation mécanique est présent au coin nord-ouest du bâtiment.

Une copie des documents fournis par le RMS est présentée en annexe.

3.4.6 Municipalité

Une demande d'accès à l'information a été acheminée à la Ville de Montréal, arrondissement Lasalle le 15 février 2010.

La Ville de Montréal n'a pas encore répondu à notre demande. La lettre de la Ville et un amendement à notre conclusion vous seront envoyés seulement dans la mesure où la réponse apporterait un changement à notre conclusion.



3.4.7 Gaz Métro

Une demande de recherche a été effectuée auprès de GAZ METRO le 15 février 2010 afin d'obtenir la date de branchement du bâtiment au réseau gazier.

GAZ METRO a répondu qu'un branchement a été effectué à cette adresse le 12 novembre 1982 et la date d'installation initiale n'est pas indiquée dans les dossiers de Gaz métro. Cependant, le gaz naturel a été débranché le 15 mai 2007. Une copie de leur réponse est présentée à l'annexe E du rapport.

3.5 Lois et exigences

3.5.1 Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et Loi 72

En mars 2002, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 72 (2002, c. 11), soit la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains (Loi 72), modifiant la section IV.2.1 de la LQE¹.

Cette loi établit de nouvelles règles visant la protection des terrains ainsi que leur réhabilitation en cas de contamination. Elle donne au ministre des pouvoirs d'ordonnance notamment pour obliger la caractérisation de terrains et leur réhabilitation. Elle reconnaît cependant le maintien en place de certains contaminants non solubles dans l'eau présents dans un terrain pourvu que soient prises certaines mesures de mitigation propres à protéger l'environnement et les utilisateurs du terrain. La loi prévoit que des mesures de publicité soient exigées afin d'informer les tiers relativement aux restrictions applicables à l'usage futur du terrain. Elle précise également la nécessité de tenir une séance d'information publique dans ces circonstances.

La loi 72 impose par ailleurs à certaines entreprises appartenant à des secteurs industriels ou commerciaux désignés par règlement, certaines obligations de caractérisation environnementale des sols et des eaux souterraines lorsqu'elles cessent définitivement leurs activités et ce, dans le but de connaître et de corriger toute contamination éventuelle des terrains où elles sont établies. La loi exige également qu'une demande de permission de changement d'usage soit déposée auprès du MDDEP, préalablement à l'implantation de la nouvelle vocation du terrain.

Elle demande aussi que les municipalités constituent une liste des terrains contaminés situés sur leur territoire. Aucun permis de lotissement ou de construction ne peut être délivré pour un terrain colligé sur la liste sans une attestation que ledit terrain soit compatible avec les nouveaux usages qui lui sont destinés.

Elle introduit de nouveaux pouvoirs réglementaires en matière de contrôle et suivi, de traitement, de récupération, de valorisation et d'élimination de sols contaminés.

La loi 72 (2002, c. 11) a été sanctionnée le 8 juin 2002 et est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2003.

¹ Site Internet du MDDEP, <http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/protection.htm>



3.5.2 Exigences réglementaires

L'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement stipule :

« Celui qui cesse définitivement d'exercer une activité industrielle ou commerciale appartenant à l'une des catégories désignées par règlement du gouvernement est tenu de procéder à une étude de caractérisation du terrain où elle s'est exercée, dans les six mois de cette cessation d'activité ou dans tout délai supplémentaire n'excédant pas dix-huit mois que peut accorder le ministre, aux conditions qu'il fixe, dans l'éventualité d'une reprise d'activités. L'étude doit, sitôt complétée, être communiquée au ministre et au propriétaire du terrain.

» Si l'étude de caractérisation révèle la présence de contaminants dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires, celui qui a exercé l'activité concernée est tenu, dans les meilleurs délais après en avoir été informé, de transmettre au ministre, pour approbation, un plan de réhabilitation énonçant les mesures qui seront mises en oeuvre pour protéger les êtres humains, les autres espèces vivantes et l'environnement en général ainsi que les biens, accompagné d'un calendrier d'exécution et, le cas échéant, d'un plan de démantèlement des installations présentes sur le terrain. »

L'article 31.53 de la Loi sur la qualité de l'environnement stipule:

« Quiconque projette de changer l'utilisation d'un terrain où s'est exercée une activité industrielle ou commerciale appartenant à l'une des catégories désignées par règlement du gouvernement est tenu, préalablement, de procéder à une étude de caractérisation du terrain, sauf s'il dispose déjà d'une telle étude et d'une attestation d'un expert visé à l'article 31.65 établissant que cette étude satisfait aux exigences du guide élaboré par le ministre en vertu de l'article 31.66 et que son contenu est toujours d'actualité.

Entre 1977 et 2001, la propriété à l'étude était occupée par une station service individuelle équipée de six (6) pompes d'essence et au diesel alimentées par deux (2) réservoirs souterrains situés au coin sud-est de la propriété à l'étude. Cette activité est listée à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains contaminés (Code SCIAN 447190), *Catégories d'activités industrielles et commerciales*², susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines.

Les activités de la station service ont cessé avant 2001 par conséquent avant l'adoption de la Loi 72 en mars 2003. Selon les informations obtenues, il est prévu de construire un bâtiment résidentiel. Dans l'éventualité de la construction de ce nouveau bâtiment sur le site à l'étude et de la réhabilitation des sols de la propriété au critère **B** du MDDEP (sachant que ce site a déjà fait objet d'une réhabilitation environnementale à l'endroit de la station service et dont la qualité résiduelle des sols laissés en place ne respectant plus l'usage résidentiel du site), un remaniement des sols et un changement d'activité pour une activité plus sensible surviendraient. La propriété à l'étude est assujettie à l'application de la loi 72. Une caractérisation exhaustive des sols et des eaux souterraines devra être effectuée suivant les exigences de la loi 72.

² L'annexe III du Règlement peut être consultée sur le site Internet du MDDEP au : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/communiqués/2003/c030226-reg-terrains.pdf>



3.6 Études antérieures

Un rapport de suivi environnemental et une caractérisation environnementale, 9600, rue Jean Milot, LaSalle (Québec), TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTEE, Novembre 2001 (réf. : Projet No CM 924.0) a été fourni par le MDDEP et consulté pour ce présent rapport.

Les travaux de terrain ont consisté en :

- L'échantillonnage des sols à l'endroit de la fosse des anciens réservoirs de diesel et d'essence ;
- L'échantillonnage des sols excavés et mis en pile lors de l'enlèvement des réservoirs ;
- La réalisation de quatre (4) forages aux environs de l'ancien emplacement des réservoirs souterrains d'essence et de diesel ainsi qu'aux environs des secteurs adjacents au bâtiment et à la génératrice. Les résultats obtenus surtout à l'endroit des réservoirs présentaient des concentrations en hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ et en BTEX dans la plage **B-C** du MDDEP.

L'étude concluait que la qualité environnementale des échantillons de sols analysés respectait le critère générique **C** du MDDEP, limite maximale acceptable pour une utilisation commerciale et/ou industrielle du site.

Cependant, compte tenu du changement d'usage de la propriété qui sera résidentiel, les sols de la propriété ne respectent plus le critère générique **B** du MDDEP pour l'occupation résidentielle du site.

4 VISITE DU SITE ET ENTREVUES

La visite du site a été effectuée par Mme Karima Oulamara, M. Sc. Env. et Mme Virginie Gaudreault B. Sc., du GROUPE SOLROC le 24 février 2010. Monsieur Yvon Beauchemin de la compagnie *Multi-Fonction*, était présent pour répondre à nos questions. Cependant, le bâtiment, étant vacant et abandonné depuis décembre 2006, est en très mauvaise condition physique, la partie nord de la section des bureaux était inondée au moment de la visite et n'a pu être inspectée.

Un reportage photographique est présenté à l'annexe F du présent rapport.

5 ÉTAT ACTUEL DE LA PROPRIÉTÉ

5.1 État des lieux et utilisation du terrain

Il est à noter que la visite du site a été réalisée durant la période hivernale. Le terrain était enneigé, ce qui constituait un obstacle visuel à l'inspection des lieux.

La propriété à l'étude est occupée par un bâtiment commercial vacant d'un (1) étage sans sous-sol avec mezzanine qui aurait été construit, selon les informations obtenues en 1976. L'extension des parties nord-ouest et nord-est a été réalisée respectivement en 1982 et 1986.



Le bâtiment, de forme irrégulière, occupe environ 70% de la superficie du terrain. Le reste de la propriété est occupé par des aires de stationnement. Plusieurs arbres sont visibles aux limites de la propriété.

La topographie du terrain accuse une légère pente ascendante vers sud et la propriété se situe en général plus haut que la rue Jean-Milot.

Le bâtiment était occupé par des espaces à bureaux dans sa partie nord et par l'entrepôt et le garage dans sa partie sud. La mezzanine occupant la partie centrale de l'entrepôt était également occupée par des bureaux. Le bâtiment a fait objet de plusieurs incendies criminels et d'actes de vandalisme depuis sa fermeture.

Selon le plan d'urbanisme de Lasalle, le zonage du terrain est résidentiel et les terrains adjacents sont à zonage résidentiel et mixte.

L'accès au site se fait par la rue Jean-Milot, au nord. Un accès privé pour les automobiles se trouve à l'ouest de la propriété. Des accès piétonniers sont également possibles à différents endroits sur le site.

5.2 Description des propriétés avoisinantes

La propriété est localisée dans un secteur à zonage et/ou usage résidentiel et commercial de Montréal. Considérant la rue Jean-Milot comme étant un axe orienté est-ouest, la propriété est bornée :

- à l'est par l'autoroute 138;
- à l'ouest par des bâtiments résidentiels suivis de la rue des Oblats ;
- au nord par des bâtiments résidentiels suivis par la rue Clément;
- et au sud par un terrain vacant avec une structure de béton suivi de la rue Wanklyn.

Selon le plan d'assurance incendie de 1955, deux (2) réservoirs souterrains ont été identifiés sur la propriété adjacente au site, au coins sud-est et sud-ouest. Malgré, l'écoulement qui se fait vers le sud, ce site peut représenter une source potentielle de contamination pour la propriété à l'étude.

Aucun autre indice indiquant la présence de réservoirs de surface et/ou souterrain n'a été remarqué sur les autres propriétés voisines qui semblent ne pas poser de risque environnemental significatif pour la propriété à l'étude.

5.3 Remblai

L'accumulation de neige sur le site n'a pas permis d'identifier la présence de remblai.

5.4 Chauffage et climatisation

Le bâtiment semble être équipé depuis sa construction d'un système de chauffage à plinthes électriques dans les bureaux et au gaz naturel avec des unités suspendus dans les entrepôts. Le bâtiment étant vacant, le chauffage du bâtiment est non fonctionnel. Selon les informations obtenues, une climatisation centrale est fournie uniquement pour les bureaux par des unités qui se trouvaient sur le toit. L'eau domestique était chauffée par des chauffe-eau électriques.



5.5 Réservoir souterrain et/ou de surface

Aucun indice indiquant la présence de réservoir de produits pétroliers n'a été observé sur la propriété à l'étude lors de notre visite.

Cependant, selon les rapports du RMS, deux (2) réservoirs souterrains de 10 000 gallons d'essence et de 5 000 gallons de diesel se trouvaient sur le site au coin sud-est de la propriété. Ces réservoirs ont été démantelés par la compagnie *Terrapex* en 2001 qui avait procédé par la suite à la réhabilitation environnementale. La qualité des sols laissés en place était inférieure au critère générique **C** et respectait l'usage commercial à l'époque où les travaux ont été réalisés. Compte tenu du changement d'usage futur du terrain qui est résidentiel, les sols de la propriété devront être réhabilités au critère d'usage résidentiel **B** du MDDEP.

5.6 Contenants d'entreposage et produits chimiques

Aucun contenant d'entreposage n'a été noté sur la propriété puisque cette dernière est vacante.

5.7 Déchets générés

Aucun déchet n'est actuellement généré sur la propriété, celle-ci étant vacante. Cependant, des déchets de bois brûlé générés par les incendies criminels étaient entreposés dans le stationnement au coin sud-est de la propriété.

5.8 Équipements électriques

L'éclairage du bâtiment commercial était assuré par des tubes fluorescents au néon dans les bureaux et par des tubes fluorescents et/ou par des lampes au sodium dans l'entrepôt. Cependant, le système d'éclairage n'était pas fonctionnel au moment de la visite.

Les équipements électriques, tels que les transformateurs et les ballasts des tubes fluorescents au néon, fabriqués avant 1977, contiennent généralement des biphényles polychlorés (BPC) comme fluide isolant. L'utilisation de BPC dans les équipements électriques a été prohibée en 1977 par une loi fédérale. Les ballasts ne sont plus fabriqués avec des BPC depuis le 31 décembre 1978.

Compte tenu de la date de construction de la partie originale du bâtiment (1976), il est probable que des ballasts contenant des BPC soient encore présents sur la propriété. Si tel est le cas, il conviendrait de procéder au retrait et à la disposition des ballasts conformément aux lois et aux règlements en vigueur en cas de démantèlement de ces équipements. Cependant, l'entretien régulier du bâtiment et les rénovations effectuées depuis sa construction ont probablement permis de remplacer une grande partie des ballasts.

Compte tenu de l'extension nord-est et nord-ouest du bâtiment (1982 et 1986), il est peu probable que des ballasts contenant des BPC soient présents dans les parties rallongées.

L'entrée électrique n'a pas pu être notée dans le bâtiment, tous les équipements électriques semblent être entièrement enlevés. Cependant, il est possible que l'entrée électrique était connectée au réseau souterrain d'Hydro-Québec.



Aucun transformateur n'a été observé lors de la visite du bâtiment.

5.9 Équipements particuliers

Des quais de chargements hydrauliques ont été notés dans le bâtiment. Les équipements n'ont pu être vérifiés durant la visite du site étant donné que le bâtiment était vacant et toute l'électricité était débranchée.

Plusieurs quais de chargement munis de portes manuelles ont été notés dans le bâtiment bâtiment.

Une chambre de peinture a été observée dans le garage. Aucun drain de plancher n'a été observé dans la chambre. La dalle de béton semblait en bon état.

5.10 Approvisionnement en eau potable et réseau d'égout

La Ville de Montréal alimentait la propriété en eau potable. Les drains de plancher ainsi que les conduits sanitaires du bâtiment communiquent avec le système d'égout municipal. Les eaux sanitaires et de ruissellement étaient acheminées par le système d'égout municipal à l'usine de traitement des eaux usées de la Ville de Montréal.

5.11 Puisard et drain

Quelques drains de plancher ont été notés lors de notre visite. Ces derniers n'étant pas toujours accessibles, ils n'ont pu être tous vérifiés. Un des drains ou caniveau présent dans le garage montrait une couche d'huile ainsi des signes de contamination.

Aucun puisard n'a été noté dans les parties observables du bâtiment.

Aucun fossé de drainage n'a été observé sur la propriété étudiée.

5.12 Taches et moisissures

Le bâtiment ayant été abandonné depuis décembre 2006, plusieurs fissures et évidences d'infiltration d'eau provenant de la toiture ont été notées dans tout le bâtiment. La présence de moisissure n'a cependant pas pu être vérifiée lors de l'inspection étant donné que le bâtiment n'était pas éclairé durant la visite du site. Cependant, des cendres et taches noires dues aux incendies criminels ont été notées dans le bâtiment particulièrement dans la partie est de l'entrepôt.



5.13 Amiante et mousse isolante d'urée formaldéhyde

Approuvé comme matière isolante thermique et électrique en 1950, l'amiante est un minéral naturel qui résiste à de fortes températures, à l'attaque de substances chimiques et à l'usure. L'amiante peut se retrouver entre autre dans le contenu de plusieurs matériaux tels que les revêtements de tuyaux et de chaudières, les tuiles acoustiques de plafond, les prélaris et l'isolation thermique ou acoustique giclée. Certains isolants de vermiculite peuvent également contenir des fibres d'amiante amphibolique. Ces produits peuvent être dangereux si on les déplace lors de l'entretien, de rénovations ou de démolition. Cependant, aucun risque n'a été démontré pour la santé humaine si l'isolant est scellé dans les panneaux muraux ou dans le plancher, isolé dans un grenier ou absent de l'air ambiant. L'amiante n'est pas une substance régie par le MDDEP. Advenant la réalisation de travaux de rénovations ou de démolition en présence de matériaux contenant de l'amiante, l'ASP Construction, organisme relié à la Commission de santé et sécurité au travail (CSST), possède un code de sécurité pour les travaux de construction. Si les matériaux à base d'amiante sont en bon état et ne sont pas susceptibles d'être affectés par d'éventuels travaux de construction ou de rénovation, ces matériaux peuvent demeurer en place.

La mousse isolante d'urée formaldéhyde (MIUF) a été utilisée depuis le milieu jusqu'à la fin des années 1970 comme isolant pour les bâtiments, les cavités difficiles d'accès et les vides entre les murs intérieurs et extérieurs. Lors de l'injection du mélange dans le mur, l'urée et le formaldéhyde prennent la forme d'une mousse plastique isolante. Cependant, en 1980, cet isolant a été interdit par la Loi fédérale sur les produits dangereux, car la MIUF peut dégager des gaz toxiques lors d'une installation déficiente.

Aucun matériau isolant n'a pu être observé comme type d'isolation pour les murs, mais nous pouvons supposer qu'aucune mousse isolante d'urée formaldéhyde (MIUF) ne se trouve dans le bâtiment ou n'a été utilisée dans le passé comme isolant lors de la construction de ce bâtiment. Aucun matériel à base d'amiante n'a été noté lors de l'inspection. Cependant, considérant l'année de construction du bâtiment (1976), il est possible que de l'isolant à base d'amiante soit présent dans la partie originale du bâtiment.

5.14 Substance appauvrissant la couche d'ozone (SACO)

Les trois principales substances dites SACO sont les chlorofluorocarbones (CFC), les hydrofluorocarbones (HCFC) et les bromofluorocarbones (halons). Les CFC et HCFC sont surtout utilisés dans les domaines de la réfrigération et de la climatisation. Les halons, quant à eux, sont utilisés dans les systèmes à saturation d'extinction d'incendie et dans les extincteurs portatifs. Le Canada a adhéré au Protocole de Montréal de 1987 qui réclame l'interdiction de la production de SACO avant 2030.

Le bâtiment étant entièrement vacant, aucune indication de SACO n'a pu être observée lors de notre visite et le bâtiment n'est plus muni d'un système de climatisation.



5.15 Plomb

Le Règlement sur les revêtements a été adopté en 1976 en vertu de la Loi fédérale sur les produits dangereux. Il limite à une valeur de 0.5% en poids, la teneur en plomb des peintures. La construction du bâtiment précède l'adoption de la Loi sur les produits dangereux. La structure peut ainsi abriter des surfaces enduites de peinture contenant du plomb. Le risque d'exposition directe au plomb est amoindri si les surfaces ont été recouvertes ultérieurement par des peintures sans plomb et tant que les matériaux peints ne sont pas pulvérisés. Le plomb était également utilisé dans les soudures et dans les anciens tuyaux de plomberie.

Considérant l'année de construction de la partie originale du bâtiment (1976), il est probable que des couches de peinture à base de plomb soient encore présentes dans le bâtiment. Si les matériaux recouverts de peinture à base de plomb sont en bon état et ne sont pas susceptibles d'être affectés par d'éventuels travaux de construction ou de rénovation, ces matériaux peuvent demeurer en place. Dans le cas où des travaux de rénovation ou de construction risquent d'affecter ces matériaux, des mesures particulières de protection des travailleurs devront être appliquées, en accord avec les recommandations du rapport de recherche de la Société canadienne d'hypothèque et de logement intitulé « Précautions concernant le plomb (1992) ».

5.16 Radon

La propriété à l'étude n'est pas située dans un secteur géologique reconnu pour la présence de radon. Dans nos régions, le radon est lié à certains types de roches intrusives localisées à faible profondeur. Le socle rocheux de ce secteur de Montréal est constitué principalement de schiste du groupe d'Utica. Aucune émission néfaste de radon n'a été répertoriée relativement au socle rocheux de cette région. Les matériaux quaternaires de ce secteur de Montréal sont généralement exempts de roches susceptibles de produire du radon. Néanmoins, la propriété à l'étude n'a jamais subi de test pour identifier la présence de radon.

5.17 Bruits et vibrations

Outre la circulation routière sur la rue Jean-Milot et l'autoroute 20, aucune source majeure de bruit ou de vibration susceptible de nuire à la qualité environnementale du site ou des propriétés voisines n'a été détectée.

5.18 Champs électromagnétiques

Une ligne à haute tension a été observée à environ 180 mètres au sud de la propriété à l'étude, de l'autre côté de la rue Wanklyn. Ces équipements peuvent produire des champs électromagnétiques néfastes pour la santé humaine. Cependant ces équipements ne représentent pas une source de nuisance pour la propriété à l'étude.



6 ANALYSE DES RÉSULTATS

Sur la base de notre inspection et à la suite de la lecture des documents consultés, il ressort que la propriété est occupée par le bâtiment original depuis sa construction en 1976 et qui a été rallongée en 1982 et 1986. Selon les informations obtenues, ce bâtiment sera démoli et remplacé par un bâtiment résidentiel.

La propriété à l'étude est enregistrée dans le répertoire des terrains contaminés. Les contaminants sont du Benzène, du Toluène, des hydrocarbures pétroliers (C₁₀-C₅₀) et des hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP. La qualité des sols résiduels est identifiée dans la plage **B-C** du MDDEP, ce qui respectait l'usage commercial ou industriel à l'époque où les sols ont été réhabilités par la compagnie *Terrapex* en 2001 suite au démantèlement des deux (2) réservoirs souterrains de la station service. Cependant, compte tenu du changement d'usage qui est résidentiel, les sols de la propriété devront être réhabilités au critère **B** du MDDEP. De plus, l'utilisation antérieure d'une station service individuelle figure à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains contaminés (Code SCIAN 4471), *Catégories d'activités industrielles et commerciales*³, susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines. La propriété à l'étude est assujettie à l'application de la loi 72, étant donné qu'un remaniement des sols est prévu pour la construction d'un bâtiment résidentiel et pour une éventuelle réhabilitation environnementale sur le site.

Selon le plan d'assurance incendie de 1955, deux (2) réservoirs souterrains ont été identifiés sur la propriété adjacente au site, au coins sud-est et sud-ouest. Malgré, l'écoulement qui se fait vers le sud, ce site peut représenter une source potentielle de contamination pour la propriété à l'étude.

Un des drains ou caniveau présent dans le garage montrait une couche d'huile et des signes de contamination durant l'inspection du bâtiment.

De plus, les résultats de notre inspection n'ont démontré aucun indice de la présence possible de :

- substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) ;
- déversement ou fuite de produit chimique;
- odeur anormale;
- mare ou lagune;
- végétation en mauvaise condition;
- réservoir de surface;
- réservoir souterrain;
- puits abandonné ou existant.

³ L'annexe III du Règlement peut être consultée sur le site Internet du MDDEP au : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/communiqués/2003/c030226-reg-terrains.pdf>



7 ÉVALUATION DES RÉSULTATS

LE GROUPE SOLROC a effectué une Évaluation environnementale de site - Phase I des propriétés située au 9600 rue Jean-Milot, arrondissement Lasalle à Montréal, en accord avec les objectifs et les limitations décrits dans la section 1 du rapport.

Les informations contenues dans ce rapport sont basées sur les entrevues, l'inspection visuelle, les plans, les documents et les rapports considérés comme des sources fiables d'information. Cependant, il faut souligner le fait qu'une phase I n'est ni un audit, ni un échantillonnage environnemental et que les conclusions sont seulement basées sur les documents existants et sur l'inspection visuelle.

8 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'interprétation des photographies aériennes et les recherches auprès des institutions et des individus interrogés n'ont pas révélé de documents relatant des événements accidentels à caractère environnemental.

Sur la base des documents et des renseignements obtenus lors de nos recherches et durant notre visite des lieux, nous sommes d'avis que l'étude a révélé plusieurs risques de contamination potentielle sur la propriété étudiée reliés à la présence d'une contamination résiduelle au delà du critère **B** sur la propriété à l'étude, la présence probable de deux réservoirs souterrains sur la propriété voisine au sud et la présence d'une eau huileuse dans l'ancien garage de réparation. Il est ainsi recommandé de procéder à une phase II dans les secteurs sud-est et sud, ainsi qu'à l'intérieur du garage afin de vérifier la qualité environnementale des sols de la propriété à l'étude.

Compte tenu du remaniement futur du terrain à l'étude relié à des éventuels travaux de décontamination et de construction future d'un bâtiment résidentiel, il est recommandé de procéder à une caractérisation exhaustive du terrain à l'étude afin de vérifier la qualité des sols et des eaux souterraines selon les exigences de la loi 72.

9 QUALIFICATIONS DES EXPERTS EN ÉVALUATION

Mme Karima Oulamara est détentrice d'un bac en sciences agronomiques, spécialisation sciences des sols et graduée en maîtrise en science de l'environnement. Elle est assignée à la préparation des études des évaluations environnementales de site (Phase I), de caractérisation environnementale de site (Phase II et Phase III) et de réhabilitation de sites.

M. Alain Bondu, directeur général du GROUPE SOLROC, détient une maîtrise en géologie (1984) et plus de 20 ans d'expérience couvrant les domaines des études de sols et fondations et des études hydrogéologiques. M. Bondu possède également une expérience dans le domaine de l'évaluation environnementale, dans la restauration de sites contaminés et dans le traitement de sols et de nappes. Il s'occupe activement du suivi et de la révision des rapports d'études environnementales et autres expertises de la compagnie.



10 RÉFÉRENCES ET DOCUMENTS PERTINENTS

Les recherches, réalisées par du personnel qualifié, sont en accord avec la directive Z768-01 de l'Association canadienne des normes (CSA) et ont été effectuées en consultant la documentation appropriée.

Normes, guides méthodologiques, règlements et directives :

- < Loi n°72 : *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains, (L.R.Q., c. Q-2), MDDEP, 2002.*
- < *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (L.R.Q., c. Q-2, a. 31, par. f, h, h1, h2 et m, a. 31.69, par. 1°, 2° et 3°, a. 109.1 et a. 124.1; 2002, c.11, a.2)*
- < Guide d'application de la Loi n°72 (2002, c.11): *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains, (L.R.Q., c. Q-2), MDDEP, 2002.*
- < Norme CSA Z768-01 : Évaluation environnementale de site - Phase I, 2001.

Sites Internet :

- < <http://www.registrefoncier.gouv.qc.ca/Sirf/>
- < <http://evalweb.cum.qc.ca/>
- < <http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp>
- < http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/recherche.asp
- < <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/souterraines/sih/index.htm>
- < http://www.navurb.com/nu_inter
- < <http://www.rbq.gouv.qc.ca/dirLoisReglementsCodes/dirCodeConstruction/chapitreEquipementPetroliers/Permis/titulaires.asp>
- < http://www.rbq.gouv.qc.ca/dirPublication/dirEntreprises/dirEquipementsPetroliers/Liste_equipements_petroliers.pdf
- < <https://map-carte.tbs-sct.gc.ca/fcsi-rscf/map-carte/map-carte.aspx?Language=FR&sid=wu11292332503&clear=1&env=www>
- < <http://bibnum2.bnquebec.ca/bna/lovell/index.html> (Annuaire Lovell)
- < <http://ssl.req.gouv.qc.ca/> (Registre des entreprises du Québec)



Cartes et rapports :

- < *Carte du Rapport géologique 152 - Région de Montréal*, Ministère des Richesses Naturelles du Québec, Direction Générale des Mines, Service de l'exploration géologique, T.H. Clark, 1972.
- < *Carte Géologique du Québec*, Carte n°2000 du DV-84-02, Ministère de l'Énergie et des Ressources, Direction générale de l'Exploration géologique et minérale, 1985.
- < *Carte hydrogéologique de l'Île de Montréal et des Iles Perrot et Bizard*, carte n°0-43, Ministère des Richesses Naturelles du Québec, Direction Générale des Eaux, Service des eaux souterraines, A. Bériault et G. Simard, 1978.
- < *Géologie des dépôts meubles de l'Île de Montréal*, Carte n°1426 A, Ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Commission géologique du Canada, J. Hode Keyser et V.K. Prest, 1975.
- < *L'épaisseur des dépôts meubles de l'Île de Montréal*, Carte n°1427 A, Ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Commission géologique du Canada, J. Hode Keyser et V.K. Prest, 1975.

Autres sources :

- < Photographies aériennes du Bureau des cartes du Canada et de la Photothèque nationale de l'air, Ottawa.

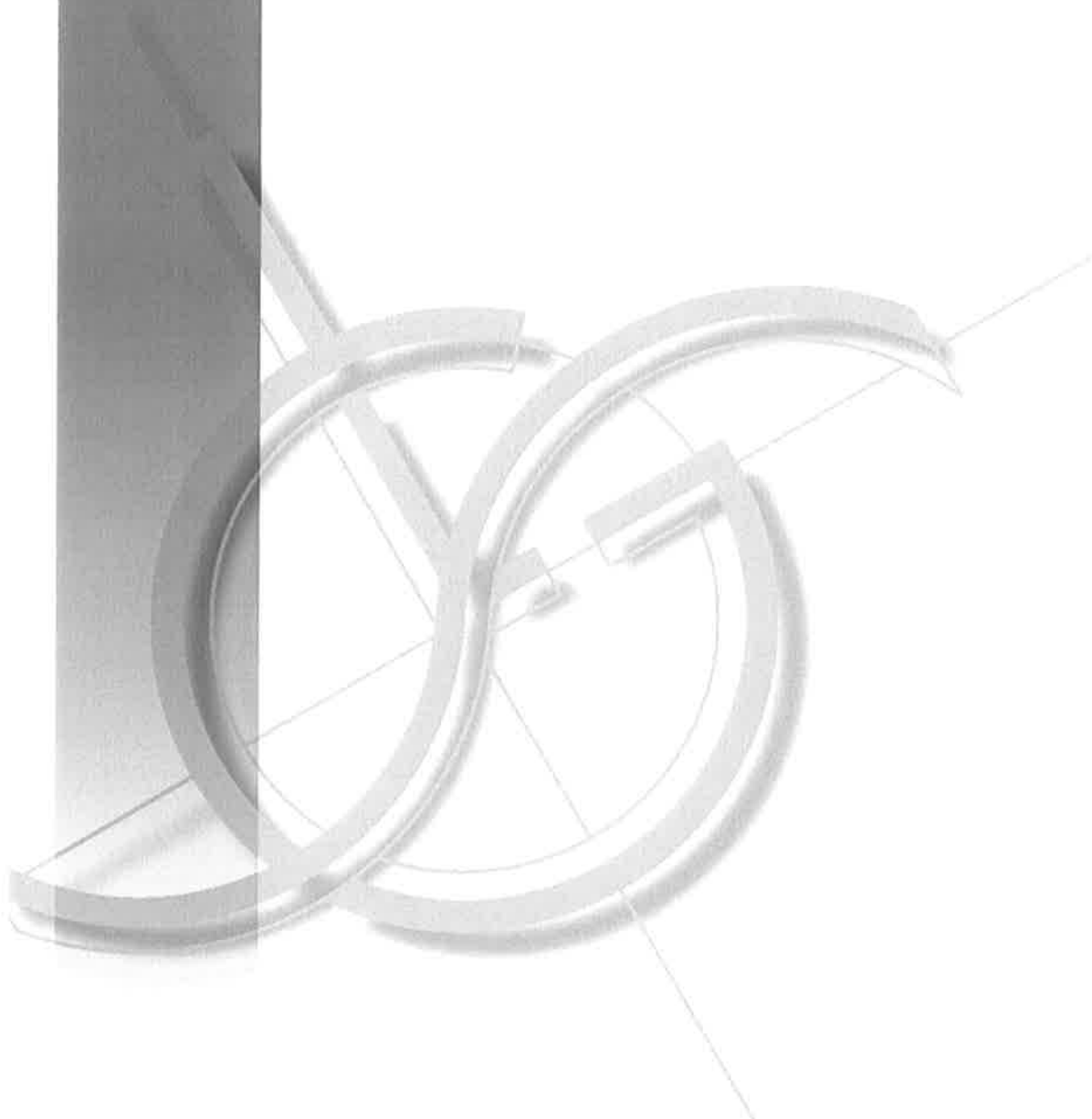
Anciennes études :

- < Suivi environnemental et caractérisation environnementale, 9600, rue Jean Milot, LaSalle (Québec), TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTEE, Novembre 2001 (réf. : Projet No CM 924.0).

\\serveur\data\Karima.Oulamara\Mes Documents\2010\FRANÇAIS\PHASE1\17274_9600, Jean Milot à Lassale, Qc\9600 Jean-Milot.doc



ANNEXE A
PLAN DE LOCALISATION GÉNÉRALE



REF. NO. : FA184-100275E1

CLIENT : Wanklyn-Milot S.E.C.

ANNEXE A



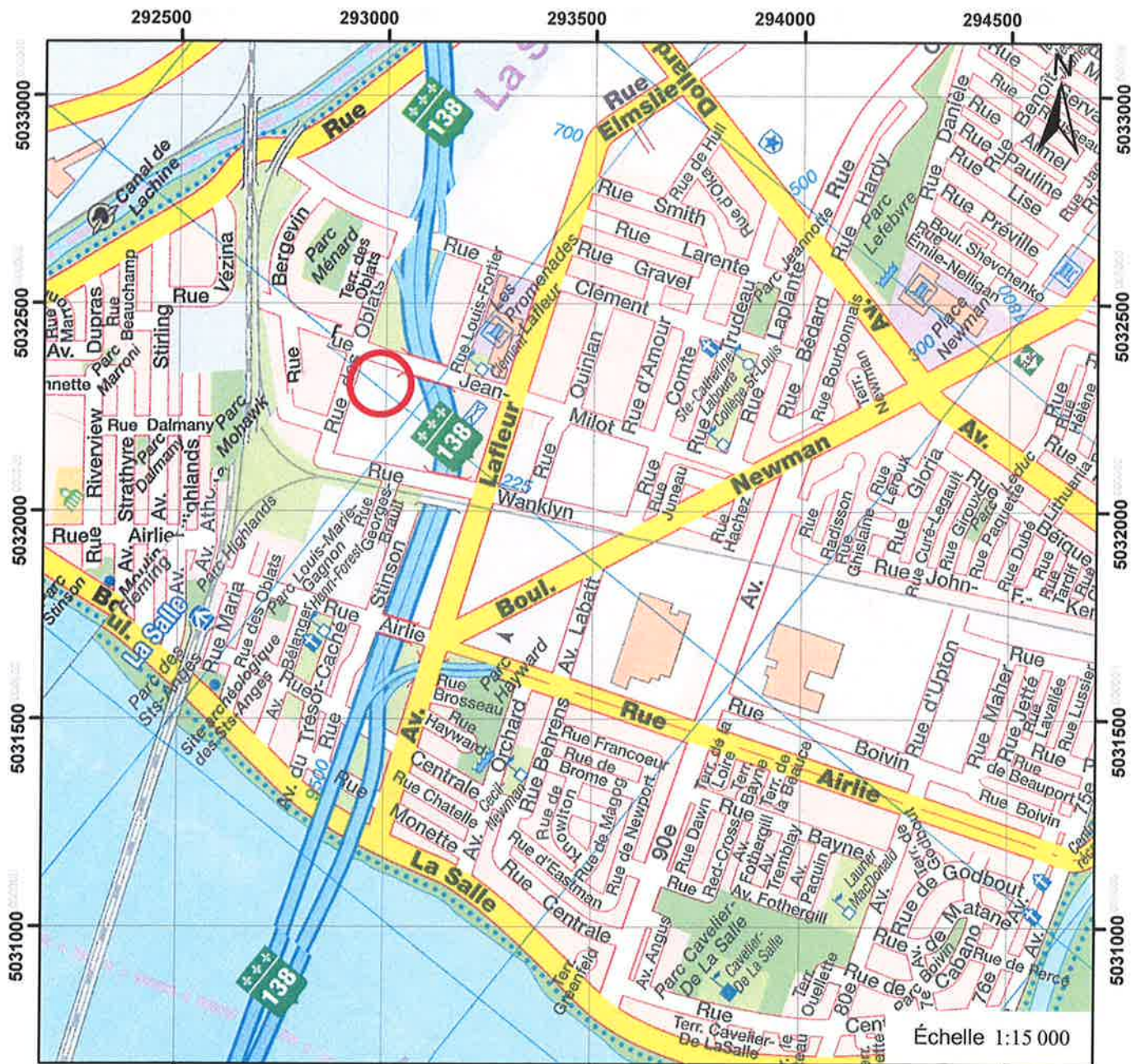
PROJ. : Évaluation Environnementale de Site Phase I

Plan de localisation générale

SITE : 9600, Jean Milot à Lasalle, Qc

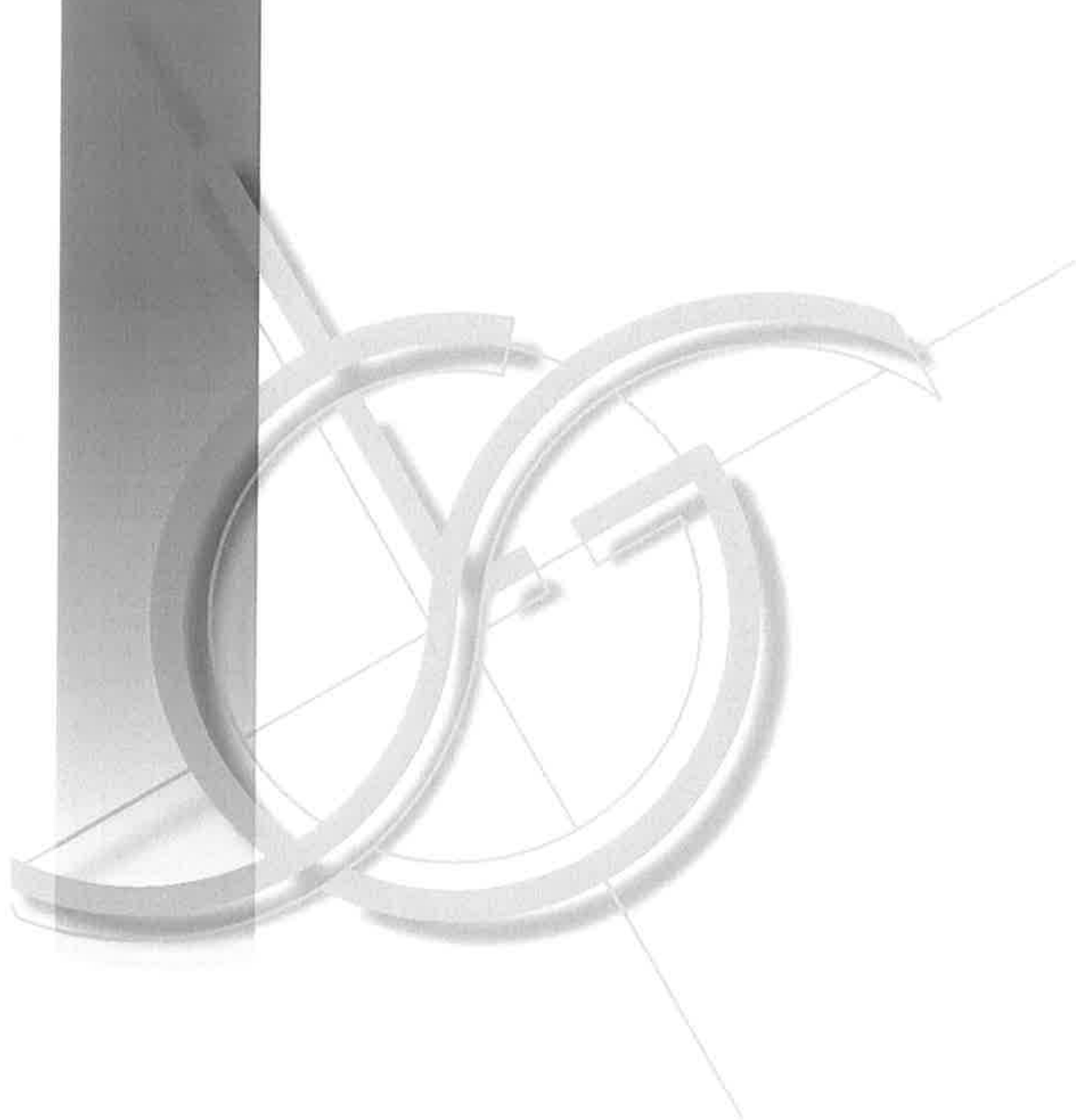
LE GROUPE SOLROC

DATE : Le 15 Février 2010



Projection: Transverse_Mercator NAD_1983_UTM_Zone_8N

ANNEXE B
PHOTOGRAPHIES AÉRINNES



REF. NO: FA184-100275E1

CLIENT : Wanklyn-Milot S.E.C.

ANNEXE B



PROJ. : Évaluation Environnementale de Site Phase I

Photographie aérienne
2001

SITE : 9600, Jean Milot à Lasalle, Qc

LE GROUPE SOLROC

DATE : Le 15 Février 2010



Photographie aérienne 2001 : GPI0101 L3 N° 47

Échelle 1:3 500

REF. NO: FA184-100275E1

CLIENT : Wanklyn-Milot S.E.C.

ANNEXE B



PROJ. : Évaluation Environnementale de Site Phase I

Photographie aérienne
1993

SITE : 9600, Jean Milot à Lasalle, Qc

LE GROUPE SOLROC

DATE : Le 15 Février 2010



Photographie aérienne 1993 : GP-R,T GPI-93001 L3 N° 51

Échelle 1:3 500

REF. NO: FA184-100275E1

CLIENT : Wanklyn-Milot S.E.C.

ANNEXE B



LE GROUPE SOLROC

PROJ. : Évaluation Environnementale de Site Phase I

SITE : 9600, Jean Milot à Lasalle, Qc

Photographie aérienne
1981

DATE : Le 15 Février 2010



Photographie aérienne 1981 : Feuille N° 69

Échelle 1:3 500

REF. NO: FA184-100275E1

CLIENT : Wanklyn-Milot S.E.C.

ANNEXE B



PROJ. : Évaluation Environnementale de Site Phase I

Photographie aérienne
1972

SITE : 9600, Jean Milot à Lasalle, Qc

LE GROUPE SOLROC

DATE : Le 15 Février 2010



Photographie aérienne 1972 : Q72802 N° 108

Échelle 1:5 000

REF. NO: FA184-100275E1

CLIENT : Wanklyn-Milot S.E.C.

ANNEXE B



PROJ. : Évaluation Environnementale de Site Phase I

Photographie aérienne
1958

SITE : 9600, Jean Milot à Lasalle, Qc

LE GROUPE SOLROC

DATE : Le 15 Février 2010



Photographie aérienne 1958 : P1025/58 4972A L15 N° 75

Échelle 1:10 000

REF. NO: FA184-100275E1

CLIENT : Wanklyn-Milot S.E.C.

ANNEXE B



PROJ. : Évaluation Environnementale de Site Phase I

Photographie aérienne
1928

SITE : 9600, Jean Milot à Lasalle, Qc

LE GROUPE SOLROC

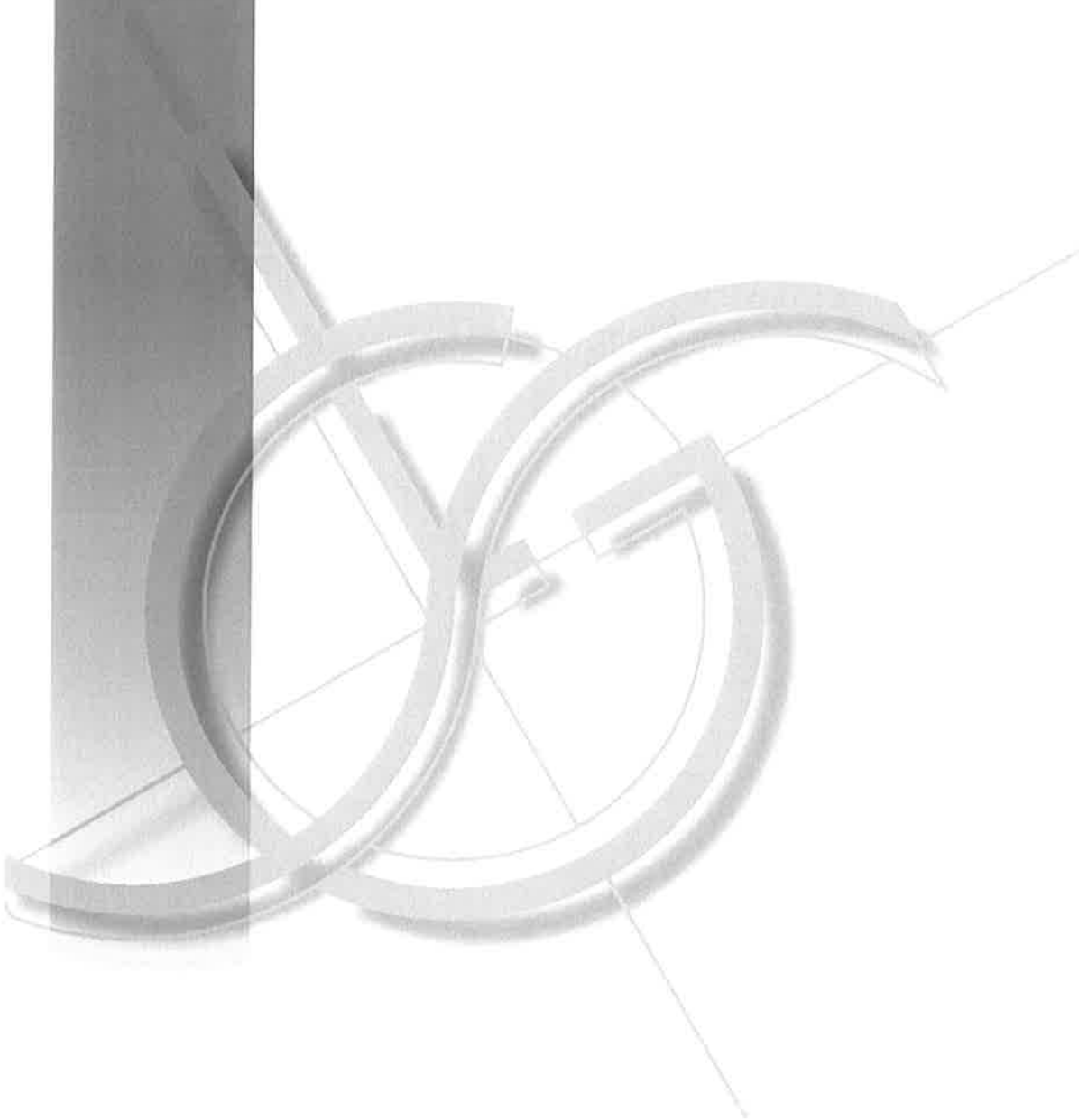
DATE : Le 15 Février 2010



Photographie aérienne 1928 : LA2254 N° 33

Échelle 1:10 000

ANNEXE C
DOCUMENTS DU MDDEP



PAR TÉLÉCOPIEUR : 514 342-5855

Montréal le 22 février 2010

Monsieur Madjid Ould-Feroukh
Le groupe Solroc
8225, rue Mayrand, suite 100
Montréal (Québec) H4P 2C7

Objet : 9585 Rue Wanklyn et 9600 rue Jean-Milot à Lasalle
v/projet : 17233

Monsieur,


Nous sommes maintenant en mesure de donner suite à votre demande d'accès du 15 février dernier concernant l'objet précité.

Après vérification, nous vous précisons que nous ne détenons aucun dossier pour le **9585 Rue Wanklyn à Lasalle**. Vous avez cependant droit de recours de cette réponse devant la Commission d'accès à l'information. Une note explicative concernant l'exercice de ce recours vous sera transmise sur demande.

Concernant le 9600 rue Jean-Milot à Lasalle, vous trouverez ci-joint la fiche de gestion des terrains contaminés, les lettres de notre Ministère datées du 9 janvier et du 5 février 2002 ainsi qu'une lettre de Terrapex Environnement ltée datée du 17 janvier 2002.

L'Étude de suivi et caractérisation environnemental de novembre 2001, par Terrapex est également disponible. Si vous désirez obtenir copie de cette étude, nous vous demandons de nous faire parvenir la somme de 15.98\$ (soit 67 pages à 0,34 \$/unité, moins une franchise de 6,80 \$) en vertu du Règlement sur les frais de photocopie, par chèque au nom du ministre des Finances. Dès réception de celui-ci, il nous fera plaisir de vous transmettre les documents relatifs à votre demande.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Isabelle Falardeau
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j.
7610-06-01-0549500

Bureau de Montréal

5199 rue Sherbrooke est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>
Courriel : Isabelle.falardeau@mddep.gouv.qc.ca

Téléphone : 514 873-3636 poste 241
Télécopieur : 514 864-0856



Ministère
de l'Environnement

Le 9 janvier 2002

Monsieur John Benjamin
Messageries Benjamin
9600, rue Jean Milot
LaSalle (Québec) H8R 1X7

N/Réf : 7610-06-01-0549500

Objet : Enlèvement de réservoirs souterrain au 9600, rue Jean-Milot à
LaSalle

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du rapport intitulé « Suivi environnemental et caractérisation environnementale », préparé par la firme Terrapex environnement ltée, daté du mois de novembre 2001, ainsi que des renseignements complémentaires datés du 4 janvier 2002 et qui nous ont été transmis le jour même par télécopieur.

Selon le rapport, la contamination résiduelle du sol est inférieure au critère " C " de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, (MEF, 1998) ce qui rend le terrain compatible avec l'usage commercial.

Nous prenons note cependant que la gestion des sols contaminés excavés réalisée à l'adresse mentionnée en rubrique ne respectait pas un des principes de base mentionné dans la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, (MEF, 1998). En effet, le mélange de sols contaminés au-delà du critère «C» (Pile PS-1) aux sols propres, constitue une dilution des concentrations des contaminants. À cet égard, pour le ministère de l'Environnement, cette pratique est inacceptable.

De plus, ces sols contaminés destinés à l'enfouissement devront être obligatoirement déposés dans des lieux d'enfouissement à sécurité maximale autorisés pour recevoir des sols.

Nous demandons donc au consultant de modifier ses procédures en la matière afin d'être conforme aux dispositions de la *Politique*, (MEF, 1998).

Direction régionale de Montréal
Service Industrie
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-4479
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>



Le terrain susmentionné sera inscrit à l'inventaire des dossiers traités par le ministère de l'Environnement (GTC). Cette banque de données permet au public d'avoir accès aux renseignements sur la nature et le niveau de contamination des terrains cités à cet inventaire.

Le ministère de l'Environnement pourra toujours effectuer a posteriori les vérifications qu'il jugera utiles et le cas échéant, prendre les mesures nécessaires pour assurer le confinement, la décontamination ou une restauration additionnelle.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PB/ME



Philippe Boivin, géologue
Service industriel

cc. Monsieur Jean-Sébastien Pomares, Terrapex



Longueuil, le 17 janvier 2002

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

21 JAN. 2002

SERVICE INDUSTRIEL
DIRECTION RÉGIONALE DE MONTRÉAL



Monsieur Philippe Boivin
Ministère de l'Environnement du Québec
Direction Régionale de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9

OBJET : Caractérisation environnementale réalisée sur la propriété sise au 9600, rue Jean Milot, Lasalle (Québec)
Votre N/Réf : 7610-06-01-0549500

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre lettre datée du 9 janvier 2002 et nous aimerions y apporter certaines clarifications.

Soulignons tout d'abord que l'échantillon auquel vous faites référence au troisième paragraphe de votre lettre (Pile PS-1) n'existe pas. Nous présumons cependant que vous vouliez faire référence à l'échantillon PS-1 dont nous avons discuté dans notre lettre du 4 janvier dernier.

Tel qu'indiqué dans cette lettre et dans notre rapport daté de novembre 2001, cet échantillon PS-1 n'a pas été prélevé à même une pile de sols excavés, mais bien à l'endroit d'une des parois des excavations réalisées pour l'enlèvement des réservoirs à l'emplacement de la propriété mentionnée en titre. Cet échantillon a été analysé et a révélé une teneur en xylènes légèrement supérieure au critère C. Cette paroi a donc été surexcavée, et c'est pourquoi les résultats des analyses effectuées sur cet échantillon ont été identifiés comme étant des " résultats intérimaires " (voir tableau 5 de notre rapport daté de novembre 2001).

Lors de ces travaux de surexcavation, nous avons porté une attention toute particulière afin de n'excaver que les sols qui présentaient un tel niveau de contamination. Au fur et à mesure de leur excavation, ces sols ont été entreposés temporairement sur une toile de polyéthylène et ont également été recouverts par une toile de polyéthylène. Ils ont par la suite été échantillonnés et soumis à des analyses chimiques. Or, il s'est avéré que, malgré toutes les précautions que nous avons prises pour faire une ségrégation appropriée des sols durant les excavations, les résultats des analyses chimiques effectuées sur les échantillons de sols prélevés à même les piles de sols excavés ont révélé des concentrations inférieures au critère B (voir échantillons RE PS-A et RE PS-B, tableau 4, rapport daté de novembre 2001).

Même si ces sols avaient pu être réutilisés pour le remplissage des excavations, ils ont été, compte tenu des concentrations mesurées originalement dans l'échantillon PS-1, acheminés au Centre Environnemental St-Michel (voir section 6.0 de notre rapport daté de novembre 2001).

E:\PROJETS\IMMes de Presse Benjamin\CM824\Rapport\Addendum au rapport2.doc

Considérant les procédures décrites ci-dessus, nous sommes convaincus avoir mené l'ensemble du dossier en toute bonne foi et de manière professionnelle, comme nous le faisons toujours pour tous les dossiers qui nous sont confiés. Les procédures que nous avons utilisées dans la cadre de ce projet ont été employées de façon à se conformer aux principes énoncés dans la « Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés » 1999, (« la Politique ») du ministère de l'Environnement du Québec, et aucune dilution intentionnelle des sols n'a été effectuée. Il n'est donc pas exact de dire, tel que décrit dans votre lettre du 9 janvier 2002, que la "... gestion des sols contaminés excavés ... ne respectait pas un des principes de base mentionné dans la Politique... " et qu'il y a eu "... une dilution des concentrations des contaminants".

Par ailleurs, en référence au cinquième paragraphe de votre lettre du 9 janvier 2002, nous ne voyons pas l'utilité de modifier nos procédures puisque celles-ci ont été, sont et continueront à être conformes aux dispositions de la « Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés , 1999 », ministère de l'Environnement du Québec (« MENV »).

En espérant que ces explications puissent effacer le doute qui persiste dans votre esprit à l'effet que la dilution des sols était intentionnelle, nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE



Michel Tremblay, ing., M.Sc.
Directeur

c.c. Monsieur John Benjamin



Ministère
de l'Environnement

Le 5 février 2002

Monsieur Michel Tremblay
Directeur
Terrapex Environnement Itée
3653, chemin Chambly
Longueuil, (Québec) J4L 1N9

N/Réf : 7610-06-01-0549500

Objet : Méthode d'échantillonnage des sols contaminés

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre lettre explicative datée du 17 janvier et reçue à nos bureaux le 21 janvier 2002 et ce, pour le sujet cité en rubrique.

Le ministère de l'Environnement est d'avis que les sols échantillonnés présents sur une paroi et qui démontrent une contamination au-delà du critère « C », de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, (MEF, 1999) doivent obligatoirement être considérés comme tels et gérés selon les dispositions de la *Grille de gestion des sols contaminés excavés intérimaire de la Politique*, (MEF, 1998., 56).

À cet effet, nous vous référons au libellé de l'article 2.3.1.6.2 « Échantillonnage de sols en pile » du *Guide de caractérisation des terrains*, (MENV, 1999., 40) :

« Lors de la caractérisation de terrains, il est recommandé d'effectuer la caractérisation sur des sols en place (non excavés). Un fois excavés, les sols doivent être gérés en fonction des données de caractérisation avant l'excavation afin d'éviter la dilution de la contamination, dilution susceptible de survenir lors de l'excavation ou de la manutention des sols. »

Dans le présent dossier, nous ne remettons pas en question votre bonne foi, mais nous considérons important que les procédures et méthodes d'échantillonnage retenues par le consultant se réalisent en conformité avec les règles établies.

Direction régionale de Montréal
Service Industriel
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9


Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-4479
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>

...2

/2

En effet, des manquements de cet ordre pourraient éventuellement signifier, dans le cas par exemple d'une demande de subvention dans le cadre du programme Revi-sols, le refus du ministère d'octroyer les subsides promis.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Philippe Boivin, géologue
Service industriel

cc. Monsieur John Benjamin

MONTREAL

**SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS
FICHE TECHNIQUE**

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 3605 NO LIEU : X2000791 ANCIEN NO GTC : 061091

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Messageries de presse Benjamin Inc.

NOM DE LA FICHE GTC : Messageries de presse Benjamin inc.

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

418990 - Tous les autres grossistes

Milieu(x) recepoteur(s) affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

| ADRESSE | MUNICIPALITÉ | MRC | CODE POSTAL |
|--|--------------|-------------------|-------------|
| 9600, rue Jean-Milot LaSalle (Québec) | Montréal | Ville de Montréal | H8R 1X7 |

LOCALISATION CADASTRALE

| LOT | RANG, CONCESSION ... | CADASTRE |
|-----|----------------------|----------|
| | | |

CADASTRE DU QUÉBEC

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83
 LATITUDE : 45.4307771944
 LONGITUDE : -73.8507554006

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

| ADRESSE | MUNICIPALITÉ | CODE POSTAL |
|---------|--------------|-------------|
| | | |

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

| | PLAGE B-C | >C | >B (TOTAL) |
|---------------------|-----------|----|------------|
| CONTAMINÉS INITIAUX | | | |
| TRAITÉS / EXCAVÉS | 0 | 0 | 0 |
| RÉSIDUELS (*) | | 0 | |

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : Plage B-C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Benzène
 Hydrocarbures aromatiques polycycliques*
 Hydrocarbures pétroliers C10 à C50
 Toluène

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

MONTREAL

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 3605

NO LIEU : X2000791

ANCIEN NO GTC : 061081

TRAITEMENT DU DOSSIER

SOUS ENQUÊTE

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ANNÉE CIVIQUE D'OUVERTURE : 2001

EN RECOURS LÉGAL OU ADMINISTRATIF

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS ANNÉE CIVIQUE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE (SOUMIS AU GTE)

ÉTAPES D'AVANCEMENT

| | NON-NÉCESSAIRE | ÉTAPE INITIÉE | ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE |
|--|--------------------------|--------------------------|--|
| CARACTÉRISATION | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> 2001 |
| RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> 2001 |
| CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Élimination dans un L.E.S./L.E.T./L.E.E.T./L.E.D.C.D.

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Boivin, Philippe

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2002-01-09

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2010-02-22

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

15 NOV. 2001

SERVICE INDUSTRIEL
DIRECTION RÉGIONALE DE MONTRÉAL

**SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET
CARACTÉRISATION
ENVIRONNEMENTALE
9600, rue Jean Milot
Lasalle (Québec)**

Novembre 2001
PROJET N° CM 924.0

TABLE DES MATIÈRES

| | PAGE |
|--|-----------|
| 1.0 INTRODUCTION..... | 1 |
| 1.1 Mandat et objectif | 1 |
| 1.2 Portée et limitations de l'étude | 1 |
| 2.0 SOMMAIRE DES TRAVAUX ET MÉTHODOLOGIE..... | 2 |
| 2.1 Sommaire des travaux..... | 2 |
| 2.2 Méthodologie des travaux de suivi environnemental..... | 2 |
| 2.2.1 Échantillonnage à l'endroit de la fosse de l'ancien réservoir de diesel et d'essence..... | 3 |
| 2.2.2 Échantillonnage des sols excavés..... | 3 |
| 2.3 Méthodologie des travaux de caractérisation environnementale | 3 |
| 2.4 Programme analytique..... | 4 |
| 2.5 Arpentage..... | 4 |
| 4.0 CARACTÉRISTIQUES DU SITE | 5 |
| 4.1 Description des lieux..... | 5 |
| 4.2 Stratigraphie des dépôts meubles..... | 5 |
| 4.3 Conditions hydrogéologiques..... | 6 |
| 4.3.1 Drainage de surface | 6 |
| 4.3.2 Direction d'écoulement de l'eau souterraine..... | 6 |
| 5.0 CONSTAT ENVIRONNEMENTAL | 7 |
| 5.1 Qualité environnementale des sols | 7 |
| 5.1.1 Critères d'interprétation des résultats analytiques | 7 |
| 5.1.2 Résultats des analyses chimiques effectuées sur les échantillons de sols | 7 |
| 5.1.2.1 Ancienne fosse du réservoir souterrain de diesel..... | 8 |
| 5.1.2.2 Ancienne fosse du réservoir souterrain d'essence..... | 8 |
| 5.1.2.3 Forages | 8 |
| 5.1.2.4 Piles de sol | 8 |
| 6.0 GESTION DES SOLS EXCAVÉS | 9 |
| 7.0 ASSURANCE QUALITÉ..... | 10 |
| 8.0 SOMMAIRE ET CONCLUSION | 11 |

1.0 INTRODUCTION

1.1 Mandat et objectif

Messageries de Presse Benjamin Inc. a retenu les services professionnels de Terrapex Environnement Ltée (« Terrapex ») afin d'effectuer des travaux de surveillance et de caractérisation environnementale à l'endroit de la propriété sise au 9600, rue Jean Milot à Ville Lasalle, Québec (ci-après appelée « le site » ou « la propriété »). L'emplacement de la propriété est indiqué sur le plan de localisation présenté à l'annexe 1.

Le mandat régissant la réalisation des travaux a été défini suivant les termes d'une entente avec monsieur John Benjamin, ci-après désigné comme étant le « représentant de Messageries de Presse Benjamin Inc. ». Les objectifs visés par l'étude étaient les suivants :

- Procéder à la caractérisation des sols excavés lors de l'enlèvement des équipements pétroliers afin d'effectuer une gestion adéquate de ces sols.
- Procéder à la caractérisation des parois et des fonds des excavations réalisées afin de déterminer la qualité environnementale des sols qui restent en place en regard des énoncés sur l'usage des terrains à vocation commerciale et/ou industrielle définis dans la « Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, 1999 », ministère de l'Environnement du Québec (« MENV »), ci-après appelée « la Politique ».
- Réaliser une caractérisation environnementale des sols afin de caractériser les environs de l'ancien emplacement de l'ancien réservoir souterrain d'essence ainsi que les secteurs adjacents au bâtiment et à la génératrice.

Le présent rapport renferme toutes les informations relatives au sommaire et à la méthodologie des travaux réalisés, aux principales caractéristiques du site, et aux résultats des travaux de réhabilitation et de caractérisation.

1.2 Portée et limitations de l'étude

Les informations contenues dans ce rapport sont soumises à la portée et aux limitations décrites à l'annexe 4C de ce document.

2.2.1 Échantillonnage à l'endroit de la fosse de l'ancien réservoir de diesel et d'essence

A l'endroit des excavations réalisées pour l'enlèvement des réservoirs souterrains, l'échantillonnage des sols a été réalisé en fonction des unités stratigraphiques rencontrées, ainsi que selon les résultats des mesures de dépistage effectuées sur le terrain à l'aide d'un détecteur de vapeurs organiques et des observations organoleptiques. En l'absence de signes de contamination, au moins un échantillon par unité stratigraphique a été prélevé.

Au total, 5 échantillons provenant des surfaces finales formant les parois et le fond de l'excavation réalisée pour l'enlèvement du réservoir de diesel ont été prélevés et soumis à des analyses chimiques. De même, 5 échantillons ont été prélevés à même les surfaces finales formant les parois et le fond de l'excavation réalisée pour l'enlèvement du réservoir d'essence et soumis à des analyses chimiques. Les emplacements ainsi que les profondeurs des échantillons prélevés sont montrés sur la figure 3 de l'annexe 1.

2.2.2 Échantillonnage des sols excavés

Les sols excavés dans les secteurs des anciens réservoirs souterrains ont été mis en piles sur le site. Au total, 5 échantillons représentatifs de ces sols ont été prélevés et soumis à des analyses chimiques. Il est à souligner que les sols composant la PILE-2 ont été laissés dans l'excavation et qu'un échantillon de sol a été prélevé à même cette pile de sol laissée dans l'excavation.

2.3 Méthodologie des travaux de caractérisation environnementale

Les travaux de caractérisation environnementale proprement dits ont comporté l'exécution de 4 forages (F-1 à F-4). Les emplacements où ont été réalisés ces forages sont montrés sur la figure 2 de l'annexe 1.

Tous les forages ont été réalisés à l'aide d'une foreuse à tarières évidées. D'un diamètre de 20 centimètres, les forages ont été descendus jusqu'à des profondeurs de 4,34 mètres sous la surface actuelle du terrain.

Des échantillons de sols ont été prélevés en continu à l'emplacement de chacun des forages au moyen d'un carottier fendu normalisé de 51 millimètres de diamètre et d'une longueur de 60 centimètres, permettant la mesure de l'indice « N » de l'essai de pénétration standard conformément à la norme ASTM D1586-99.

4.0 CARACTÉRISTIQUES DU SITE

4.1 Description des lieux

La propriété est localisée au 9600, rue Jean Milot (Québec), dans un secteur résidentiel et commercial de la ville de Lasalle. Le bâtiment présent sur la propriété abrite des activités reliées à la distribution de périodiques, journaux, etc.

La propriété est bordée par des terrains à vocation commerciale et résidentielle à l'exception du secteur nord-est où l'on retrouve l'autoroute 138.

La topographie du site est relativement plane. Toutefois, l'extrémité nord-est du site, bordée par l'autoroute 138, présente une pente abrupte en descente vers l'autoroute. La surface du site est recouverte de béton bitumineux.

Le Fleuve Saint-Laurent est présent à environ 1 kilomètre au sud-est de la propriété. À l'aide de la carte topographique du secteur à l'étude, il a été possible d'établir que l'écoulement de l'eau souterraine à l'échelle régionale s'effectue vraisemblablement en direction du Fleuve Saint-Laurent.

Un plan général de l'aménagement du terrain, indiquant notamment la localisation des anciennes installations pétrolières démantelées ainsi que la position du bâtiment, est présenté à la figure 2. Le reportage photographique présenté à l'annexe 5 illustre certaines caractéristiques du site ainsi que quelques étapes des travaux de suivi environnemental et de caractérisation qui ont été réalisés dans le cadre du présent mandat.

4.2 Stratigraphie des dépôts meubles

La nature et quelques propriétés des matériaux ont été déterminées à partir des travaux sur le terrain. Les descriptions des échantillons prélevés ont été faites selon les méthodes d'identification et de classification reconnues utilisées en géotechnique. Elles peuvent impliquer le recours au jugement et à l'interprétation du personnel ayant réalisé l'examen des matériaux. La classification des matériaux a été faite à partir d'un examen visuel.

Dans l'ensemble, les excavations et les forages réalisés ont indiqué que la surface du terrain est formée d'une couche de béton bitumineux de 0,08 mètre d'épaisseur reposant sur une fondation granulaire (pierre concassée (20-0mm) d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur). Sous-jacent à cette fondation granulaire ont été interceptés des horizons de remblai, dont la composition passe d'un sable à un silt contenant des traces à un peu de sable et gravier

PRIVILÉGIÉ ET CONFIDENTIEL

5.1.2.1 Ancienne fosse du réservoir souterrain de diesel

Les résultats des analyses chimiques effectuées sur les échantillons de sols prélevés à même les surfaces finales formant les parois et le fond de l'excavation réalisée à l'endroit de l'ancien réservoir souterrain de diesel sont présentés sur la figure 3 de l'annexe 1 et au tableau 1 de l'annexe 3. Ces résultats indiquent que les échantillons analysés ont révélé des concentrations en hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀, en composés BTEX et en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) inférieures aux critères B, à l'exception de l'échantillon RD-F, prélevé au fond de l'excavation, qui a présenté une concentration en BTEX dans la plage B-C du MENV.

5.1.2.2 Ancienne fosse du réservoir souterrain d'essence

Les résultats des analyses chimiques effectuées sur les échantillons de sols prélevés à même les surfaces finales formant les parois et le fond de l'excavation réalisée à l'endroit de l'ancien réservoir souterrain d'essence sont présentés sur la figure 3 de l'annexe 1 et au tableau 2 de l'annexe 3. Ces résultats indiquent que les échantillons analysés ont révélé des concentrations en hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ et en composés BTEX inférieures aux critères B, à l'exception de l'échantillon RE-ES-1, prélevé à même une paroi de l'excavation, qui a présenté une concentration en C₁₀-C₅₀ dans la plage B-C du MENV et de l'échantillon RE-FOND-A, prélevé au fond de l'excavation, qui a présenté une concentration en BTEX également dans la plage B-C du MENV.

5.1.2.3 Forages

Les résultats des analyses chimiques effectuées sur les échantillons de sols prélevés à l'endroit des forages sont présentés sur la figure 3 de l'annexe 1 et au tableau 3 de l'annexe 3. Ces résultats indiquent que les échantillons analysés ont révélé, dans tous les cas, des concentrations en hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ et en composés BTEX inférieures à la limite de détection de la méthode analytique utilisée.

5.1.2.4 Piles de sol

Les résultats des analyses chimiques effectuées sur les échantillons de sols provenant des sols excavés et mis en pile sont présentés au tableau 4 de l'annexe 3.

Ces résultats indiquent que les échantillons analysés ont révélé des concentrations en C₁₀-C₅₀, en BTEX et en HAP inférieures aux critères B, à l'exception de l'échantillon PILE-2, qui a présenté une concentration en HAP (1,3-Diméthylnaphtalène) de 1 ppm, ce qui correspond à la plage B-C du MENV.

6.0 GESTION DES SOLS EXCAVÉS

Les résultats des analyses chimiques effectuées sur les échantillons de sols prélevés à même les sols excavés et temporairement entreposés sur le site ou laissés en place dans une excavation (PILE-2), sont présentés au tableau 4 de l'annexe 3.

Tel que mentionné à la section précédente, les sols de la PILE-2 ont été laissés dans l'excavation réalisée pour l'enlèvement du réservoir de diésel et réutilisés pour le remblayage de l'excavation.

Les sols excavés composant la PILE-1 ont été réutilisés pour le remblayage de l'excavation réalisée pour l'enlèvement du réservoir de diésel.

Les sols excavés à l'endroit de l'ancienne fosse du réservoir d'essence (échantillons RE PS-A et RE PS-B) ont été acheminés au Centre Environnemental St-Michel (« CESM »). Au total, 231,52 tonnes métriques de sols caractérisés par des concentrations inférieures au critère B ont été transportées au CESM. Une copie des manifestes de transport des sols est incluse à l'annexe 3 du présent document.

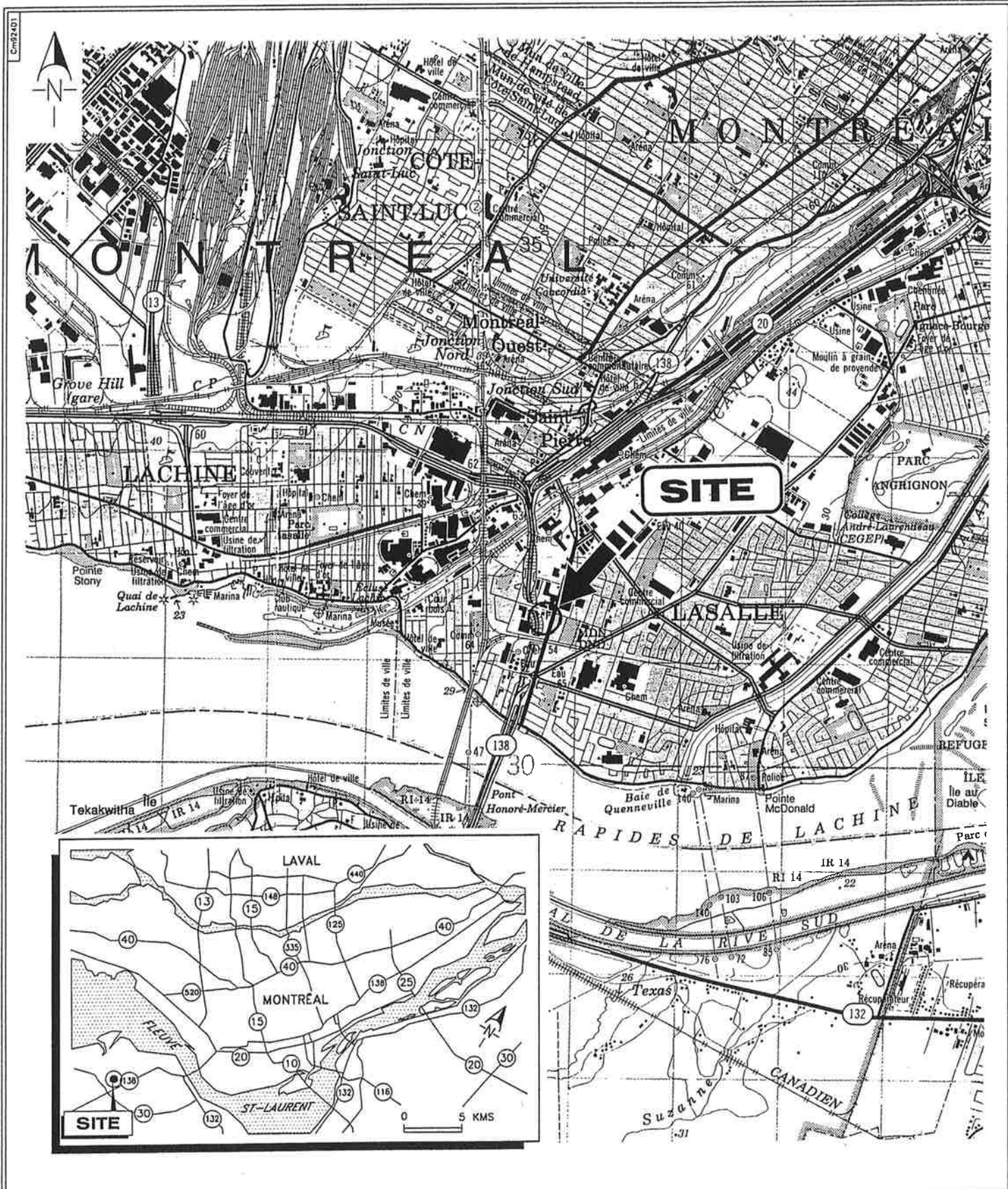
8.0 SOMMAIRE ET CONCLUSION


Des travaux de suivi environnemental et de caractérisation environnementale ont été réalisés par Terrapex Environnement Ltée à l'endroit de la propriété sise au 9600, rue Jean Milot à Ville Lasalle, Québec.

Les travaux de suivi sur le terrain ont été effectués les 5 mai, 1 juin, 1 juillet et 23 août 2001. Les travaux de caractérisation environnementale ont pour leur part été effectués le 28 juin 2001. Tous ces travaux ont été réalisés sous la supervision du personnel professionnel de Terrapex et ont comporté la réalisation des activités suivantes :

- Échantillonnage des sols à l'endroit de la fosse des anciens réservoirs de diesel et d'essence.
- Échantillonnage des sols excavés et mis en pile lors de l'enlèvement des réservoirs.
- Supervision des travaux lors de la disposition des piles de sol.
- Réalisation de 4 forages aux environs de l'ancien emplacement des réservoirs souterrains d'essence ainsi qu'aux environs des secteurs adjacents au bâtiment et à la génératrice.
- Réalisation d'analyses chimiques sur les échantillons de sols prélevés au cours des travaux.

En conclusion, la qualité environnementale des échantillons de sols analysés au cours des présents travaux respecte les énoncés d'usage pour un site à vocation commerciale ou industrielle tels que définis par le ministère de l'Environnement du Québec dans la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* (1999).



| | | | | | | |
|---|--------|--|------|-------------------|------------------|-------------|
|  | Titre | PLAN DE LOCALISATION | | Échelle 0 1km 2km | | |
| | Client | MESSAGERIE DE PRESSE BENJAMIN INC. | | Dessin | W.F. | |
| | Projet | MESSAGERIE DE PRESSE BENJAMIN INC. 9600, RUE JEAN MILOT LASALLE (QUÉBEC) | | Eff. par | J.S.P./S.S./M.L. | Gérant prj. |
| | | | | A.Z. | | |
| | | | Date | 2001-09-19 | Dossier no. | |
| | | | | | CM924.0 | |
| FIGURE 1 | | | | | | |



RD-ES-2 (2001-05-05) (2,0-4,0m)

| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
|-------------------|------|------|
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |
| HAP | | ● |

F-2 CF-6 (2001-06-28) (3,12-3,73m)

| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
|-------------------|------|------|
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

RE-ES-B (2001-07-11) (1,27-4,27m)

| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
|-------------------|------|------|
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

RUE JEAN MILOT

BÂTIMENT

BÂTIMENT DE LA GÉNÉRATRICE

AUTOROUTE 138

F-1 CF-6 (2001-06-28) (2,51-3,12m)

| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
|-------------------|------|------|
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

RD-ES-B (2001-05-05) (2,7-4,0m)

| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
|-------------------|------|------|
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | 0,3 | ▲ |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |
| HAP | | ▲ |

RD-F (2001-05-05) (4,0m)

| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
|-------------------|------|------|
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | 2,8 | ◇ |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | 5,2 | ◇ |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |
| HAP | | ● |

F-3 CF-6 (2001-06-28) (3,12-3,73m)

| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
|-------------------|------|------|
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

F-4 CF-6 (2001-06-28) (3,12-3,73m)

| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
|-------------------|------|------|
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

RD-ES-4 (2001-05-05) (2,0-4,0m)

| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
|-------------------|------|------|
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |
| HAP | | ● |

RD-ES-6 (2001-05-05) (2,0-4,0m)

| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
|-------------------|------|------|
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | 0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |
| HAP | | ● |

RE-ES-3 (2001-08-01) (0-3,88m)

| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
|-------------------|------|------|
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

RE-ES-1 (2001-06-01) (0-3,88m)

| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
|-------------------|------|------|
| HYD. PÉT. C10-C50 | 2600 | ◇ |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | 0,4 | ▲ |
| TOLUÈNE | 0,3 | ▲ |
| XYLÈNES TOTAUX | 2 | ▲ |

RE-ES-2 (2001-06-01) (0-3,88m)

| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
|-------------------|------|------|
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | 0,3 | ▲ |
| ÉTHYLBENZÈNE | 0,5 | ▲ |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

RE-FOND-A (2001-07-11) (4,27-4,88m)

| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
|-------------------|------|------|
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | 4,5 | ◇ |
| ÉTHYLBENZÈNE | 0,3 | ▲ |
| TOLUÈNE | 0,7 | ▲ |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

Légende

- LIMITE DE BÂTIMENT
- LIMITE D'EXCAVATION
- FORAGE

ÉCHANTILLON - DATE D'ÉCHANTILLONNAGE - PROFONDEUR

| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
|-------------------|------|------|
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

CONCENTRATION EN PPM (SOLS)

CODE DE COULEUR EN FONCTION DES CRITÈRES DU MENV

- CRITÈRE «A»
- ◇ PLAGE «B-C»
- ▲ PLAGE «A-B»
- PLAGE «>C»



Titre
QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES SOLS

Cliant
MESSAGERIE DE PRESSE BENJAMIN INC.

Projet
MESSAGERIE DE PRESSE BENJAMIN INC.
9600, RUE JEAN MILOT
LASALLE (QUÉBEC)





Échelle
1:300

Dessin W.F. **Fait par** J.S.P./S.S./M.L. **Gérant pro.** A.Z.

Date 2001-09-19 **No. projet** CM924.0

FIGURE 3

Légende

-  LIMITE DE BÂTIMENT
-  LIMITE D'EXCAVATION
-  FORAGE
-  PRISE DE PHOTO

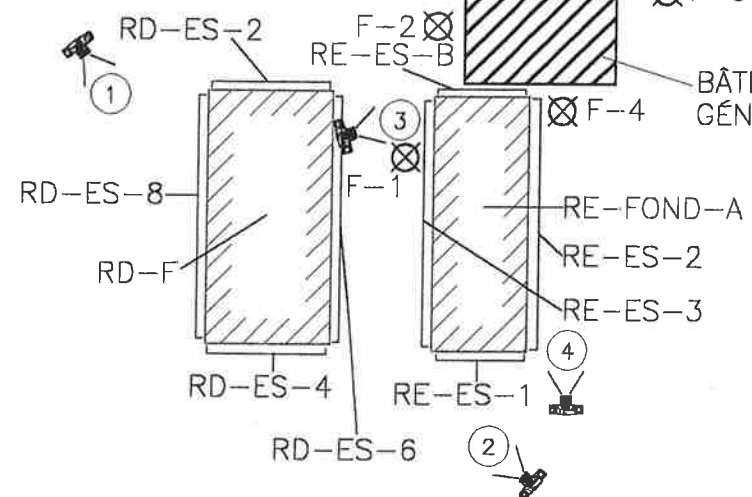


RUE JEAN MILOT

BÂTIMENT

F-3

BÂTIMENT DE LA GÉNÉRATRICE



AUTOROUTE 138



| | | |
|---|-------------------|--------------------|
| Titre | | |
| PLAN DU SITE | | |
| Client | | |
| MESSAGERIE DE PRESSE BENJAMIN INC. | | |
| Projet | | |
| MESSAGERIE DE PRESSE BENJAMIN INC. 9600, RUE JEAN MILOT LASALLE (QUÉBEC) | | |
| Échelle | | |
| 1:300  | | |
| Dessin | Fait par | Gérant pro. |
| W.F. | J.S.P./S.S./M.L. | A.Z. |
| Date | No. projet | |
| 2001-09-19 | CM924.0 | |

FIGURE 2

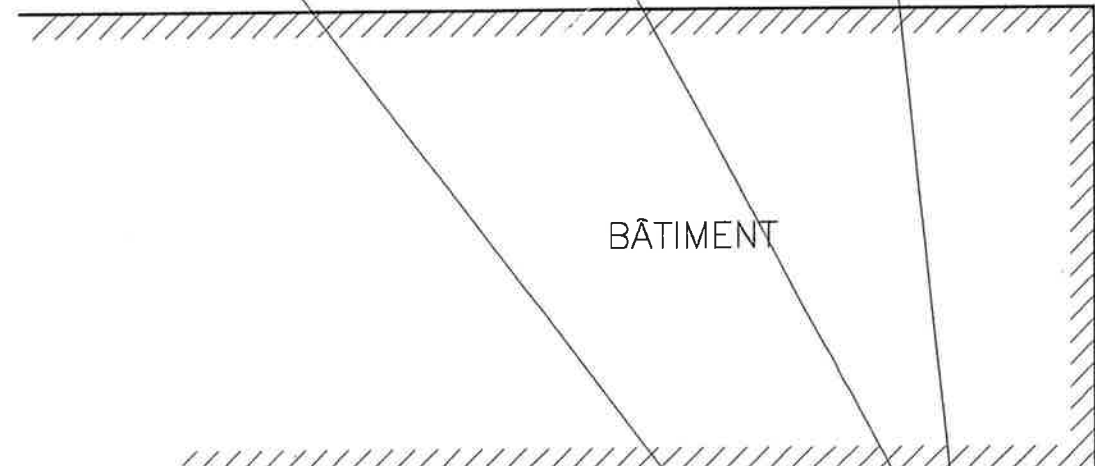


| RD-BS-2 (2001-05-05) (2,0-4,0m) | | |
|---------------------------------|------|------|
| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |
| HAP | | ● |

| F-2 CF-8 (2001-08-28) (3,12-3,73m) | | |
|------------------------------------|------|------|
| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

| RR-BS-B (2001-07-11) (1,27-4,27m) | | |
|-----------------------------------|------|------|
| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

RUE JEAN MILOT



BÂTIMENT

BÂTIMENT DE LA GÉNÉRATRICE

AUTOROUTE 138

| F-1 CF-6 (2001-08-28) (2,51-3,12m) | | |
|------------------------------------|------|------|
| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

| RD-BS-8 (2001-05-05) (2,7-4,0m) | | |
|---------------------------------|------|------|
| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | 0,3 | ▲ |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |
| HAP | | ▲ |

| RD-F (2001-05-05) (4,0m) | | |
|--------------------------|------|------|
| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | 2,8 | ◇ |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | 5,2 | ◇ |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |
| HAP | | ● |

| F-3 CF-8 (2001-08-28) (3,12-3,73m) | | |
|------------------------------------|------|------|
| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

| F-4 CF-8 (2001-08-28) (3,12-3,73m) | | |
|------------------------------------|------|------|
| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

| RE-FOND-A (2001-07-11) (4,27-4,88m) | | |
|-------------------------------------|------|------|
| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | 4,5 | ◇ |
| ÉTHYLBENZÈNE | 0,3 | ▲ |
| TOLUÈNE | 0,7 | ▲ |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

| RD-BS-4 (2001-05-05) (2,0-4,0m) | | |
|---------------------------------|------|------|
| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |
| HAP | | ● |

| RD-BS-6 (2001-05-05) (2,0-4,0m) | | |
|---------------------------------|------|------|
| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | 0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |
| HAP | | ● |

| RR-BS-3 (2001-08-01) (0-3,88m) | | |
|--------------------------------|------|------|
| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | <0,2 | ● |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

| RR-BS-1 (2001-08-01) (0-3,88m) | | |
|--------------------------------|------|------|
| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
| HYD. PÉT. C10-C50 | 2600 | ◇ |
| BENZÈNE | <0,1 | ● |
| ÉTHYLBENZÈNE | 0,4 | ▲ |
| TOLUÈNE | 0,3 | ▲ |
| XYLÈNES TOTAUX | 2 | ▲ |

| RR-BS-2 (2001-08-01) (0-3,88m) | | |
|--------------------------------|------|------|
| PARAMÈTRES | PPM | CODE |
| HYD. PÉT. C10-C50 | <100 | ● |
| BENZÈNE | 0,3 | ▲ |
| ÉTHYLBENZÈNE | 0,5 | ▲ |
| TOLUÈNE | <0,2 | ● |
| XYLÈNES TOTAUX | <0,2 | ● |

Légende

- LIMITE DE BÂTIMENT
- LIMITE D'EXCAVATION
- FORAGE

| PARAMÈTRE ANALYTIQUE | DATE D'ÉCHANTILLONNAGE | PROFONDEUR | CONCENTRATION EN PPM (SOLS) |
|------------------------------------|------------------------|------------|-----------------------------|
| F-3 CF-8 (2001-08-28) (3,12-3,73m) | | | |
| HYD. PÉT. C10-C50 | | | <100 |
| BENZÈNE | | | <0,1 |
| ÉTHYLBENZÈNE | | | <0,2 |
| TOLUÈNE | | | <0,2 |
| XYLÈNES TOTAUX | | | <0,2 |

- CODE DE COULEUR EN FONCTION DES CRITÈRES DU MENV
- CRITÈRE «A»
 - ◇ PLAGE «B-C»
 - ▲ PLAGE «A-B»
 - PLAGE «>C»



Titre
QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES SOLS

Cliant
MESSAGERIE DE PRESSE BENJAMIN INC.

Projet
MESSAGERIE DE PRESSE BENJAMIN INC.
9600, RUE JEAN MILOT
LASALLE (QUÉBEC)

Échelle
1:300

Dessin W.F. **Fait par** J.S.P./S.S./M.L. **Gérant pro.** A.Z.

Date 2001-09-19 **No. projet** CM924.0

ANNEXE 2
RAPPORTS DE SONDAGES



RAPPORT DE SONDAGE

Puits No. : F-2 Page 1 de 1

Niveau de référence : ---

Projet : MESSAGERIE DE PRESSE BENJAMIN INC. Client : MESSAGERIE DE PRESSE BENJAMIN INC.
 Endroit : 9600, JEAN MILLOT, LASALLE No. du projet : CM924.0
 Date du forage : 2001-06-28 Prof. du forage : 4,34m Diamètre : 203mm
 Élev. de la surface : -- Niv. d'eau initiale : -- 2001-07-09 --
 Dia. de la crépine : -- Longueur : -- Dim fente: --
 Dia. du cuvelage : -- Longueur : -- Type : --
 Compagnie de forage : DOWNING Méthode de forage : TARIÈRE ÉVIDÉE
 Opérateur : M. ST-ONGE Rapport : K. BROWN

Notes

* Analyses chimiques en laboratoire

| Élévation (m) | Profondeur (m) | Construction du puits | Échantillon No. | Concentration C.O.V. (PPM) | "N" | Récupération | Stratigraphie | CLASSIFICATION "DU SOL" (couleur, texture, structure) | Observations organoleptiques Odeur I: Inexistante L: Légère M: Moyenne P: Persistante Visuel I: Inexistant D: Disséminé IM: Imbibé | Obs. organoleptiques | | | | | | | |
|---------------|----------------|-----------------------|-----------------|----------------------------|-----|--------------|---------------|---|---|----------------------|---|---|---|--------|---|----|--|
| | | | | | | | | | | Odeur | | | | Visuel | | | |
| | | | | | | | | | | I | L | M | P | I | D | IM | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|------|---------------|----------------|-------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 | CF1 | 0 GRAB SAMPLE | | | | | | 0-0,08m Béton bitumineux. | | | | | |
| | CF2 | 6 | 42-18 12-19 | 16/24 | | | | 0,08-0,20m Pierre concassée (0-19mm). | | | | | |
| | CF3 | 4 | 18-22 32-30 | 14/24 | | | | 0,20-0,69m Sable moyen avec un peu gravier. | | | | | |
| | CF4 | 8 | 50/4 | 0/4 | | | | 0,69-4,34m Silt avec traces à un peu de sable et de gravier. De couleur brun, devenant gris vers 3,66m profondeur. | | | | | |
| | CF5 | 15 | 29-39 34-50 | 16/20 | | | | | | | | | |
| | CF6* | 16 | 41-24 31-32 | 24/24 | | | | | | | | | |
| | CF7 | 10 | 28-39 28-50 | 2/20 | | | | | | | | | |

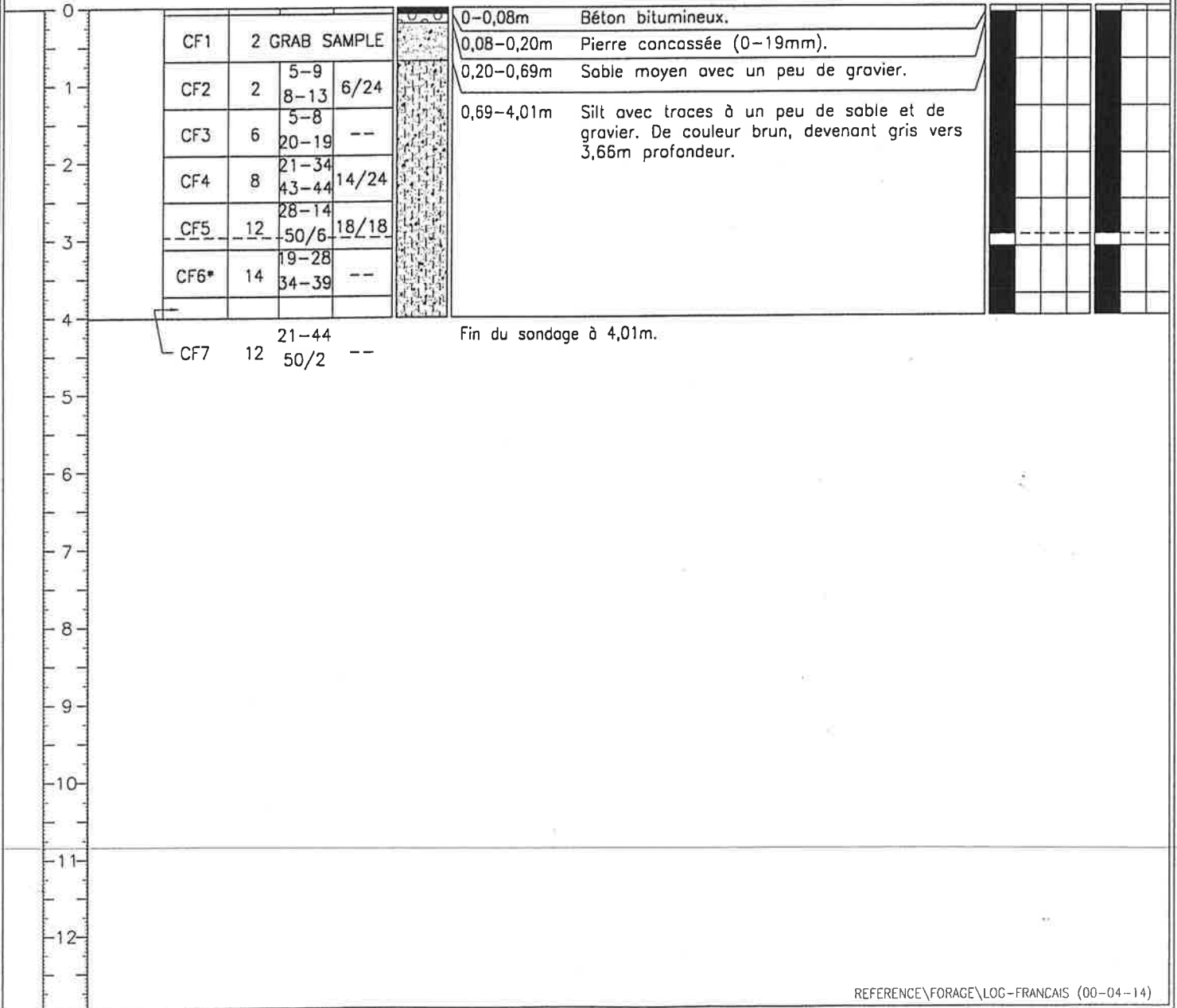
Fin du sondage à 4,34m.

Projet : MESSAGERIE DE PRESSE BENJAMIN INC. Client : MESSAGERIE DE PRESSE BENJAMIN INC.
 Endroit : 9600, JEAN MILLOT, LASALLE No. du projet : CM924.0
 Date du forage : 2001-06-28 Prof. du forage : 4,01m Diamètre : 203mm
 Élev. de la surface : --- Niv. d'eau initiale : --- 2001-07-09 ---
 Dia. de la crépine : --- Longueur : --- Dim fente: ---
 Dia. du cuvelage : --- Longueur : --- Type : ---
 Compagnie de forage : DOWNING Méthode de forage : TARIÈRE ÉVIDÉE
 Opérateur : M. ST-ONGE Rapport : K. BROWN

Notes

* Analyses chimiques en laboratoire

| Élévation (m) | Profondeur (m) | Construction du puits | Échantillon No. | Concentration C.O.V. (PPM) | "N" | Récupération | Stratigraphie | CLASSIFICATION DU SOL (couleur, texture, structure) | Observations organoleptiques | | Obs. organoleptiques | | | | | |
|---------------|----------------|-----------------------|-----------------|----------------------------|-----|--------------|---------------|---|---|---|----------------------|---|---|---|--------|---|
| | | | | | | | | | Odeur | Visuel | Odeur | | | | Visuel | |
| | | | | | | | | | I: Inexistante L: Légère M: Moyenne P: Persistante | I: Inexistant D: Disséminé IM: Imbibé | I | L | M | P | I | D |



ANNEXE 3

**TABLEAUX DES RÉSULTATS DES ANALYSES CHIMIQUES, CERTIFICATS
D'ANALYSES CHIMIQUES ET MANIFESTES DE TRANSPORT DES SOLS**

TABEAU 2
RÉSULTATS DES ANALYSES CHIMIQUES EFFECTUÉES SUR LES ÉCHANTILLONS
DE SOLS PROVENANT DE L'ANCIENNE FOSSE DU RÉSERVOIR SOUTERRAIN D'ESSENCE
(PPM)

Projet: CM 924.0

| PARAMÈTRES | ÉCHANTILLONS | | | | | | CRITÈRES DU MENV (ppm) | | |
|------------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------|------------------------|------|------------------------|-----|------|
| | REES-1 0-3,66 | REES-2 0-3,66 | REES-3 0-3,66 | REES-B 1,22-4,27 | RE-FOND-A 4,27-4,88 | L.D. | A | B | C |
| Orientation - Profondeur (m) | | | | | | | | | |
| Date d'échantillonnage | 01-06-01 | 01-06-01 | 01-06-01 | 01-07-11 | 01-07-11 | | | | |
| Date d'analyse | 01-06-04 | 01-06-04 | 01-06-04 | 01-07-17 | 01-07-17 | | | | |
| Hydrocarbures C10-C50 | 2600 | <100 | <100 | <100 | <100 | 100 | 300 | 700 | 3500 |
| BTEX | | | | | | | | | |
| Benzène | <0,1 | 0,3 | <0,1 | <0,1 | 4,5 | 0,1 | 0,1 | 0,5 | 5 |
| Éthylbenzène | 0,4 | 0,5 | <0,2 | <0,2 | 0,3 | 0,2 | 0,2 | 5 | 50 |
| Toluène | 0,3 | <0,2 | <0,2 | <0,2 | 0,7 | 0,2 | 0,2 | 3 | 30 |
| Xylènes | 2 | <0,2 | <0,2 | <0,2 | <0,2 | 0,2 | 0,2 | 5 | 50 |

Vérfié par: 

Notes:
L.D. : Limite de détection
* : Politique de protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés MENV, 1999

TABEAU 4
RÉSULTATS DES ANALYSES CHIMIQUES EFFECTUÉES SUR
LES ÉCHANTILLONS DE SOLS PROVENANT DES PILES DE SOL
(PPM)

| PARAMETRES | | Messageries de Presse Benjamin Inc., 9600 rue Jean Millot, Lasalle | | | | Projet: CM 924.0 |
|------------------------------|----------|--|----------|----------|------|------------------------|
| Orientation - Profondeur (m) | PILE-1 | PILE-2 | RE-PS-A | RE-PS-B | L.D. | CRITERES DU MENV (ppm) |
| | A | B | C | | | A B C |
| Date d'échantillonnage | 01-05-05 | 01-05-05 | 01-08-09 | 01-08-09 | | |
| Date d'analyse | 01-05-07 | 01-05-07 | 01-08-13 | 01-08-13 | | |
| Hydrocarbures C10-C50 | <100 | 370 | 200 | 340 | 100 | 300 700 3500 |
| BTEX | | | | | | |
| Benzène | <0,1 | <0,1 | <0,1 | <0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Ethylbenzène | <0,2 | 0,3 | <0,2 | <0,2 | 0,2 | 0,2 |
| Toluène | <0,2 | <0,2 | <0,2 | <0,2 | 0,2 | 0,2 |
| Xylènes | <0,2 | <0,2 | <0,2 | <0,2 | 0,2 | 0,2 |
| HAP | | | | | | |
| Acénaphthène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Acénaphthylène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Anthracène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Benzo(a)anthracène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Benzo(a)pyrène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Benzo(b)+k)fluoranthène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Benzo(c)phénanthrène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Benzo(ghi)perylène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Chrysène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Dibenz(a,h)anthracène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Dibenz(a,i)pyrène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Dibenz(a,h)pyrène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Dibenz(a,l)pyrène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| 7,12-Diméthylbenzanthracène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Fluoranthène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Fluorène | <0,1 | 0,2 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Indéno(1,2,3-cd)pyrène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| 3-Méthylcholanthrène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Naphtalène | <0,1 | 0,2 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Phénanthrène | <0,1 | 0,2 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Pyrène | <0,1 | <0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| 2-Méthylnaphtalène | <0,1 | 0,8 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| 1-Méthylnaphtalène | <0,1 | 0,9 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| 1,3-Diméthylnaphtalène | <0,1 | 1,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| 2,3,5-Triméthylnaphtalène | <0,1 | 0,4 | - | - | 0,1 | 0,1 |

Vérifié par : 

Notes:
L.D. : Limite de détection
* : Politique de protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés MENV, 1999
- : Paramètre non-analysé

TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE

1470 De Coulomb
Bureau 200
Boucherville PQ J4B 7K2
CANADA

Date du rapport: 2001/05/11
Rapport: NM-70794

Attention: Antonio Zaruso

Votre # du projet: CM924.0

CERTIFICAT D'ANALYSE


DE DOSSIER MAXXAM A103338, Reçu: 2001/05/07, 8:00

Matrice: SOL, Nombre d'échantillons reçus: 11

| Analyses | Nombre d'analyses | Date de l' extraction | Date d'analyse | Méthode de laboratoire | Méthode d'analyse |
|---|-------------------|-----------------------|----------------|------------------------|--------------------|
| A CONSERVER | 4 | N/A | 2001/05/08 | | |
| Benzene, toluene, ethylbenzene, xylene | 7 | 2001/05/07 | 2001/05/07 | ORG1010.12 | "Purge/Trap" GC/MS |
| Hydrocarbures Petroliers (C10-C50) | 7 | 2001/05/07 | 2001/05/07 | ORG1018.07 | GC/FID |
| Hydrocarbures aromatiques polycycliques | 7 | 2001/05/07 | 2001/05/07 | ORG1002.09 | GC/MS SIM |

MAXXAM ANALYTIQUE INC.


ADRIANA DE LUCA, B.Sc.
Représentante technique


Approuvé par CLAUDE R. DUPRESSOIR, Ph.D., chimiste
Directeur général, Sciences environnementales



AD/sb3

p.j.

DATE DU RAPPORT: 2001/05/07

PROJET: CM924.0
DE DOSSIER MAXXAM: A103338

BENZENE, TOLUENE, ETHYLBENZENE, XYLENE DANS LES ECHANTILLONS DE SOL

| | | | | | | |
|------------------------|--|--|--|--|--|--|
| ID Maxxam | | | | | | |
| # Bordereau | | | | | | |
| Date d'échantillonnage | | | | | | |
| Initiales du préleveur | | | | | | |

| Paramètre | Unités | A | B | C | BLANC | LD |
|-----------|--------|---|---|---|-------|----|
|-----------|--------|---|---|---|-------|----|

| | | | | | | |
|----------------|-------|-----|-----|----|----|-----|
| % Humidité | | | | | | |
| Benzène | mg/kg | 0.1 | 0.5 | 5 | ND | 0.1 |
| Ethylbenzène | mg/kg | 0.2 | 5 | 50 | ND | 0.2 |
| Toluène | mg/kg | 0.2 | 3 | 30 | ND | 0.2 |
| Xylènes Totaux | mg/kg | 0.2 | 5 | 50 | ND | 0.2 |

Récupération des Surrogates
(%)

| Paramètre | | | | | BLANC |
|-----------------------|--|--|--|--|-------|
| D4-1,2-DICHLOROETHANE | | | | | 94 |
| D8-TOLUENE | | | | | 100 |
| 4-BROMOFLUOROBENZENE | | | | | 106 |

ND = Non Détecté
LD = LIMITE DE DÉTECTION

Tous les résultats sont calculés sur une base sèche excepté lorsque non-applicable.

Veuillez noter que les résultats ci-dessus n'ont pas été corrigés pour le pourcentage de récupération du spike et le pourcentage de récupération des surrogates.

État des échantillons à l'arrivée: BON

Les résultats des volatils sont corrigés par le blanc. Un blanc de laboratoire est analysé quotidiennement pour mesurer le bruit de fond du laboratoire.



STÉPHANE TRUDEL, B.Sc., chimiste



HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES DANS LES ECHANTILLONS DE SOL
(mg/kg)

| | | | | | | | | | | | | |
|------------------------|--|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--|--|--|
| ID Maxxam | | | 374529 | 374530 | 374531 | 374532 | 374533 | 374534 | 374535 | | | |
| # Bordereau | | | 3228 | 3228 | 3228 | 3228 | 3228 | 3228 | 3228 | | | |
| Date d'échantillonnage | | | 2001/05/05 | 2001/05/05 | 2001/05/05 | 2001/05/05 | 2001/05/05 | 2001/05/05 | 2001/05/05 | | | |
| Initiales du préleveur | | | JSP | JSP | JSP | JSP | JSP | JSP | JSP | | | |

| Paramètre | A | B | C | RD ES-2 | RD ES-4 | RD ES-6 | RD ES-8 | RD-F | PILE-1 | PILE-2 | SPIKE %REC | BLANC | LD |
|-----------------------------|-----|----|-----|---------|---------|---------|---------|------|--------|--------|---------------|-------|-----|
| % Humidité | | | | 16 | 10 | 9 | 15 | 24 | 12 | 14 | | | |
| Acénaphène | 0.1 | 10 | 100 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 97 | ND | 0.1 |
| Acénaphylène | 0.1 | 10 | 100 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 90 | ND | 0.1 |
| Anthracène | 0.1 | 10 | 100 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 88 | ND | 0.1 |
| Benzo(a)anthracène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 81 | ND | 0.1 |
| Benzo(a)pyrène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 75 | ND | 0.1 |
| Benzo(b+j+k)fluoranthène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 87 | ND | 0.1 |
| Benzo(c)phénanthrène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | N/A | ND | 0.1 |
| Benzo(ghi)peryène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 70 | ND | 0.1 |
| Chrysène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 82 | ND | 0.1 |
| Dibenz(a,h)anthracène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 68 | ND | 0.1 |
| Dibenzo(a,l)pyrène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 49 | ND | 0.1 |
| Dibenzo(a,h)pyrène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 39 | ND | 0.1 |
| Dibenzo(a,l)pyrène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 65 | ND | 0.1 |
| 7,12-Diméthylbenzanthracène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 80 | ND | 0.1 |
| Fluoranthène | 0.1 | 10 | 100 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 89 | ND | 0.1 |
| Fluorène | 0.1 | 10 | 100 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 0.2 | 94 | ND | 0.1 |
| Indéno(1,2,3-cd)pyrène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 69 | ND | 0.1 |
| 3-Méthylcholanthrène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 71 | ND | 0.1 |
| Naphtalène | 0.1 | 5 | 50 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 0.2 | 84 | ND | 0.1 |
| Phénanthrène | 0.1 | 5 | 50 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 0.2 | 98 | ND | 0.1 |
| Pyrène | 0.1 | 10 | 100 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 93 | ND | 0.1 |
| 2-Méthylnaphtalène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 0.8 | N/A | ND | 0.1 |
| 1-Méthylnaphtalène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | 0.2 | ND | ND | 0.9 | N/A | ND | 0.1 |
| 1,3-Diméthylnaphtalène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 1.0 | N/A | ND | 0.1 |
| 2,3,5-Triméthylnaphtalène | 0.1 | 1 | 10 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 0.4 | N/A | ND | 0.1 |


 JEAN-PASCAL DIONNE, B.Sc., chimiste



Company : Teraprep Telephone No. : (450) 449-3260 Project / Site : _____
 Report / Invoice to : _____ Fax No. : 1654 Quotation No. : _____
 Address : 1470 de Caron Project No. : CM 924,0
Boucherville

Report to the attention of : _____
Antonio Zamso Sampler : AS Ponnars
 Initials : ASP

| Sample Identification (sampling point) | Sample | | Sampling (date / time) | To be filtered | No. of Cont. | Comments |
|---|--------|---------------------|---------------------------|-------------------|--------------------|----------|
| | Soil | Water Type Other | | | | |
| D ES-2 | | | 5 June 2001 | | 2 | |
| D ES-4 | | | | | 2 | |
| D ES-6 | | | | | 2 | |
| D ES-8 | | | | | 2 | |
| D-F | | | | | 2 | |
| PILE-1 | | | | | 2 | |
| PILE-2 | | | | | 2 | |

Analyses Required: Total Oil and Grease (gravimetric) Volatile Organic Compounds (EPA 824) Polycyclic Aromatic Hydrocarbons (PAH) PCB Metals (by ICP) As and Se (by hydride AS) Cd and Pb (by graphite furnace AS) Mercury Anions Phenolic Compounds (by colorimetry)

Normal Results Requested for: 24 hrs
 RUSH

Turnaround Time: _____

General Condition at Reception: _____

Remarks: _____

Received by: LNDrebel 5/17 8:30

Received by: _____

Received by: _____

ample Transport: By Client MAXXAM Personnel Courier (Specify): _____

NOM DE PROJET: BENJAMIN PRESS

PROJET: CM924.0

DATE DU RAPPORT: 2001/06/04

DE DOSSIER MAXXAM: A104319

BENZENE, TOLUENE, ÉTHYLBENZENE, XYLENE DANS LES ECHANTILLONS DE SOL

| | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------|--|--|--|--|------------|------------|------------|------------|------------|--|--|--|--|
| ID Maxxam | | | | | 379959 | 379956 | 379957 | 379958 | 379958 | | | | |
| # Bordereau | | | | | M33570 | M33570 | M33570 | M33570 | M33570 | | | | |
| Date d'échantillonnage | | | | | 2001/06/01 | 2001/06/01 | 2001/06/01 | 2001/06/01 | 2001/06/01 | | | | |
| Initiales du préleveur | | | | | SS | SS | SS | SS | SS | | | | |

| Paramètre | Unités | A | B | C | PS-1 | LD | RE-ES-1 | RE-ES-2 | RE-ES-3 | RE-ES-3 DUP | SPIKE %REC | BLANC | LD |
|----------------|--------|-----|-----|----|------|-----|---------|---------|---------|----------------|---------------|-------|-----|
| % Humidité | | | | | 13 | | 13 | 12 | 14 | 14 | | | |
| Benzène | mg/kg | 0.1 | 0.5 | 5 | ND | 0.3 | ND | 0.3 | ND | ND | 66 | ND | 0.1 |
| Éthylbenzène | mg/kg | 0.2 | 5 | 50 | 33 | 0.3 | 0.4 | 0.5 | ND | ND | 70 | ND | 0.2 |
| Toluène | mg/kg | 0.2 | 3 | 30 | 3.8 | 0.3 | 0.3 | ND | ND | ND | 69 | ND | 0.2 |
| Xylènes Totaux | mg/kg | 0.2 | 5 | 50 | 60 | 0.6 | 2.0 | ND | ND | ND | 78 | 0.4 | 0.2 |

Récupération des Surrogates

(%)

| Paramètre | PS-1 | RE-ES-1 | RE-ES-2 | RE-ES-3 | RE-ES-3 DUP | SPIKE %REC | BLANC |
|-----------------------|------|---------|---------|---------|----------------|---------------|-------|
| D4-1,2-DICHLOROETHANE | 78 | 90 | 87 | 89 | 86 | 78 | 90 |
| D8-TOLUENE | 100 | 101 | 99 | 93 | 94 | 87 | 97 |
| 4-BROMOFLUOROBENZENE | 99 | 95 | 97 | 95 | 94 | 91 | 89 |

ND = Non Détecté

LD = LIMITE DE DÉTECTION

A, B, C = Selon l'Annexe 2 du "Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés" intitulée "Les critères génériques pour les sols et pour les eaux souterraines (eau de surface et égouts)". ENVIRODOQ EN980478. Pour toutes les analyses organiques, le critère A désigne toute concentration inférieure à la valeur indiquée. Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent pas être interprétées dans aucun autre contexte.

Tous les résultats sont calculés sur une base sèche excepté lorsque non-applicable.

Veillez noter que les résultats ci-dessus n'ont pas été corrigés pour le pourcentage de récupération du spike et le pourcentage de récupération des surrogates.

État des échantillons à l'arrivée: BON

Les résultats des volatils sont corrigés par le blanc. Un blanc de laboratoire est analysé quotidiennement pour mesurer le bruit de fond du laboratoire.

Les limites de détections indiquées sont multipliées par les facteurs de dilution utilisés pour l'analyse des échantillons.



STÉPHANE TRUDEL, B.Sc., chimiste



Handwritten notes:
 à l'arrivée
 PS-1
 1 BT

HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES DANS LES ECHANTILLONS DE SOL
(mg/kg)

| | | | | | | | |
|------------------------|--|--|--|------------|--|--|--|
| ID Maxxam | | | | 379959 | | | |
| # Bordereau | | | | M33570 | | | |
| Date d'échantillonnage | | | | 2001/06/01 | | | |
| Initiales du préleveur | | | | SS | | | |

| Paramètre | A | B | C | PS-1 | SPIKE %REC | BLANC | LD |
|-----------------------------|-----|----|-----|------|---------------|-------|-----|
| % Humidité | | | | 13 | | | |
| Acénaphène | 0.1 | 10 | 100 | ND | 84 | ND | 0.1 |
| Acénaphylène | 0.1 | 10 | 100 | ND | 83 | ND | 0.1 |
| Anthracène | 0.1 | 10 | 100 | ND | 86 | ND | 0.1 |
| Benzo(a)anthracène | 0.1 | 1 | 10 | ND | 86 | ND | 0.1 |
| Benzo(a)pyrène | 0.1 | 1 | 10 | ND | 85 | ND | 0.1 |
| Benzo(b+j+k)fluoranthène | 0.1 | 1 | 10 | ND | 86 | ND | 0.1 |
| Benzo(c)phénanthrène | 0.1 | 1 | 10 | ND | N/A | ND | 0.1 |
| Benzo(ghi)pérylène | 0.1 | 1 | 10 | ND | 87 | ND | 0.1 |
| Chrysène | 0.1 | 1 | 10 | ND | 99 | ND | 0.1 |
| Dibenz(a,h)anthracène | 0.1 | 1 | 10 | ND | 78 | ND | 0.1 |
| Dibenzo(a,i)pyrène | 0.1 | 1 | 10 | ND | 67 | ND | 0.1 |
| Dibenzo(a,h)pyrène | 0.1 | 1 | 10 | ND | 62 | ND | 0.1 |
| Dibenzo(a,l)pyrène | 0.1 | 1 | 10 | ND | 75 | ND | 0.1 |
| 7,12-Diméthylbenzanthracène | 0.1 | 1 | 10 | ND | 68 | ND | 0.1 |
| Fluoranthène | 0.1 | 10 | 100 | ND | 95 | ND | 0.1 |
| Fluorène | 0.1 | 10 | 100 | 0.4 | 86 | ND | 0.1 |
| Indéno(1,2,3-cd)pyrène | 0.1 | 1 | 10 | ND | 86 | ND | 0.1 |
| 3-Méthylcholanthrène | 0.1 | 1 | 10 | ND | 67 | ND | 0.1 |
| Naphtalène | 0.1 | 5 | 50 | 4.7 | 99 | ND | 0.1 |
| Phénanthrène | 0.1 | 5 | 50 | 0.6 | 84 | ND | 0.1 |
| Pyrène | 0.1 | 10 | 100 | ND | 94 | ND | 0.1 |
| 2-Méthylnaphtalène | 0.1 | 1 | 10 | 5.9 | N/A | ND | 0.1 |
| 1-Méthylnaphtalène | 0.1 | 1 | 10 | 4.7 | N/A | ND | 0.1 |
| 1,3-Diméthylnaphtalène | 0.1 | 1 | 10 | 6.2 | N/A | ND | 0.1 |
| 2,3,5-Triméthylnaphtalène | 0.1 | 1 | 10 | 2.0 | N/A | ND | 0.1 |


JEAN-PASCAL DIONNE, B.Sc., chimiste



BENZENE, TOLUENE, ÉTHYLBENZENE, XYLENE DANS LES ECHANTILLONS DE SOL

| | | | | | | | | | | | | |
|------------------------|--|--|--|--|------------|------------|------------|------------|------------|--|--|--|
| ID Maxxam | | | | | 386072 | 386073 | 386074 | 386074 | 386075 | | | |
| # Bordereau | | | | | M34019 | M34019 | M34019 | M34019 | M34019 | | | |
| Date d'échantillonnage | | | | | 2001/06/28 | 2001/06/28 | 2001/06/28 | 2001/06/28 | 2001/06/28 | | | |
| Initiales du préleveur | | | | | KB | KB | KB | KB | KB | | | |

| Paramètre | Unités | A | B | C | F-4 CF-6 | F-1 CF-5 | F-2 CF-6 | F-2 CF-6 DUP | F-3 CF-6 | SPIKE %REC | BLANC | LD |
|----------------|--------|-----|-----|----|----------|----------|----------|-----------------|----------|---------------|-------|-----|
| % Humidité | | | | | 11 | 13 | 15 | 15 | 10 | | | |
| Benzène | mg/kg | 0.1 | 0.5 | 5 | ND | ND | ND | ND | ND | 81 | ND | 0.1 |
| Ethylbenzène | mg/kg | 0.2 | 5 | 50 | ND | ND | ND | ND | ND | 86 | ND | 0.2 |
| Toluène | mg/kg | 0.2 | 3 | 30 | ND | ND | ND | ND | ND | 84 | ND | 0.2 |
| Xylènes Totaux | mg/kg | 0.2 | 5 | 50 | ND | ND | ND | ND | ND | 97 | 0.5 | 0.2 |

Récupération des Surrogates

(%)

| Paramètre | F-4 CF-6 | F-1 CF-5 | F-2 CF-6 | F-2 CF-6 DUP | F-3 CF-6 | SPIKE %REC | BLANC |
|-----------------------|----------|----------|----------|-----------------|----------|---------------|-------|
| D4-1,2-DICHLOROETHANE | 86 | 77 | 71 | 74 | 71 | 87 | 98 |
| D8-TOLUENE | 97 | 97 | 88 | 93 | 91 | 102 | 102 |
| 4-BROMOFLUOROBENZENE | 80 | 100 | 103 | 105 | 104 | 91 | 106 |

ND = Non Détecté

LD = LIMITE DE DÉTECTION

A, B, C = Selon l'Annexe 2 du "Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés" intitulée "Les critères génériques pour les sols et pour les eaux souterraines (eau de surface et égouts)". ENVIRODOQ EN980478. Pour toutes les analyses organiques, le critère A désigne toute concentration inférieure à la valeur indiquée. Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent pas être interprétées dans aucun autre contexte.

Tous les résultats sont calculés sur une base sèche excepté lorsque non-applicable.

Veuillez noter que les résultats ci-dessus n'ont pas été corrigés pour le pourcentage de récupération du spike et le pourcentage de récupération des surrogates.

État des échantillons à l'arrivée: BON

Les résultats des volatils sont corrigés par le blanc. Un blanc de laboratoire est analysé quotidiennement pour mesurer le bruit de fond du laboratoire.


STÉPHANE TRUDEL, B.Sc., chimiste



BENZENE, TOLUENE, ÉTHYLBENZENE, XYLENE DANS LES ECHANTILLONS DE SOL
 (mg/kg)

| | | | | | | | |
|------------------------|--|--|--|------------|--|--|--|
| ID Maxxam | | | | 388657 | | | |
| # Bordereau | | | | M18087 | | | |
| Date d'échantillonnage | | | | 2001/07/11 | | | |
| Initiales du préleveur | | | | ZAR | | | |

| Paramètre | A | B | C | RE-ES-B | SPIKE %REC | BLANC | LD |
|----------------|-----|-----|----|---------|------------|-------|-----|
| % Humidité | | | | | 14 | | |
| Benzène | 0.1 | 0.5 | 5 | ND | 71 | ND | 0.1 |
| Éthylbenzène | 0.2 | 5 | 50 | ND | 77 | ND | 0.2 |
| Toluène | 0.2 | 3 | 30 | ND | 74 | ND | 0.2 |
| Xylènes Totaux | 0.2 | 5 | 50 | ND | 82 | 0.3 | 0.2 |

 Récupération des Surrogates
 (%)

| Paramètre | | | | RE-ES-B | SPIKE %REC | BLANC |
|-----------------------|--|--|--|---------|------------|-------|
| D4-1,2-DICHLOROETHANE | | | | 86 | 94 | 96 |
| D8-TOLUENE | | | | 84 | 93 | 97 |
| 4-BROMOFLUOROBENZENE | | | | 87 | 99 | 102 |

ND = Non Déecté

LD = LIMITE DE DÉTECTION

A, B, C = Selon l'Annexe 2 du "Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés" intitulée "Les critères génériques pour les sols et pour les eaux souterraines (eau de surface et égouts)".

ENVIRODOQ EN980478. Pour toutes les analyses organiques, le critère A désigne toute concentration inférieure à la valeur indiquée. Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent pas être interprétées dans aucun autre contexte.

Tous les résultats sont calculés sur une base sèche excepté lorsque non-applicable.

Veuillez noter que les résultats ci-dessus n'ont pas été corrigés pour le pourcentage de récupération du spike et le pourcentage de récupération des surrogates.

État des échantillons à l'arrivée: BON

Les résultats des volatils sont corrigés par le blanc. Un blanc de laboratoire est analysé quotidiennement pour mesurer le bruit de fond du laboratoire.


 AGLAIA YANNAKIS, B.Sc., chimiste


HYDROCARBURES PÉTROLIERS (C10-C50) DANS LES ECHANTILLONS DE SOL
(mg/kg)

| | |
|------------------------|------------|
| ID Maxxam | 388658 |
| # Bordereau | M18087 |
| Date d'échantillonnage | 2001/07/11 |
| Initiales du préleveur | ZAR |

| Paramètre | RE-FOND- | | | SPIKE | BLANC | LD |
|--------------------------|----------|-----|------|-------|-------|--------|
| | A | B | C | %REC | | |
| % Humidité | | | | 8 | | |
| Hydrocarbures Pétroliers | 300 | 700 | 3500 | ND | 89 | ND 100 |

Récupération des Surrogates
(%)

| Paramètre | RE-FOND- | | SPIKE |
|--------------------|----------|------|-------|
| | A | %REC | BLANC |
| 1-Chlorooctadecane | 80 | 92 | 85 |

ND = Non Détecté

LD = LIMITE DE DÉTECTION

A, B, C = Selon l'Annexe 2 du "Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés" intitulée "Les critères génériques pour les sols et pour les eaux souterraines (eau de surface et égouts)". ENVIRODOQ EN980478. Pour toutes les analyses organiques, le critère A désigne toute concentration inférieure à la valeur indiquée. Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent pas être interprétées dans aucun autre contexte.

Tous les résultats sont calculés sur une base sèche excepté lorsque non-applicable.

Spike(%)=Récupération dans un échantillon fortifié du laboratoire. Veuillez noter que les résultats ci-dessus n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité (spike et surrogates). Veuillez noter que les résultats ci-dessus ont été corrigés pour le blanc.

État des échantillons à l'arrivée: BON

Michel Poulin

MICHEL POULIN, B.Sc., Chimiste



**BENZENE, TOLUENE, ÉTHYLBENZENE, XYLENE DANS LES ECHANTILLONS DE SOL
(mg/kg)**

| | | | | | | | | |
|------------------------|--|--|--|------------|------------|--|--|--|
| ID Maxxam | | | | 394651 | 394652 | | | |
| # Bordereau | | | | M34144 | M34144 | | | |
| Date d'échantillonnage | | | | 2001/08/09 | 2001/08/09 | | | |
| Initiales du préleveur | | | | ML | ML | | | |

| Paramètre | A | B | C | RE PS-A | RE PS-B | SPIKE %REC | BLANC | LD |
|----------------|-----|-----|----|---------|---------|------------|-------|-----|
| % Humidité | | | | 6 | 6 | | | |
| Benzène | 0.1 | 0.5 | 5 | ND | ND | 57 | ND | 0.1 |
| Éthylbenzène | 0.2 | 5 | 50 | ND | ND | 70 | ND | 0.2 |
| Toluène | 0.2 | 3 | 30 | ND | ND | 74 | ND | 0.2 |
| Xylènes Totaux | 0.2 | 5 | 50 | ND | ND | 77 | ND | 0.2 |

**Récupération des Surrogates
(%)**

| Paramètre | | | | RE PS-A | RE PS-B | SPIKE %REC | BLANC |
|-----------------------|--|--|--|---------|---------|------------|-------|
| D4-1,2-DICHLOROETHANE | | | | 98 | 103 | 104 | 103 |
| D8-TOLUENE | | | | 98 | 98 | 99 | 99 |
| 4-BROMOFLUOROBENZENE | | | | 77 | 78 | 78 | 79 |

ND = Non Détecté

LD = LIMITE DE DÉTECTION

A, B, C = Selon l'Annexe 2 du "Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés" intitulée "Les critères génériques pour les sols et pour les eaux souterraines (eau de surface et égouts)". ENVIRODOQ EN980478. Pour toutes les analyses organiques, le critère A désigne toute concentration inférieure à la valeur indiquée. Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent pas être interprétées dans aucun autre contexte.

Tous les résultats sont calculés sur une base sèche excepté lorsque non-applicable.

Veuillez noter que les résultats ci-dessus n'ont pas été corrigés pour le pourcentage de récupération du spike et le pourcentage de récupération des surrogates.

État des échantillons à l'arrivée: BON

Les résultats des volatils sont corrigés par le blanc. Un blanc de laboratoire est analysé quotidiennement pour mesurer le bruit de fond du laboratoire.


LORENA DI BENEDETTO, B.Sc., chimiste



ANNEXE 4A

DÉFINITIONS DES CRITÈRES « A », « B » ET « C » DU MENV

Valeur C : Il s'agit du seuil à partir duquel il peut y avoir nécessité d'une action correctrice dans un bref délai.

Plage C : Le sol ou l'eau souterraine sont contaminés. L'eau souterraine n'est plus potable. Les concentrations en métaux lourds et phénols dépassent les critères de rejet à l'égout pluvial. On peut parler d'une eau sérieusement contaminée dont il faudra suivre l'évolution à défaut de procéder à sa décontamination.

Tous les usages y seront restreints, il faudra procéder à une étude approfondie et selon toute probabilité à des travaux de restauration avant de procéder à une réhabilitation.

Il est primordial de mentionner que les critères n'ont été élaborés qu'à titre indicatif et ne sauraient, en aucun temps, être considérés comme des normes; ils ne sont pas, à priori, des objectifs de décontamination.

La grille des critères doit être utilisée par les spécialistes qui ont à effectuer les études de caractérisation afin d'assurer une analyse rigoureuse et appropriée de l'ampleur de la contamination. Cette analyse leur permettra de fixer des seuils de décontamination à atteindre.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ministère de l'Environnement du Québec, Direction des politiques du secteur industriel, 1988. *Guide technique des mesures de contrôle à effectuer lors des travaux d'excavation de sols contaminés*. 9p.

Ministère de l'Environnement du Québec, Direction des Laboratoires, 1990. *Guide des méthodes de conservation et d'analyses des échantillons d'eau et de sol*.

Ministère de l'Environnement du Québec, 1994. *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales - Cahier 3 - Échantillonnage des eaux souterraines*. 99p.

Ministère de l'Environnement du Québec, 1994. *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales - Cahier 5 - Échantillonnage des sols*. 72p.

Ministère de l'Environnement du Québec, Direction des politiques du secteur industriel, Service des lieux contaminés, 1996. *Problématique des sols et des eaux souterraines contaminés par des produits pétroliers – Sélection des paramètres analytiques*. 134 p.

Ministère de l'Environnement du Québec, Direction des politiques du secteur industriel, Service des lieux contaminés, 1996. *Lignes directrices d'intervention lors de l'enlèvement de réservoirs souterrains ayant contenu des produits pétroliers*. 144 p.

Ministère de l'Environnement du Québec, Direction des politiques du secteur industriel, Service des lieux contaminés, 1999. *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*. 124p.

Ministère de l'Environnement du Québec, Direction des politiques du secteur industriel, Service des lieux contaminés, 1999. *Guide de caractérisation des terrains*. 92 p.

Ministère de l'Environnement du Québec, Service des pesticides et des eaux souterraines, 1999. *Guide des essais de pompage et leurs interprétations*. 156p.

PORTÉE ET LIMITATIONS DES ÉTUDES

ENVIRONNEMENTALES, HYDROGÉOLOGIQUES ET GÉOTECHNIQUES

CONDITIONS DU SOL ET DU ROC

Les descriptions de sol et de roc incluses dans ce rapport sont présentées avec l'intention de fournir une information générale sur les conditions souterraines du terrain et fait appel à l'interprétation et au jugement du spécialiste présent sur le terrain au moment des travaux. Ces informations ne doivent en aucun cas être utilisées comme données géotechniques pour la conception et/ou la réalisation de construction, à moins que cette intention ne soit spécifiquement indiquée dans le texte de ce rapport.

La description et les caractéristiques des sols et du roc proviennent des données obtenues lors des forages et/ou des sondages effectués à une période donnée. Les contacts entre les différentes formations indiquées dans le rapport peuvent varier puisque les formations de sol et de roc présentent une variabilité naturelle. Ils doivent être considérés comme des transitions entre formations plutôt que comme des frontières fixes. La précision de ces contacts dépend du type et du nombre de sondages, de la méthode de sondage, de la fréquence et de la méthode d'échantillonnage et de l'uniformité du terrain. Le cas échéant, les contacts et les caractéristiques d'ensemble des différentes unités de sol et/ou de roc proviennent d'une interprétation et de corrélations effectuées entre les forages et/ou sondage. Elles peuvent donc varier entre les différents points d'échantillonnage.

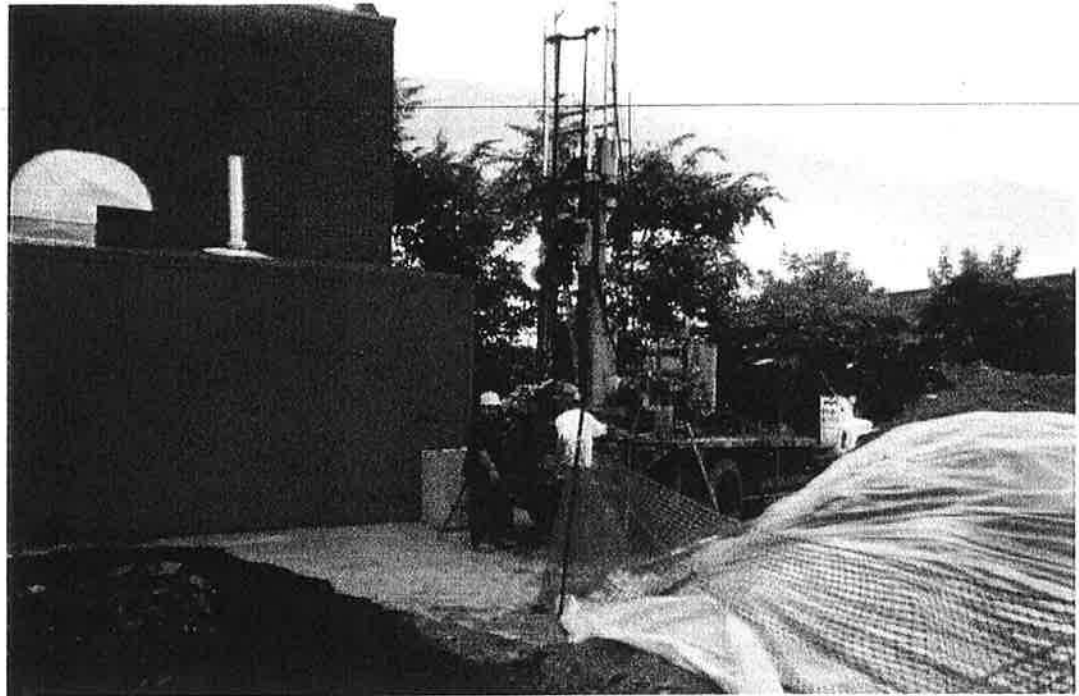
CONDITIONS DE L'EAU SOUTERRAINE

Les conditions de l'eau souterraine présentées dans ce rapport s'appliquent uniquement au terrain étudié à moins d'une indication contraire dans le texte. La précision et la représentativité de ces conditions doivent être interprétées en fonction du type d'instrumentation mis en place, de la période, de la durée et de la fréquence des observations effectuées. Ces conditions peuvent varier suivant les précipitations, les saisons et éventuellement les marées. Elles peuvent également varier à la suite de travaux de construction ou de toute autre activité et/ou modification environnementale sur le site et/ou dans son voisinage immédiat.

NIVEAU DE CONTAMINATION

Les concentrations des différentes substances présentées dans ce rapport ont été déterminées à partir des résultats des analyses chimiques réalisées par un laboratoire accrédité par le MENV pour les paramètres concernés. Les résultats reflètent les teneurs des paramètres considérés aux endroits échantillonnés et en date de l'exécution des travaux. Les niveaux de contamination ont été établis en comparant les concentrations obtenues aux critères indicatifs suggérés par le ministère de l'Environnement du Québec au moment des travaux. La nature et le degré de la contamination identifiés peuvent cependant varier entre les points d'échantillonnage; ils peuvent également varier dans le temps ou à la suite d'activités sur le terrain à l'étude ou sur des terrains adjacents. Par ailleurs, le fait qu'une substance n'ait pas été analysée n'exclut pas qu'elle soit présente sur le site à une concentration supérieure au bruit de fond, à la limite de détection ou au seuil fixé par un règlement, une politique ou une directive.

ANNEXE 5
REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

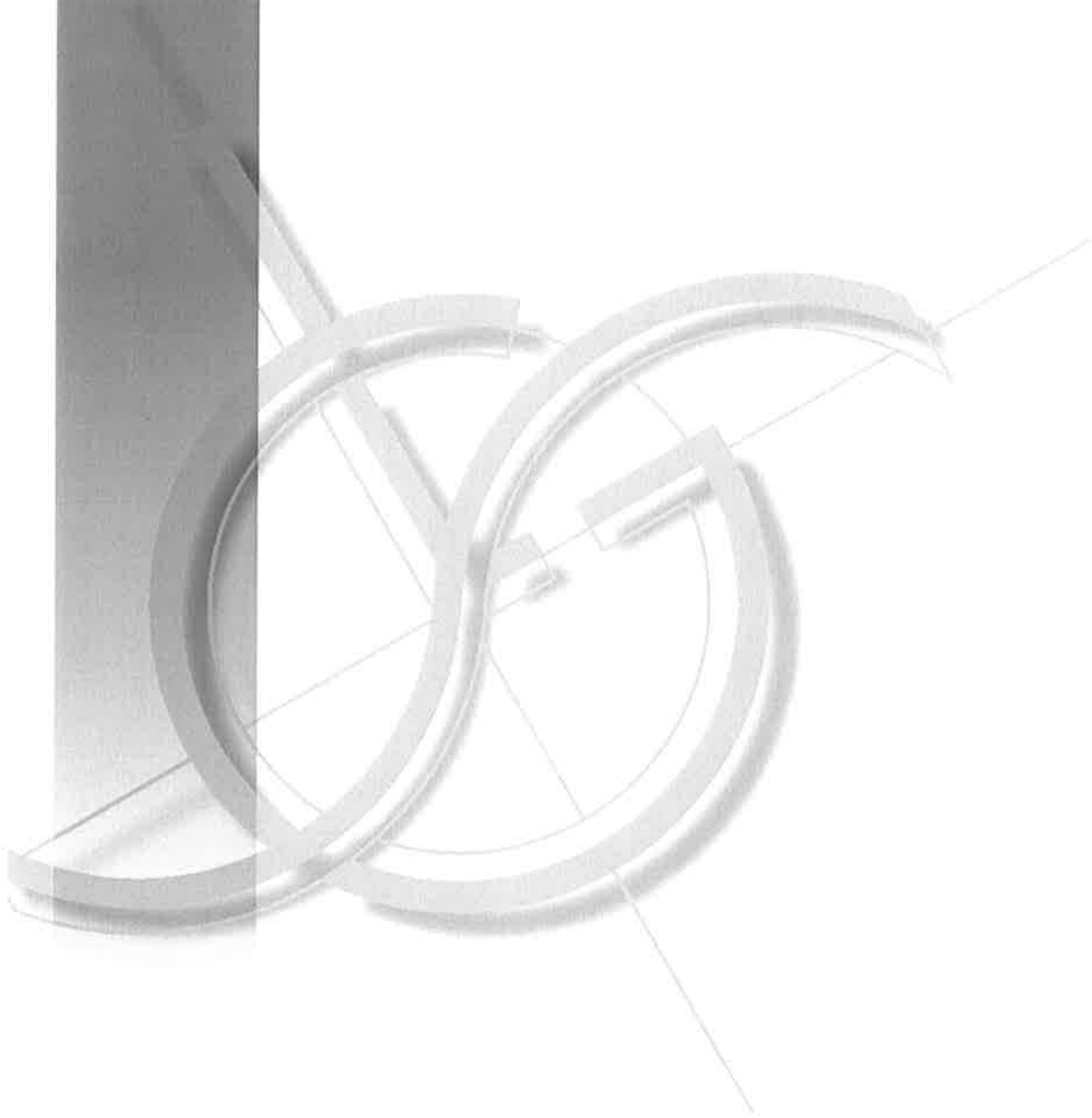


Photographie 3: Aperçu du forage F-4, à proximité du bâtiment de la génératrice et de la fosse de l'ancien réservoir d'essence.



Photographie 4: Soutènement du bâtiment de la génératrice, suivi par la sur excavation des sols sous le bâtiment de la génératrice.

ANNEXE D
DOCUMENTS DU RMS



02-16-10:12:0A

514 844 0777

1 / 2

FEU-15-2010 09:48 DE :

5143425855

A : 514 844 0777

P.1/1

15-2-2010



SOUSSION - CONFIRMATION SERVICES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT inspections-quebec@scm.ca

Form with fields: No de demande: 6603 S, DATE: 15 février 2010, Client: LE GROUPE SOLROC, Demané par: Éric Fedida, Adresse: 8225, Rue Mayrand, Suite 100, Montréal, Québec H4P 2C7, No de téléphone: (514) 737-6541, No de télécopieur: (514) 342-5855, Bou de commande: 17133, Référence RMS: 70866182

Suite à votre demande, nous avons procédé à une recherche d'information pour l'établissement situé à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Adresse :
Localité :
Code postal :

9600 Rue Jean-Milot à LaSalle (anc. 0160) Montréal HBR 1X7

Comme suite à cette recherche, nous vous informons que :

- nous n'avons pas d'information pour l'établissement susmentionné (frais minimum n'applique)
nous n'avons pas de plans d'assurance incendie pour l'établissement susmentionné
nous avons un dossier contenant ce qui suit :

Rapport(s) d'inspection: juillet 77, juillet 81, janvier 83
Nombre: 4 Date(s) janvier 99
Mode de chauffage: gaz, électrique
Rajouts (années): 1982-1986
Année de construction: 1976

Plan(s)

- Plan 8 1/2 x 11 (inclus avec le(s) rapport(s) d'inspection)
Grand plan X 3
Plan d'assurance incendie (Underwriters' Survey Bureau)

Date: juillet 77
Date: janvier 63

COÛT TOTAL (taxes en sus) :

400,00 \$

NB : les frais d'expédition et de reproduction de grand plan seront ajoutés au coût total sur la facture officielle.

Demande traitée par: Suzanne Laroche

DATE: 16 FEV. 2010

Veuillez noter que ce document n'est pas une facture. Voir Conditions de Services sur la page 2.

CONFIRMATION DE SERVICES: reproduction plans: 65,00\$
Retourner à SCM Gestion de risques inc. par : Fax 1 (514) 844-0777 OU COURRIEL À inspections-quebec@scm.ca

Le demandeur a lu et accepté les conditions de services énumérées à la page 2 de ce document.

- Veuillez me faire parvenir les documents
Je ne désire aucun document

Suite à une recherche avec, le cas échéant, des documents disponibles, j'accepte que des frais minimum de 40,00\$ soient facturés après 30 jours d'attente.

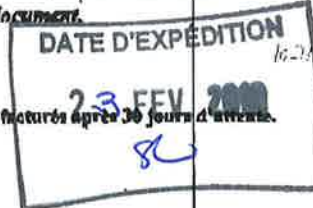
Adresse d'expédition pour les documents : Même que susmentionnée

Autre : Adresse :

Municipalité :

Code postal :

Courrier: 19,00\$



Signature du demandeur: Karima Oulomara Date: 22/02/10

**GROUPEMENT TECHNIQUE DES ASSUREURS
INSURERS' ADVISORY ORGANIZATION**

CONFIDENTIEL
CONFIDENTIAL

RAPPORT D'INSPECTION
INSPECTION REPORT

MONTREAL, QUE.

Bureau de service: **C H O S T F T/A**
Service Office:

Dossier No 17562
File No.

Annexer à (1)
Attach to

Carte vérifiée
Map Checked

Corr. Oui Non
Corr. Yes No

P Sh. 1706-2 S Bl. 170609

PSP
NOP

Plan ci-joint
Plan att.

Plan à GTA
Filed at IAO

- DIVISION DES
- (RISQUES SPÉCIAUX)
SPECIAL RISKS
 - (EXTINCTEURS AUTOMATIQUES EN SERVICE)
SPRINKLER PROTECTION IN SERVICE
 - (RISQUES IND. ET PARTICULIERS)
(sans ext. aut.)
 - (MFG. & SPECIAL HAZARDS)

DIVISION
seulement document est la
propriété de la Gestion des
risques inc. et fait l'objet
de droits d'auteur. Voir les
Conditions afférentes à sa
transmission au verso du Bon
de commande.

Designation du risque: **VERDUN TRANSPORT CIE LITEE**
Name of Risk:

Situation: **0160 Jean Milot**
Location: **LaSalle, Qué.**

Représentant: **J.P. Leduc**
Surveyed by:

Date: **14 juillet 1977**

1.

AFFECTATION
OCCUPANCY

- (a) Compagnie de transport par camion.
- (b) Classe du risque: - Moyenne Supérieure Inférieure
Grading of risk in Class - Average Above Below

2.

CONSTRUCTION

- (a) Voir feuille des Divisions d'Incendie
See Multiple Fire Section Sheet
- Division d'incendie unique
Single Fire Division
- (b) Bâti en 1976 Rajouts
Built in: Additions
- Etat: Bon Passable Mauvais
Repair: Good Fair Poor
- (c) Hauteur: Ss-sol 1 1/2 Etage(s) 20 Pl.
Height: Bst. Stos. Ft.
- (d) Murs: Blocs de béton recouvert de briques.
Walls:
- (e) Planchers: Béton sur terre.
Floors:
- (f) Toit: Patent sur plate-forme d'acier
Roof: classe II sur acier nu
- (g) Acier de support: Aucun
Supporting Steel: None
- Suffisamment protégé Oui Non
Adequately protected Yes No
- (h) Surface totale du rez-de-chaussée 43,400 pl²
Total Grade Floor Area: Sq. Ft.
- (i) Communications verticales: Aucune
Vertical openings: None
- Prot. en partie Non protégées
Partially Unprotected
- Enfermées Isolées
Shut-off Cut-off
- (j) Revêtement intérieur: Aucun Incombustible Combustible
Interior Finish: Open
- Murs 91 % 9 % %
Walls
- Plafonds 89 % 11 % %
Ceilings
- (k) Espaces cachés combustibles: Combustible concealed spaces:
Aucun Peu importants Considérables
None Minor Major
- Espaces cachés incombustibles: Non-combustible concealed spaces:
Aucun Peu importants Considérables
None Minor Major
- (l) Évacuation de la fumée et de l'air chaud
Smoke and Heat Venting:
Appropriée: Oui Non
Adequate: Yes No

**RISQUES
HAZARDS**

17562 (1)

- | | Néant
None | Sûrs
Safe | Peu sûrs
Unsafe |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| (a) Risques normaux Common Hazards | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (b) Risques particuliers Special Hazards | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (c) Substances radioactives Radioactive Material | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (d) Stockage de grande hauteur High Piling | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (e) Entretien Housekeeping | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (f) Matières dangereuses Hazardous Material | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

- Installation de chauffage Heating: Aucune None Apport de chaleur de l'extérieur Borrowed
- Portant étiquette Labelled Sans étiquette Unlabelled
- Au gaz Gas Au mazout Oil Aérothermes Unit Heaters
- Chaudière Boiler Générateurs d'air chaud Hot Air Furnaces
- Isolée In cut-off Enfermée In shut-off
- En espace libre Open Dans une salle Room Autre Other

Cheminées et conduits de fumée:
Chimneys and Flues:

- Standard Oui Yes Non No

Le présent document est la propriété de SCM Gestion risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon commande.

(g) Risques de voisinage:
Exposures:

- | | Aucun
None | Faibles
Light | Moyens
Moderate | Elevés
Severe |
|-----------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Nord: North: | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Sud: South: | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Est: East: | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Ouest: West: | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

- Protection requise Protection required: Oui Yes Non No
- Protection existante Protection provided: Oui Yes Non No

- (h) Affaires: Activity: Intenses Busy Modérées Moderate Calmes Quiet
- Hrs/jour Hrs/Day: 24 5 1/2 jours/sem. Days/Week: 5 1/2 Interrompues Silent

- (i) Travaux courants de soudure Maintenance Welding: Oui Yes Non No
- Système de permis Permit system used: Oui Yes Non No
- (j) Permission de fumer restreinte Smoking Restricted: Oui Yes Non No
- (k) Matériel électronique de traitement de l'information Electronic Data Processing Equipment: Oui Yes Non No

(l) Description des opérations:
Process Description:

Entreprise de transport par camion avec entrepôt de marchandise en transit, garage de réparation mécaniques de camion, réparation de carrosserie et zone de pistelage. Les bureaux occupent la section frontale de l'édifice. Lors de la visite de notre représentant seuls les bureaux et l'entrepôt étaient opérationnels, les installations de garage n'étant pas complétées. La marchandise en transit est entreposée sur des palettes jusqu'à une hauteur maximale de 10 pieds.

(a) Installation d'extincteurs automatiques
Sprinklers:

(i) Superficie protégée 98 % Sous eau: 100 % A air comprimé: _____ %
Area Sprinklered: Wet: Dry:

(ii) Année des têtes: 100 % 1976 ; _____ %
Date of Sprinklers:

(iii) Protection appropriée contre le gel: Oui Non
Adequate protection against freezing:

(iv) Têtes supplémentaires requises: Oui Non
Additional sprinklers required:

(v) Équipement standard: Oui Non
Sprinkler equipment standard:

(vi) Dispositifs d'alarme: Serv. complet de surv. approuvé par les U. L. INTÉRIEURS LOCAL AUTRE OTHER
Alarms: U. L. app. full sup. service

(vii) Sources d'eau (a) Classement d'ensemble: Standard Passable Insuffisante
Water Supplies Overall grading: Fair Poor
(b) Source principale: Municipale Privée
Primary Municipal Private
Standard Passable Insuffisante
Fair Poor
(c) Source secondaire: Indispensable Oui Non
Secondary Required: Yes No
Standard Passable Insuffisante Aucune
Fair Poor None

(viii) Détails supplémentaires sur l'installation: Oui Non
Additional System details: Fire Department Pumper Connection

présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les conditions attachées à sa transmission par le Bon de commande.

(b) Autres moyens
Other

| | Standard | Non standard | Néant None |
|--|-------------------------------------|---|-------------------------------------|
| (i) Extincteurs portatifs Extinguishers | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (ii) Robinets d'incendie armés Standpipe and Hose | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (iii) Service de veille Watchman Service | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Rondes contrôlées Forced tour system | Oui <input type="checkbox"/> Yes | Non <input checked="" type="checkbox"/> No | |
| (iv) Équipement et appareils spéciaux Special Equipment and Apparatus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

(c) Protection extérieure
Outside

(i) Poteaux d'incendie Hydrants
Publics: Standard Non standard Néant None
Privés: Standard Non standard Néant None Soumis à un essai: Oui Non
Private: Tested: Yes No

(ii) Pompiers Fire Department
Service public: Professionnels Volontaires Néant None
Public: Paid Volunteer
Équipe privée: Oui Non
Private: Yes No
Distance au poste: 1/2 milles
Dist. to Fire Hall: _____ miles

(iii) Accessibilité: Bonne Good Passable Fair Mauvaise Poor
Accessibilty:
à la propriété To Property:
au bâtiment Into Building:

5.

**COUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE
EXTENDED COVERAGE**

17562 (1)

- 4 -

- (a) Tempête — Risques inhabituels: Oui Non
Windstorm — Unusual Hazards: Yes No
- (b) Foudre — Faits inhabituels: Oui Non Mise à la terre appropriée: Oui Non
Lightning — Unusual Features: Yes No Properly Grounded: Yes No
- (c) Explosion — Faits inhabituels: Oui Non
Explosion — Unusual Features: Yes No
- (d) Fuites des extincteurs automatiques: Oui Non
Sprinkler Leakage: Yes No
 Stock surélevé ou sur étagères: Oui Non
 Stock skidded or shelved: Yes No
 Vidange de sol: Oui Non
 Floors Drained: Yes No
- (e) Emeutes, actes de vandalisme, actes malveillants: Oui Non
 Riot, Vandalism, Malicious Acts: Yes No
 Accès restreint: Oui Non Surveillance par gardiens: Oui Non Cours éclairées: Oui Non
 Access restricted: Yes No Guard Supervised: Yes No Yards lit: Yes No
 Etablissement éloigné des lieux habités: Oui Non Vacant: En chômage
 Remote from populated areas: Yes No Silent

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des Inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon commande.

6.

**INTERRUPTION DES AFFAIRES
BUSINESS INTERRUPTION**

(Si le cas s'applique, décrire en détail ci-dessous).
(If answer is "Yes" - describe in detail below).

- (a) Affaires saisonnières Oui Non
Seasonal Yes No
- (b) Activité 24 hrs/jour 5 1/2 jours/sem.
Operation Hrs/Day Days/Week
- (c) Dépendance Oui Non
Interdependency Yes No
- (d) Matières premières provenant surtout Ne s'applique pas
Raw Materials mainly Foreign Domestic
- (e) Programmation mécanographiée Oui Non
Computerized Programming Yes No
- (f) Production par un seul ensemble de machines Oui Non
Single Train Production Yes No
- (g) Machinerie essentielle hors série Oui Non
Vital Machinery Custom made N/A
Temps requis pour la remplacer _____
Replacement Time
- (h) Source d'énergie privée Oui Non
Private Power Generation Yes No
Autre source d'énergie Oui Non
Alternative Power Source Yes No
- (i) Appareils anti-pollution exigés pour la Oui Non
fabrication Production dependent on pollution control
Equipment Yes No
- (j) Autres détails importants Oui Non
Other important Features Yes No

**DÉTAILS
BUSINESS INTERRUPTION DETAILS**

LOCATAIRES:
TENANTS:

Principales:
Prominent: Aucune

Autres:
Other: Aucune

8.

DÉTAILS
REPORT DETAILS

- 2.j) Murs: 91% ouvert, 9% stucco.
Plafonds: 89% ouvert, 11% tuile acoustique incombustible.
- 2.k) Espaca caché incombustible au-dessus du faux plafond dans la section des bureaux (11% de la superficie).
- 3.a) Sûrs. 15 aérothermes au gaz naturel, générateur d'air chaud, suspendus au plafond. Ces appareils sont munis des contrôles sécuritaires ordinaires. La section des bureaux est chauffée au moyen de radiateur de plinthes électriques, et il y a un système de climatisation installé sur le toit.
- 3.b) Sûrs: 1 chariot élévateur au propane
1 chariot élévateur à gasoline
1 chariot élévateur électrique.
- 3.f) Sûrs: 3 réservoirs de propane de 30 livres chacun gardé à l'intérieur pour le chariot élévateur.
5 pompes distributrices à gasoline situé dans le stationnement du côté est alimenté par un réservoir souterrain de 10,000 gallons.
1 pompe distributrice à diesel, qui se trouve dans le même stationnement, alimentée par un réservoir souterrain de 5000 gallons.
- 3.g) Nord: Faibles, rue Jean Milot et terrain vacant.
Sud: Faibles, stationnement, terrain vacant et édifice détaché de 115 pieds.
Est: Faibles, stationnement de camion et autoroute.
Ouest: Faibles, stationnement et terrain vacant.
- 4.a)iv Têtes supplémentaires requises:
a) Bureaux et toilette dans l'entrepôt.
b) Bureaux et salle de repos près du garage.
c) Dans la cabine de pistelage.

Le présent document est la propriété de SEMCO Inc. et fait partie de ses droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

9. LOCATAIRES:
TENANTS:

AUCUN
NONE

VOIR LISTE CI-JOINTE
SEE ATTACHED LIST

..../..

(SUITE)

DÉTAILS:

- 4.a)vi Dispositif d'alarme non complétés au moment de la visite de notre représentant. Un système complet de surveillance des extincteurs automatiques sera installé prochainement.
- 4.a)vii Source d'eau standard par un raccordement de 8" à une conduite municipale de 16" sur un réseau maillé. La source d'eau requise pour la zone de pistorage d'après les calculs hydraulique est de 1475 gal U.S./mn à une pression résiduelle de 45 lb/po². La source d'eau existante peut fournir 1475 gal U.S./mn à une pression de 46 lb/po² d'après un test de débit effectué dans les environs du mois d'octobre 1976.
- 4.a)viii Le système d'extincteurs automatiques n'était pas encore en opération lors de la visite de notre représentant. L'installation n'étant pas terminée.
- 4.b)i Extincteurs portatifs en nombre insuffisant.
- 4.b)ii Robinets d'incendie armés:
La tuyauterie est installée mais les boyaux ne le sont pas.
- 4.b)iii Service de veille non standard. Un gardien fait des rondes irrégulières durant les fins de semaines du samedi matin au dimanche à minuit.

Le présent document est la propriété de la Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

.24/3000
 .18/3000
 .16/1500

} according to plans
 - 3 different areas with different densities.
 major one is .24/3000

GROUPEMENT TECHNIQUE DES ASSUREURS
MONTREAL

CONFIDENTIEL

RAPPORT D'INSPECTION

Dossier n° 17562 (5)

P 1706-2 S 170609

Plan à GTA

DIVISION DES RISQUES SPECIAUX

EXTINCTEURS AUTOMATIQUES EN SERVICE

DESIGNATION DU RISQUE : VERDUN TRANSPORT CIE LTEE

SITUATION : 0160, rue Jean Milot - LaSalle, Qué.

REPRESENTANT : D.E. Stanger

DATE : Le 15-21 juillet 1981

1.

AFFECTATION

- a) Compagnie de transport par camion avec réparation et peinture.
b) Classe du risque : Moyenne

2.

CONSTRUCTION

- a) Division d'incendie unique
b) Bâti en 1976 Rajouts : Aucun
Etat : Bon
c) Hauteur : 1 = 1 1/2 étages - 6 m (20 pi)
d) Murs : Blocs de béton recouvert de briques.
e) Planchers : Béton sur terre.
f) Toit : Patent sur plate-forme d'acier classe II sur acier nu.
g) Acier de construction non suffisamment protégé
h) Surface totale du rez-de-chaussée : 4032 m² (43 400 pi²)
i) Communications verticales : Aucune
j) Revêtement intérieur :
Aucun Incombustible
Murs : 91% 9%
Plafonds : 89% 11%
k) Espaces cachés combustibles : Aucun
Espaces cachés incombustibles : Peu importants
l) Evacuation de la fumée et de l'air chaud : Appropriée

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

3.

RISQUES

- a) Risques normaux : Sûrs Voir détails
- b) Risques particuliers : Sûrs
- c) Substances radioactives : Aucune
- d) Stockage de grande hauteur : Aucun
- e) Entretien : Approprié
- f) Matières dangereuses : Peu sûres
- g) Risques de voisinage :
En considérant que la rue Jean Milot est orientée selon un axe est-ouest.

| | | <u>Protection</u> | |
|---|--------------------------|-------------------|------------------|
| | | <u>Requise</u> | <u>Existante</u> |
| Nord | Faibles | Non | Non |
| Sud | Faibles | Non | Non |
| Est | Faibles | Non | Non |
| Ouest | Faibles | Non | Non |
| h) Affaires : | Modérées 24 Hres/jour | 5 1/2 | Jours/sem. |
| i) Travaux de soudure occasionnels : | Non | | |
| Système de permis : | Non | | |
| j) Permission de fumer restreinte : | Oui | | |
| k) Matériel électronique de traitement de l'information : | Non | | |
| l) <u>Description des opérations :</u> | | | |
| Entreprise de transport par camion avec entrepôt de marchandises en transit, garage de réparation mécaniques de camion, réparation de carrosserie et zone de pistolage. Les bureaux occupent la section frontale de l'édifice. La marchandise en transit est entreposée sur des palettes jusqu'à une hauteur maximale de 3 m (10'). | | | |

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les conditions d'usage et sa transmission au verso du Bon de commande.

4.

PROTECTION

- a) Installation d'extincteurs automatiques :
 - i) Superficie protégée 99% - Inst. à eau : 100%;
 - ii) Année de fabrication des têtes : 100%: 1976
 - iii) Protection appropriée contre le gel : Oui
 - iv) Têtes supplémentaires requises : Oui
 - v) Matériel conforme aux normes : Oui
 - vi) Dispositifs d'alarme : Serv. complet de surv. approuvé par les U.L.C. & Privés.
 - vii) Alimentation en eau :
 - a) Classement d'ensemble : Suffisante
 - b) Source principale : Publique-appropriée
 - c) Source secondaire : Aucune
Indispensable Non

- viii) Détails supplémentaires sur l'installation : Oui
Raccord pompier : Oui
- b) Autres moyens
- i) Extincteurs portatifs : Non conforme aux normes
 - ii) Robinets d'incendie armés : Non conforme aux normes
 - iii) Service de veille : Non conforme aux normes
Rondes contrôlées : Non
 - iv) Matériel et appareils spéciaux : Aucun
- c) Protection extérieure
- i) Poteaux d'incendie : Publics : Conforme aux normes
Privés : Aucun
Soumis à un essai : Ne s'applique pas
 - ii) Pompiers - Service public : Professionnels est la
- Distance au poste 1,6 km (1 milles) promise de l'ACC (voir les
- Equipe privée : Non risques inc. et fait l'objet
de droits d'auteur. Voir les
Conditions afférentes à sa
transmission au verso du Bon
de commande.
 - iii) Accessibilité :
 - à la propriété : Bonne
 - au bâtiment : Bonne

5.

GARANTIES ANNEXES

- a) Tempête: Risques inhabituels : Non
- b) Foudre : Risques inhabituels : Non
- Mise à la terre appropriée : Oui
- c) Explosion : Risques inhabituels : Non
- d) Fuites des extincteurs automatiques :
 - Stock surélevé ou sur étagères : Oui
 - Vidange de sol : Oui
- e) Emeutes, actes de vandalisme, actes malveillants :
Accès restreint : Oui Surveillance par gardien : Oui
Cours éclairées : Oui
Etablissement éloigné des lieux habités : Non

6.

PERTES D'EXPLOITATION

- b) Activité : 24 hres/jour ; 5 1/2 jours/sem.

DETAILS :

Ne s'applique pas.

7. LACUNES

Principales : Aucune.

Autres : Aucune.

8. DETAILS

2j) Revêtements intérieurs :

Murs : 91% ouvert, 9% stucco

Plafonds : 89% ouvert, 11% tuile acoustique incombustible.

2k) Espaces cachés incombustible :

Espace caché incombustible au-dessus du faux plafond dans la section des bureaux (11% de la superficie).

3a) Risques normaux :

Sûrs. 15 aérothermes au gaz naturel, générateur d'air chaud, suspendus au plafond. Ces appareils sont munis des contrôles sécuritaires ordinaires. La section des bureaux est chauffée au moyen de radiateur de plinthes électriques, et il y a un système de climatisation installé sur le toit.

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Toute réimpression sans la permission écrite de la compagnie est formellement interdite.

3b) Risques particuliers :

Sûr. 1 chariot élévateur au propane.
1 chariot élévateur à gasoline.
1 chariot élévateur électrique.

3f) Matières dangereuses :

Sûrs. 3 réservoirs de propane de 13,6 kg (30 lb) chacun gardé à l'intérieur pour le chariot élévateur.

5 pompes distributrices à gasoline situé dans le stationnement du côté est alimenté par un réservoir souterrain de 3800 l (10 000 gal.).

1 pompe distributrice à diesel, qui se trouve dans le même stationnement, alimentée par un réservoir souterrain de 1900 l (5000 gal.).

4a iv) Têtes supplémentaires requises :

Dans la chambre électrique.

4a vii) Alimentation en eau :

Source d'eau standard par un raccordement de 200 mm (8") à une conduite municipale de 400 mm (16") sur un réseau maillé. La source d'eau requise pour la zone de pistelage d'après les calculs hydraulique est de 5605 l/min (1475 gal. U.S./min) à une pression résiduelle de 311 kPa (45 lb/po²). La source d'eau existante peut fournir 5605 l/min (1475 gal. U.S./min) à une pression résiduelle de 46 lb/po² d'après un test de débit effectué dans les environs du mois d'octobre 1976.

4b i) Extincteurs portatifs :

Extincteurs portatifs en nombre insuffisant.

4b iii) Service de veille :

Service de veille non standard. Un gardien fait des rondes irrégulières durant les fins de semaines du samedi matin au dimanche à minuit.

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

INSURERS' ADVISORY ORGANIZATION
MONTREAL

CONFIDENTIAL

INSPECTION REPORT

File No. RS 17562 (7)

Map Checked Yes Corr. No

Not on Plan

Plan Filed at IAO

SPECIAL RISKS DIVISION

SPRINKLER PROTECTION IN SERVICE

NAME OF RISK: BENJAMIN NEWS REG'D (BLDG. OWNER) & TENANT

LOCATION: 0160 Jean Milot Street, Lasalle, Que.

SURVEYED BY: Gilles McCann

DATE: **January 13, 1983** est la
propriété de SCM Gestion des
risques inc. et fait l'objet
de droits d'auteur. Voir les
Conditions afférentes à sa
transmission au verso du Bon
de commande.

OCCUPANCY

1. (a) Books & newspaper distributor and truck repair garage with occasional spray painting.
- (b) Grading of risk in class - Average

CONSTRUCTION

2. (a) Single Fire Division
- (b) Built in: 1976 Additions: 1982
Repair: Good
- (c) Height: 1-1/2 to 2 storeys - 3.7 m & 6.1 m (12' & 20')
- (d) Walls: Concrete blocks, brick faced
- (e) Floors: Concrete on earth (95%), conc. on E.S. (5%) - mezzanine
- (f) Roof: P. on steel deck Class II on E.S.
- (g) Supporting Steel: See details
- (h) Total Grade Floor Area: 4440 m2 (47,800 sq. ft.)

- (i) Vertical openings: See details
- (j) Interior Finish:

| | | | |
|-----------|------|-----------------|-------------|
| | Open | Non-Combustible | Combustible |
| Walls: | 90% | 10% | 0% |
| Ceilings: | 90% | 10% | 0% |
- (k) Combustible Concealed Spaces: None
Non-Combustible Concealed Spaces: Minor
- (l) Smoke and Heat Venting: Adequate

HAZARDS

3. (a) Common Hazards: Safe See Report Details

(b) Special Hazards: Safe

(c) Radio Active Material: None

(d) High Piling: Safe

(e) Housekeeping: Adequate

(f) Hazardous Material: Safe

(g) Exposures: Assuming that Jean Milot Street runs east-west.

| | | Protection | |
|-------|-------|------------|----------|
| | | Required | Provided |
| North | Light | No | No |
| South | Light | No | Yes & No |
| East | Light | No | No |
| West | Light | No | No |

(h) Activity: Moderate Hrs/Day 8 Days/Wk 5

(i) Maintenance Welding: No
Permit System used No

(j) Smoking Restricted: Yes

(k) Electronic Data Processing Equipment: Yes (see tenants' list)

(l) Process Description:

See tenants' list.

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

PROTECTION

4. (a) Sprinklers:
- (i) 99.9% Area Sprinklered 100% Wet 0% Dry
 - (ii) Date of Sprinklers: 95% 1977: 5% 1982
 - (iii) Adequate protection against freezing: Yes
 - (iv) Additional sprinklers required: Yes
 - (v) Sprinkler equipment standard: Yes
 - (vi) Alarms: - Underwriters' Laboratories approved full supervisory service. (See details)
- Local alarms.
 - (vii) Water Supplies:
 - (a) Overall Grading: Standard
 - (b) Primary: Municipal & standard
 - (c) Secondary: None Required No
 - (viii) Additional System details: Yes
 - Fire Department Pumper Connection: Yes
 - (b) Other
 - (i) Extinguishers: Standard
 - (ii) Standpipes and Hose: Standard
 - (iii) Watchman Service: None
 - Forced tour system: No
 - (iv) Special Equipment and Apparatus: Standard
 - (c) Outside
 - (i) Hydrants: Public: Standard
Private: None
Tested: No
 - (ii) Fire Dept. Public: Paid Distance to Fire Hall 1.9 km (1.2 mile)
Private: No

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

(111) Accessibility:

To Property: Good

Into Building: Good

EXTENDED COVERAGE

5. (a) Windstorm: Unusual Hazards: No
(b) Lightning: Unusual Features: No
Properly Grounded: Not applicable
(c) Explosion: Unusual Features: No
(d) Sprinkler Leakage: Stock: Skidded or Shelved Yes
Floors: Drained Yes
(e) Riot, Vandalism, Malicious Acts:
Access restricted: No Guard Supervised: No Yards Lit: Yes
Remote from populated areas: No

BUSINESS INTERRUPTION

6. (a) Seasonal: No
(b) Operation: 8 Hrs/Day 5 Days/Wk.
(c) Interdependency: No
(d) Raw Materials Mainly: 50% U.S.A., 50% of Canada
Stock on hand for: Various
Stock Replacement Time: Various
(e) Computerized Programming: No
(f) Single Train Production: Not applicable
(g) Vital Machinery Custom Made: No
Replacement Time: Short (conveyors & lift trucks)
(h) Private Power Generation: No
Alternative Power Source: No
(i) Production Dependent on Pollution Control Equipment: No

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

(j) Other Important Features: No

BUSINESS INTERRUPTION DETAILS:

Not applicable.

UNDESIRABLE FEATURES

7.

Prominent: None.

- Other:
1. Unsupervised sprinkler gate valve (Rec. 83-1).
 2. No hydrostatic test certificate for the extension (Rec. 83-2).
 3. No waterflow detector on the overhead connection 200 mm (8") (Rec. 83-3).
 4. Unlisted butterfly gate valve for the antifreeze sprinkler system (no recommendation).

REPORT DETAILS

8.

- 2.a) Single fire division:
The maximum probable and possible loss is expected to be 100%.
- 2.g) Supporting steel:
the supporting steel is protected by A.S. at the ceiling level.
- 2.i) Vertical Openings:
The stairs leading to the mezzanine are located in the open.
- 2.j) Interior Finish:
Walls: 90% open, 10% plasterboards.
Ceilings: 90% open, 10% non-combustible ceiling tiles.
- 2.k) Non-combustible concealed spaces:
Minor. Non-combustible concealed spaces over the office area. This space is unsprinklered (A.S. not required) and represents approx. 10% of the entire area.
- 3.a) Common Hazards:
Safe. Heating by several gas fired ceiling units. These units are equipped with usual safety controls and an adequate clearance is kept from combustible materials. The office area is electrically heated. Also conditioning unit on the roof.

Unsafe. Electrical equipment appears to be in good order except that the room is not 2 hour fire resistive and it is unsprinklered (see rec. 79-1).

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et est régi par les droits d'auteur. Voir les conditions afférentes à sa transmission au verso de la page de commande.

3.b) Special Hazards:

Benjamin News Reg'd:

1. Safe. One shreading machine well installed in an adjacent sprinklered room of the sorting area (main working area). This machine is equipped with a small dust collecting system located in open in its vicinity.
2. Oxy-acetylene welding safely done in the repair garage which is shut-off from the rest of the building. Gas cylinders set-up in carts.

Verdun Transport Cie Ltée:

Safe. Oxy-acetylene welding safely done in open in the garage. Gas cylinders will set-up on carts.

Note: No spray painting at the time of the survey. However a standard & sprinklered spray room is available for trucks.

3.d) High Piling: Safe.

a) Storage of papers & magazines on double row racks (Class III commodities) up to 4.9 m (16'), on approximately 372 m² (4,000 sq. ft.) with aisles of 2.4 m (8').

b) Also storage of pocket books & post cards (Class III commodities) on single shelves (1 m - 3' wide) up to 4.9 m (16') on approximately 158 m² (1,700 sq. ft.) with aisles of 1.2 m (4'). Good hand hose protection for both storage facilities and also adequate fire extinguishers. Adequate smoke and heat venting by perimetric windows.

Le présent document est la propriété de S.M. Gestion des risques inc. et fait l'objet de tests d'audit. Voir les conclusions attachées à sa transmission au verso du Bon de commande.

Required density:

- a) 10.18 dm³/min/m² over an application area of 279 m² (0.25 U.S. GPM/sq. ft. over 3,000 sq. ft.).
- b) 18.18 dm³/min/m² over an application area of 186 m² (0.25 U.S. GPM/sq. ft. over 2,000 sq. ft.).

3.j) Hazardous Materials: Safe.

Gas pumps in the east parking area which are fed by a 38,000 l (10,000 gallons) underground tank. Also one diesel pump fed by a 19,000 l (5,000 gallons) underground tank.

One 6620 l (1,750 gallons) propane gas cylinders located at 30 m (100') of the east wall. Will be used for gas fired trucks.

Also two 205 l (45 gallons) drums of lubricating oil in the open in the garages and few small containers of solvents.

- 4.a)vi Alarms:
The P.I.V. is not connected to the sprinkler supervisory service (Rec. 83-1 a).
- 4.a)vii Water Supplies:
Adequate of Class I. Single supply by a 200 mm (8") connection to 400 mm (16") city main on Jean Milot Street which is fed two ways.
- 4.a)viii Additional system details:
A waterflow detector is required at the entry point of the 200 mm (8") connection in the building (Rec. 83-3), since the sprinkler valve is located more than 4.6 m (15') from it.

The hydrostatic test certificate for the new extensions is required (Rec. 83-2).
- 4.b)iv Special Equipment and Apparatus:
There is one adequate antifreeze system protecting the loading dock. This system is adequate except for its unlisted butterfly valve and has 10 A.S.

Le présent document est la propriété de S.C.M. Gestion des risques inc. et est l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

TENANTS:

9.

Benjamin News Reg'd: (IBC: 520)

This firm occupies 3827 m² (41,200 sq. ft.) of the entire area as a distributor of books, newspapers, magazines & post cards. 10% of the area is occupied as office with several terminals located in open and a standard & sprinklered computer room equipped with smoke detectors (also in raised floor). A copy of tapes is kept outside. The remainder is mostly occupied as a warehouse of these products with high piling conditions (safe - see details 3.d) and sorting of these. The scrap is left on the conveyor which is passed through a shredder located in an adjacent room. The bales of shredded paper are shipped out. Also one repair garage well set-up and shuts-off the main manufacturing area. Good housekeeping and adequate supply of fire extinguishers.

Verdun Transport Cie Ltée: (IBC: 551)

This firm occupies the remaining area, 613 m² (6,600 sq. ft.) as a repair garage for trucks. One standard & sprinklered spray booth (not in use at the time of the survey) for trucks. Also usual equipment with safe welding done in the premises. Good housekeeping and adequate supply of fire extinguishers.

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

SEH
GROUPEMENT TECHNIQUE DES ASSUREURS
Quebec

CONFIDENTIEL

SITUATION DU RISQUE:

| | |
|--|------------------------------------|
| 9600 RU JEAN MILOT | NO DE REF. SIDI: 70866182 |
| LASALLE, PQ | NUMERO DE DOSSIER: RS17562 |
| H8R 1X7 | DATE DE L'INSP.:1999-fev-10 |
| NOM DE L'ASSURE: BENJAMIN NEWS INC. | EXTINCTEURS AUTOM.: Oui |
| ADRESSE DE CORRESPONDANCE: 9600 RU JEAN MILOT | NBRE COMPARTIM. D'INC.: 1 |
| LASALLE, PQ | INSPECTE PAR: CHRISTIAN CAMBIRI |
| H8R 1X7 | |
| PERSONNE(S) CONTACTEE(S): M. FRED BEST, | |

VISITE AUX FINS D'ASSURANCE INCENDIE ACCOMPAGNEE DES GARANTIES ANNEXES

La visite que nous avons faite a votre etablissement le 11 fevrier 1999 au nom des compagnies d'assurance adherant au Groupement des Assureurs. Les renseignements recueillis lors de telles visites servent a guider les assureurs dans la selection des risques et la fixation des taux de primes.

Le present document est la propriete de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits de reserve. Voir les conditions d'usage de ce document.

Les recommandations ci-apres decoulent de la visite susmentionnee et tiennent compte des conditions et des pratiques constatees de meme que des renseignements et autres donnees fournis par le personnel de la direction au moment de la visite.

Veillez aviser votre agent, courtier ou assureur, selon le cas, des mesures que vous comptez prendre pour suivre ces recommandations. En vous y conformant, vous contribuerez a ameliorer la securite dans votre etablissement.

LES RECOMMANDATIONS PRECEDEES DE TROIS ASTERISQUES (***) ONT UNE IMPORTANCE TOUTE PARTICULIERE ET NOUS VOUS CONSEILLONS DE LES APPLIQUER IMMEDIATEMENT.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le chef du service de l'ingenierie, M. Jean-Pierre Bonneville, au (514) 285-1201 ou au 1-800-363-9465.

CHRISTIAN CAMBIRI,
Representant

--- Apercu general ---

L'assure occupe a 100% un batiment de construction incombustible construit en 1976 auquel deux rajouts ont ete construits en 1982 et 1986. Ce risque a une superficie de 6 500 metres carres (69 963 pieds carres) repartie sur un etage (aucun sous-sol). Le risque est considere comme etant un compartiment d'incendie unique. La perte maximale probable est de 100%. Aucun risque de voisinage.

Le batiment est chauffe au gaz naturel en majorite. Les bureaux sont chauffes a l'electricite seul ceux-ci sont climatises. Le batiment est en bonne condition generale.

L'assure est un distributeur de revues diverses. Il fait la recuperation de vieilles revues (dechiquetage) et il y a un garage de reparation mecanique de base pour ses vehicules de compagnie seulement. Une station service est situee a l'arriere du risque.

Le batiment est muni d'un reseau d'extincteurs automatiques concu hydrauliquement en 1976 et qui a ete modifie en 1982 et 1986. Le systeme est entretenu annuellement par la firme Gicleurs Moderne et supervise par Bell Guardian (homologue ULC).

Le risque est muni d'une alarme vol reliee a Bell Guardian. Son acces est restreint. La cour est cloturee. Il est situe dans un secteur industriel.

Extincteurs portatifs conformes aux normes. Un seul poteau d'incendie a moins de 120 metres (400 pieds). Service d'incendie permanent. Permis de fumer restreinte en tout temps.

Le present document est la
propriete de S.M. Gestion des
risques Inc. et fait l'objet
de droit d'indemnité. Voir
Conditions de sa
transmission au verso du Bon
de commande.

REMARQUES

[ENSEMBLE DU BATIMENT]

(99/02) L'arriere du batiment est a une distance superieure a 121 metres (400 pieds) d'un poteau incendie (lacune).

(99/02) La visite des lieux a ete effectuee avec la collaboration de Monsieur Fred Best, gerant d'usine. Premier rapport depuis 1983 sur le risque. Le batiment est muni d'un reseau d'extincteurs automatiques, les essais de verification de l'installation n'ont pas ete effectues au moment de la visite. Cependant, un contrat d'entretien est en vigueur.

La recommandation 79-1 n'a pas ete verifiee, elle est reconduite. Le panneau annonceur est en service et la pompe d'excès de pression a ete remplacee. La recommandation 83-2 concernant le certificat d'essais de la tuyauterie aerienne du rajout de 1982 n'a pas ete completee. Le certificat n'est pas au dossier, lacune permanente. La recommandation 83-3 n'a pas ete completee. Un detecteur de debit est toujours requis sur la conduite d'alimentation principale du reseau d'extincteurs automatiques entre l'alarme valve principale et le poteau indicateur mural. La recommandation est reconduite. La recommandation 83-4 concernant la construction du toit du rajout de 1982 n'est pas au dossier, le toit est maintenant considere TPA (TPA (I) (non confirme, rec. retiree).

Le present document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et lui l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

--- GENERALITES POUR LE COMPARTIMENT D'INCENDIE ---

COMPARTIMENT D'INCENDIE: 1 - DISTRIBUTEUR DE MAGAZINES

Code d'activite BAC: 5140 Papier et articles en papier -
Entreposage prive
Construction: 2 Maconnerie - Incombustible

Compartment d'incendie unique. Les pertes maximales possible et probable sont de 100%.

--- LOCATAIRES DU COMPARTIMENT D'INCENDIE ---

1. Bon etat d'entretien et nombre suffisant d'extincteurs portatifs conformes aux normes pour tous les occupants, sauf indication contraire.
2. Dans le cas de compartiments d'incendie proteges par extincteurs automatiques, le classement d'ensemble des extincteurs automatiques et de l'alimentation en eau vaut egalement pour les occupants, sauf indication contraire.

[1] LOCATAIRE 1 - BENJAMIN NEWS, 9600

Code d'activite BAC: - [5140] Papier et articles en papier la Entreposage p
SUPERFICIE: 6 500 m. ca.

Distributeur de livres, revues, journaux divers et cartes postales. Il fait aussi la recuperation de vieilles revues. Les revues sont trieés et envoyées a la dechiqueteuse. Les ballots sont entreposés sur un quai extérieur. On retrouve aussi un garage de réparation mécanique pour les véhicules de compagnie. Mécanique de base seulement, pas de peinture ni debosselage. Il y a une salle informatique protégée par un système fixe au Halon. On retrouve environ 70 employés qui travaillent 24 heures sur 24. Extincteurs portatifs conformes aux normes. Bon etat d'entretien general. Permission de fumer restreinte a 100%. A l'arriere du risque, il y a une station d'essence pour les camions. On retrouve deux reservoirs souterrains. Un reservoir de 38 000 litres (10 000 gals US) d'essence sans plomb et un de 19 000 litres (5 000 gals US) de diesel. L'entreposage de revues destinées a la dechiqueteuse represente environ 28 metres carres (300 pieds carres).

articles en papier la Entreposage p
propriété de S/M Gestion des
risques inc. et est l'objet
de droits d'auteur. Voir les
Conditions afférentes à sa
transmission au verso du Bon
de commande.

--- CONSTRUCTION ---

Compartiment d'incendie unique.

Annee de construction: 1976
Annee de construction des rajouts: 1982-1986
Annee des renovations: 1982-1986

HAUTEUR DU BATIMENT:

Variant de 3,7 m a 6,1 m (12 pi a 20 pi).

Aucun.

ETAT:

Bon.

CONSTRUCTION DES MURS:

Maconnerie 100% Brique/Blocs de beton (300 mm) **Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les modalités de sa transmission au verso du Bon de commande.**

Poteaux integres aux murs: 100% Acier (300 mm)

Type de murs: 100% Independants, non porteurs

CONSTRUCTION DES PLANCHERS:

Maconnerie ou materiaux resistant au feu.
100% Beton sur terre

CONSTRUCTION DU TOIT:

(non confirmee par un certificat)

Incombustible 100% Toit en acier Classe II

SUPERFICIE:

Superficie du rez-de-chaussee - 6 192 m. ca. (66652.3 pi. ca.)
Superficie totale - 6 500 m. ca. (69967.7 pi. ca.)

Murs separatifs: Aucun.

COMMUNICATIONS VERTICALES:

Trois escaliers en espace libre menant aux mezzanines.

ELEMENTS INTERIEURS COMBUSTIBLES:

Non

ESPACES CACHES COMBUSTIBLES:

Non

REVETEMENTS INTERIEURS - Murs:

Non

Aucun 85%;
Gypse 15%.

REVETEMENTS INTERIEURS - Plafonds:

Non

Aucun 85%;
Gypse 15%.

SAILLIES EXTERIEURES COMBUSTIBLES:

Non

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

--- RISQUES NORMAUX ET RISQUES PARTICULIERS ---

Voir Risques particuliers.

RISQUES NORMAUX:

Sur.

Installation de chauffage:

- 15% Installation electr. a demeure
- 85% Aerothermes - Gaz

Installation des appareils de chauffage:

- 0% Installation refaite, 0, Aucune lacune apparente

Alimentation en combustible:

- Canalisations de gaz naturel

Installation de climatisation:

Bureaux

- 15% Installation centrale

Installation electrique:

Aucun transformateur au BPC sur les lieux.

| | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| Type de cables et de fils: | Gaines rigides, Gaines souples |
| Protection contre les surintensites: | Disjoncteurs |
| Etat: | Bon |

Installation de plomberie:

| | |
|-------------|--------------------------|
| Tuyauterie: | Cuivre, Acier, Plastique |
| Etat: | Bon |

RISQUES PARTICULIERS:

Voir la liste des locataires.

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

STOCKAGE DE GRANDE HAUTEUR:

ZONE: ENTREPOT.

Protection: Insuffisante

Superficie d'entreposage: 418 metres carres (4 500 pieds carres).
Superficie du batiment: 6 500 metres carres (69 963 pieds carres).

Marchandises: Classe III.
Revue diverses.
Mode d'entreposage: Rayonnages.
Rayonnages: Simples et doubles.

Largeur des rayonnages: 1,05 m (3,5 pi).
Degagements: 0,2 m (0,67 pi).
Largeur totale: 2,3 m (7,67 pi).
Longueur des rayonnages: 13,5 m (45 pi).
Avec tablettes a fond plein.

La densite requise avec des tetes d'extincteurs automatiques de 71oC (165oF) est de 6,81 L/min/m. ca. sur 279 m. ca. (0,17 gals US/min/pi. ca. sur 3 000 pi. ca.) avec un debit de 1 893 L/min (500 gals US/min) reserve pour les boyaux, avec une rangee d'extincteurs automatiques dans les rayonnages.

L'installation d'extincteurs automatiques est concue pour fournir au plafond une densite de 9,79 L/min/m. ca. sur 279 m. ca. (0,24 gals/min/pi. ca. sur 3 000 pi. ca.). Les tetes sont de 12,5 mm (1/2 po) de diametre et de 71oC (165oF). Les besoins en eau pour cette densite sont evalues a 4 977 L/min (1 315 gals US/min) a une pression de 317 kPa (46 lbs/po. ca.) a la rue, incluant 1 893 L/min (500 gals US/min) pour les boyaux. Aucune rangee de tetes dans les rayonnages (voir rec.).

ZONE: AIRE EXTERIEURE D'ENTREPOSAGE DES BALLOTS DE PAPIER

Protection: Insuffisante.

Superficie d'entreposage: 93 m. ca. (1 000 pi. ca.).
Superficie du batiment: 6 500 m. ca. (69 963 pi. ca.).
Marchandises: Classe IV.
Ballots de papier dechiquette entrepose en piles pleines.
Enveloppes de plastique: Oui.

Hauteur d'entreposage: 4,8 m (16 pi).
Hauteur libre du batiment; 6,1 m (20 pi).
Allees: 1 m (1 pi).

La densite requise avec des tetes d'extincteurs automatiques de 71oC (165oF) est de 9,4 L/min/m. ca. sur 279 m. ca. (0,23 gals US/min/pi. ca. sur 3 000 pi. ca.) avec un debit de 1 893 L/min (500 gals US/min) reserve pour les boyaux.

Le présent document est la
propriete de S.M. Gestion des
Risques Inc. (0) 17 gals
de 1/min (500 gals US/min)
Conditions automatiques
transmission au verso du Bon
de commande.

L'installation d'extincteurs automatiques est concue pour une densite de 7,33 L/min/m. ca. sur 279 m. ca. (0,18 gals US/min/pi. ca. sur 3 000 pi. ca.). Les tetes sont de 12,5 mm (1/2 po) de diametre et de 71oC (165oF). Les besoins en eau pour cette densite sont evalues a 3 520 L/min (930 gals US/min) a une pression de 234 kPa (34 lbs/po. ca.) a la rue, incluant 1 325 L/min (350 gals US/min) pour les boyaux. La protection existante permet l'entreposage en piles pleines a une hauteur de 3,7 m (12') (voir rec.)

ZONE: RAJOUT DE 1986 ZONE D'ENTREPOSAGE.

Protection: insuffisante

Superficie d'entreposage: 818 metres carres (8 800 pieds carres).

Superficie du batiment: 6 500 metres carres (69 963 pieds carres).

Marchandises: Classe III.

Il s'agit d'etageres de metal dos a dos separe par un grillage. La largeur totale des etageres est de 0,9 metre (36 pouces) jusqu'a une hauteur d'environ 5,1m (17').

Mode d'entreposage: Rayonnages.

Rayonnages: Simples.

Largeur des rayonnages: 0,9 m (3 pi).

Largeur totale: 0,9 m (3 pi).

Longueur des rayonnages: 23 m (45 pi).

Avec tablettes a fond plein.

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

La densite requise avec des tetes d'extincteurs automatiques de 141oC (286oF) est de 10,2 L/min/m. ca sur 279 m. ca. (0,25 gals US/min/pi. ca. sur 3000 pi. ca.) avec un debit de 1 893 L/min (500 gals US/min) reserve pour les boyaux.

L'installation d'extincteurs automatiques est concue pour une densite de 10,2 L/min/m. ca. sur 279 m. ca. (0,18 gals US/min/pi. ca. sur 3 000 pi. ca.). Les tetes sont de 12,5 mm (1/2 po) de diametre et de 141oC (286oF). Les besoins en eau pour cette densite sont evalues a 3 596 L/min (950 gals US/min) a une pression de 358 kPa (52 lbs/po. ca.) a la rue, incluant 1 325 L/min (350 gals US/min) pour les boyaux.

MATIERES DANGEREUSES:

Aucune.

ENTRETIEN:

Bon.

RISQUES DE VOISINAGE:

Aucun risque de voisinage dans un rayon de 45 metres (150 pieds) du risque.

DESCRIPTION DES OPERATIONS:

-Voir les generalites pour le compartiment d'incendie.

AFFAIRES:

24 heures par jour, 7 jours par semaine.

PERMISSION DE FUMER RESTREINTE:

Oui.

MATERIEL INFORMATIQUE:

Information non disponible au moment de la visite.

NOMBRE D'OUVRIERS:

Trois quarts de production, soixante-quinze employes.

Le présent document est la propriété de la Commission des risques inc. et est l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

--- PROTECTION ---

PROTECTION PUBLIQUE:

Classement de la localite (S.I.A.I.):02

Poste de pompiers intervenant: Ville Lasalle

Genre de pompiers: Professionnels

Distance au poste de pompiers: I n f e r i e u r e a 2,5 km

Poteaux d'incendie publics: 1 poteau d'incendie - 155 m (508 pi)

Accessibilite: Bonne

Zone a forte densite de construction:Non

MOYENS DE PROTECTION PRIVES:

Extincteurs portatifs:

Robinets d'incendie armes:

Service de gardiennage:

Installation de detection/d'alarme incendie: Poste de surveillance Protecti

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et est l'objet de droits d'auteur. Voir les conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

--- PROTECTION PAR EXTINCTEURS AUTOMATIQUES ---

% DE LA SUPERFICIE PROTEGEE (excluant les espaces cache

100% superficie protegee

SUPERFICIE PROTEGEE: 6 500 metres carres (95% sous eau, 4% systeme antigel).

INSTALLATION D'EXTINCTEURS AUTOMATIQUES:

Annee de fabrication des tetes: 1976: 62%;
1982: 11%;
1986: 27%.

Protection contre le gel:

Appropriee.

Protection Additionnelle Requise:

Oui, voir la recommandation.

Materiel conforme aux normes:

Plans en partie approuves par le GTA. Plans du rajout de 1986 non soumis pour approbation et aucun certificat d'essais de la tuyauterie aerienne de ce rajout.

Dispositifs d'alarme:

Installation d'alarme privee comportant une cloche hydraulique exterieure, une sonnerie electrique interieure et un tableau annonceur.

Service complet de surveillance des extincteurs automatiques par controle a un poste central agree par les Laboratoires des Assureurs du Canada (Bell Guardian).

Alimentation en eau principale:

Alimentation par un raccordement de 200 mm (8 po) a une conduite de ville de 400 mm (16 po) alimentee dans les deux sens.

Selon le dernier essai hydraulique effectue a proximite, l'on dispose d'un debit de 4 886 L/min (1 291 gals US/min) a une pression residuelle de 393 kPa (57 lbs/po. ca.), la pression statique etant de 545 kPa (79 lbs/po. ca.).

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

Alimentation en eau secondaire:

Aucune, non requise.

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

PRECISIONS SUR L'INSTALLATION D'EXTINCTEURS AUTOMATIQUES:

AIRE DE CONCEPTION 1

ENTREPOSAGE (2 861 metres carres - 30 800 pieds carres).

Alimentation en eau: Appropreee.

Affectation de risques ordinaires du groupe 2 tel que defini par la norme NFPA 13 et le guide explicatif G-13.

L'installation d'extincteurs automatiques est concue selon des calculs d'hydraulique pour de l'entreposage de commodite de classe III (papier) en rayonnage simple, sans tablette a fond plein jusqu'a une hauteur maximale de 4,8 metres (16 pieds), avec une densite de 9,79 L/min/m. ca. sur une surface d'application de 279 m. ca. (0.24 gals US/min/pi. ca.) sur 3 000 pi. ca.), avec des tetes de 12,5 mm (1/2 po) de diametre et de 71oC (165oF). Les besoins en eau pour cette densite sont evalues a 4 977 L/min (1 315 gals US/min) a une pression de 317 kPa (46 lbs/po. ca.) a la rue, incluant 1 893 L/min (500 gals US/min) pour les boyaux.

AIRE DE CONCEPTION NO 2 (PARTIE DU MAGASIN)
167 metres carres (1 800 pieds carres).

Alimentation en eau: Appropreee.

Affectation de risques ordinaires du groupe 2 tel que defini par la norme NFPA 13 et le guide explicatif G-13.

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

L'installation d'extincteurs automatiques est concue selon des calculs d'hydraulique pour proteger originellement une zone d'application de peinture au pistolet avec une densite de 9,79 L/min/m. ca. sur une surface d'application de 279 m. ca. (0,24 gals US/min/pi. ca. sur 3 000 pi. ca.) avec des tetes de 12,5 mm (1/2 po) de diametre et de 71oC (165oF). Les besoins en eau pour cette densite sont evalues a 5 204 L/min (1 375 gals US/min) a une pression de 310 kPa (45 lbs/po. ca.) a la rue, incluant 1 893 L/min (500 gals US/min) pour les boyaux.

AIRE DE CONCEPTION 3

MAGASIN (PARTIE), GARAGE ET DECHIQUETEUSE.
966 metres carres (10 403 pieds carres).

Alimentation en eau: Appropreee.

Affectation de risques ordinaires du groupe 2 et risques eleves du groupe 1 (dechiqueteuse) (voir rec.) tel que defini par la norme NFPA 13 et le guide explicatif G-13.

L'installation d'extincteurs automatiques est concue selon des calculs d'hydraulique pour une affectation de risques ordinaires du groupe 2 avec une densite de 7,32 L/min/m. ca. sur une surface d'application de 279 m. ca. (0,18 gals/min/pi. ca. sur 3 000 pi. ca.) avec des tetes de 12,5 mm (1/2 po) de diametre et de 71oC (165oF). Les besoins en eau pour cette densite sont evalues a 3 520 L/min (930 gals US/min) a une pression de 234 kpa (34 lbs/po. ca.) a la rue, incluant 1 325 L/min (350 gals US/min) pour les boyaux.

ZONE DE CONCEPTION 4

BUREAUX (1976) 372 metres carres (4 000 pieds carres).

Alimentation en eau: Approprie.

Affectation de risques faibles tel que defini par la norme NFPA 13 et le guide explicatif G-13.

L'installation d'extincteurs automatiques est concue selon des calculs d'hydraulique pour une affectation de risques ordinaires de groupe 1 avec une densite de 6,52 L/min/m. ca. sur une surface d'application de 139 m. ca. (0,16 gals US/min/pi. ca. sur 1 500 pi. ca.) avec des tetes de 25 mm (1/2 po) de diametre et de 71oC (165oF). Les besoins en eau pour cette densite sont evalues a 2 157 L/min (570 gals US/min) a une pression de 172 kPa (25 lbs/po. ca.) a la rue, incluant 946 L/min (250 gals US/min) pour les boyaux.

ZONE DE CONCEPTION 5

BUREAUX (1982) 427 metres carres (4 600 pieds carres).

Alimentation en eau: Approprie.

Affectation de risques faibles tel que defini par la norme NFPA 13 et le guide explicatif G-13.

L'installation d'extincteurs automatiques est concue selon des calculs d'hydraulique pour une affectation de risques ordinaires avec une densite de 6,52 L/min/m. ca. sur une surface d'application de 139 m. ca. (0,16 gals US/min/pi. ca. sur 1 500 pi. ca.) avec des tetes de 12,5 mm (1/2 po) de diametre et de 71oC (165oF). Les besoins en eau pour cette densite sont evalues a 2 839 L/min (750 gals US/min) a une pression de 172 kPa (25 lbs/po. ca.) a la rue, incluant 946 L/min (250 gals US/min) pour les boyaux.

ZONE DE CONCEPTION 6

RAJOUT 1986 (1 751 metres carres - 18 898 pieds carres).

Alimentation en eau: Approprie dans al zone des bureaux.

Affectation de risques ordinaires de groupe 2 et de risques faibles tel que defini par la norme NFPA 13 et le guide explicatif G-13.

L'installation d'extincteurs automatiques est concue selon des calculs d'hydraulique pour une affectation de risques ordinaires du groupe 2 avec une densite de 8,36 L/min/m. ca. sur une surface d'application de 279 m. ca. (0,18 gals US/min/pi. ca. sur 3 000 pi. ca.), avec des tetes de 13,5 mm(17/32 po) de diametre et de 141oC (286oF). Les besoins en eau pour cette densite sont evalues a 3 596 L/min (950 gals US/min) a une pression de 359kPa (52 lbs/po. ca.) a la rue, in du rajout 1986.

pression de 172 kPa (25 lbs/po. ca.) a la rue, incluant 946 L/min (250 gals US/min) pour les boyaux.
ce document est la propriete de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions affereentes a sa transmission au verso du Bon de commande.

--- PERTES D'EXPLOITATION ---

PROPRIETAIRE OCCUPANT.

Affaires saisonnieres:

Non.

Activite:

24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Dependance:

Aucune.

Production automatisee:

Aucune.

Production par un seul ensemble de machines:

Non.

Machinerie essentielle hors serie:

Ne s'applique pas.

Source d'energie principale privee:n)

RE OCCUPANT.

Affaires saisonnieres:

Non.

Activite:

24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Dependance:

Aucune.

Production automatisee:

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

Aucune.

Production par un seul ensemble de machines:

Non.

Machinerie essentielle hors serie:

Ne s'applique pas.

Source d'energie principale privee:n)
r jour, 7 jours par semaine.

Dependance:

Aucune.

Machinerie essentielle hors serie:

Ne s'applique pas.

Source d'energie principale privee:n)

Fonds pleins dans les rayonnages de l'entrepot general, 418 80.0 (EF) * 89
Conception insuffisante en raison du mode d'entreposage dans la nouvelle
section de 1986, 818 metres carres.

FI: Valve du systeme antigel protegee l'aire de livraison non homologuee
ULC;
Pas de cabinet de tetes d'extincteurs automatiques de reserve;
Detecteur de debit requis sur l'entree d'eau principale.
Raccord pompier non conforme
AC: Pas d'entretien des systemes antigel.
Pas de certificat de la tuyauterie aerielle du rajout 1986.

Le present document est la
propriété de SCM Gestion des
risques inc. et fait l'objet
de droits d'auteur. Voir les
Conditions afférentes à sa
transmission au verso du Bon
de commande.

--- PERTES D'EXPLOITATION ---

PROPRIETAIRE OCCUPANT.

Affaires saisonnieres:

Non.

Activite:

24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Dependance:

Aucune.

Production automatisee:

Aucune.

Production par un seul ensemble de machines:

Non.

Machinerie essentielle hors serie:

Ne s'applique pas.

Source d'energie principale privee:

Non.

Source d'energie secondaire:

Non.

Dependance des fournisseurs:

Non.

Dependance des clients:

Non.

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

--- GARANTIES ANNEXES ---

Aucun risque particulier.

TEMPETES - Risques inhabituels: Non.

FOUDRE - Risques inhabituels: Non.

EXPLOSIONS - Risques inhabituels:

FUITES DES EXTINCTEURS AUTOMATIQUES:

Aucune lors de l'inspection.

Stock sureleve ou sur etageres: Oui.

Stock susceptible d'etre gravement endommage par l'eau:

Oui.

Vidange de sol: Non.

FUMEE - Risque d'endommagement du stock par la fumee:

Oui.

EMEUTES, ACTES DE VANDALISME, ACTES MALVEILLANTS:

Acces restreint:

Surveillance par gardien:

Cours cloturees:

Cours eclairees:

Etablissement eloigne des lieux habites:

RISQUE D'EFFONDREMENT: Non.

RISQUE D'INONDATION: Non.

Indetermine.

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

TREMBLEMENTS DE TERRE - Zone:2

RISQUES DE CHOC:

Aucun risque particulier.

D'aeronefs: Non.

De vehicules automobiles: Non.

De trains: Non.

De bateaux: Non.

--- VOL ---

Risque situe dans un secteur industriel. L'accessibilite au batiment est restreinte par une serrure electrique. Aucune surveillance par gardien, mais les activites se deroulent 24 heures sur 24. La cour est cloturee a 100% et bien eclairee. Risque muni d'un systeme d'alarme vol relie a une centrale homologuee ULC (Bell Guardian) anciennement Provost Alarme.

Cette section comporte des renseignements restreints sur les risque Vol. Pour de plus amples renseignements a ce sujet, veuillez demander l'annexe Vol.

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

--- PROGRAMME DE PREVENTION ADOPTE PAR LA DIRECTION ---

Prevention incendie:

Aucune.

Visites de prevention:

Aucune.

Entretien du materiel d'incendie:

Non conforme aux normes.

Plan d'intervention prealable:

Securite de l'etablissement:

Equipe d'incendie privatee:

Permission de fumer restreinte:

Restreinte.

Precautions pour le soudage, le meulage ou le decoupage au chalumeau:

Indetermine.

Maintenance preventive:

Ne s'applique pas.

Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon de commande.

1706-2

SEE SHEET 1706-1
CHERRY LANE

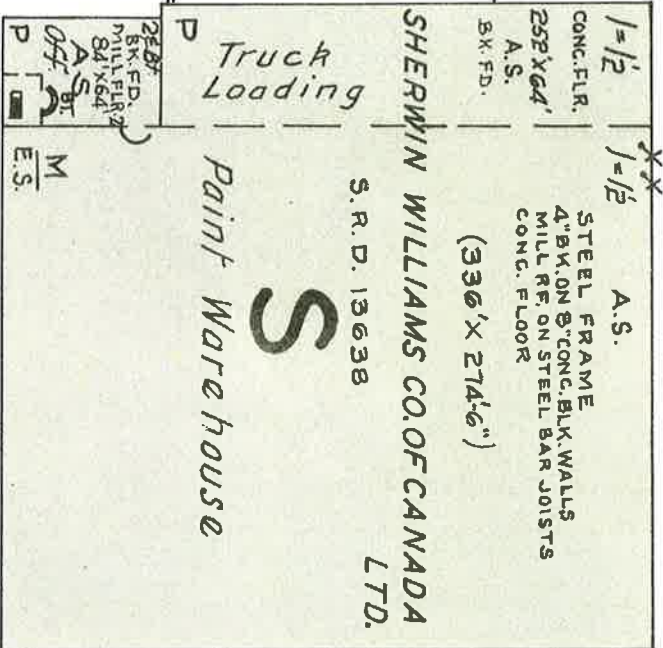
MONTREAL, VOL. 17
(LASALLE)
JANUARY 1963

1706-2

(O.B. 170608)

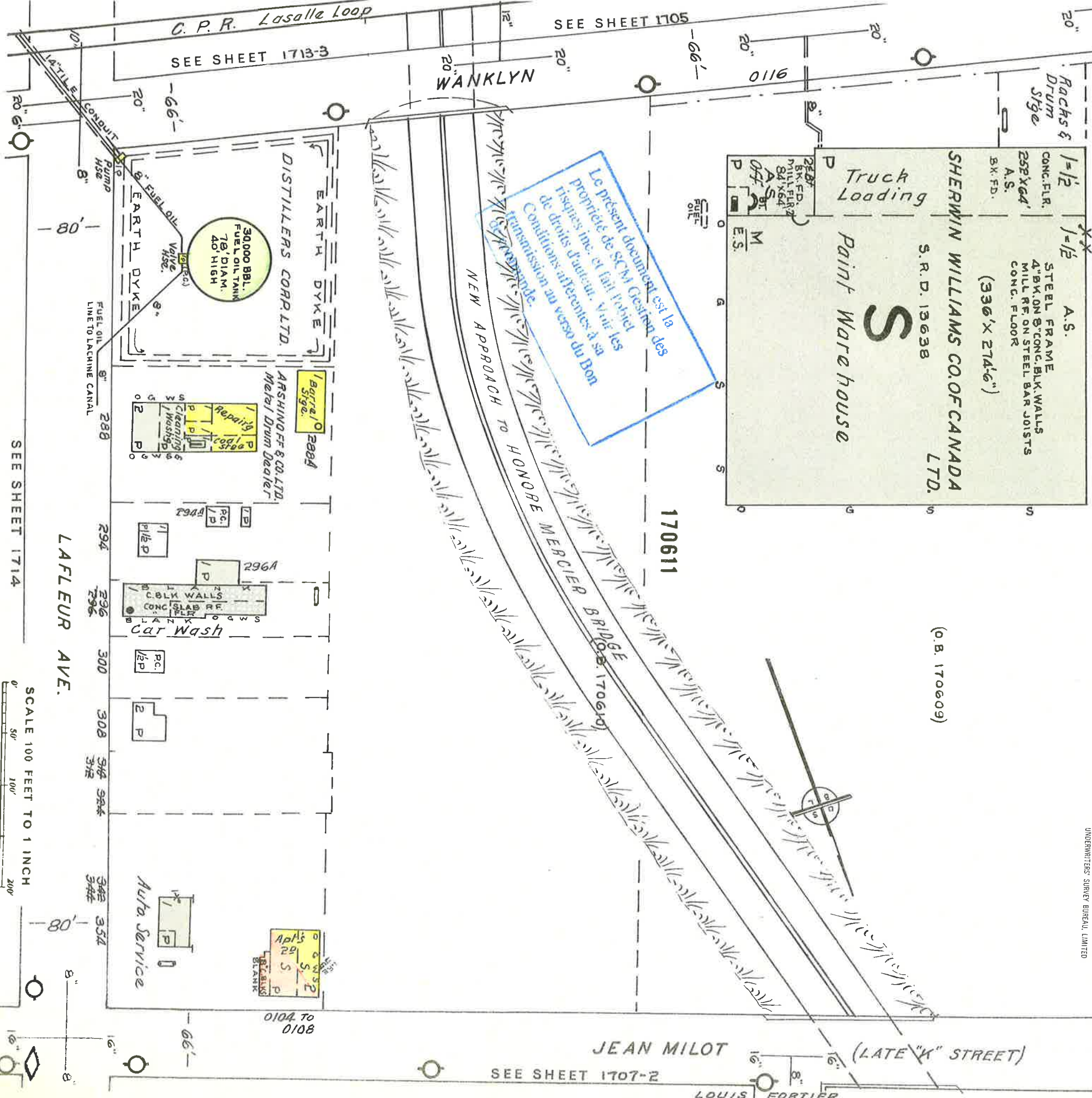
COPYRIGHT REGISTERED AT OTTAWA
BY THE
UNDERWRITERS' SURVEY BUREAU, LIMITED

This plan is the property of the UNDERWRITERS' SURVEY BUREAU, LIMITED. (Unauthorized reproduction prohibited) and is issued on the following conditions: that the plan is to be used only in connection with the business of the Underwriters' Association and is to be returned on request to the Underwriters' Survey Bureau, Limited.



(O.B. 170609)

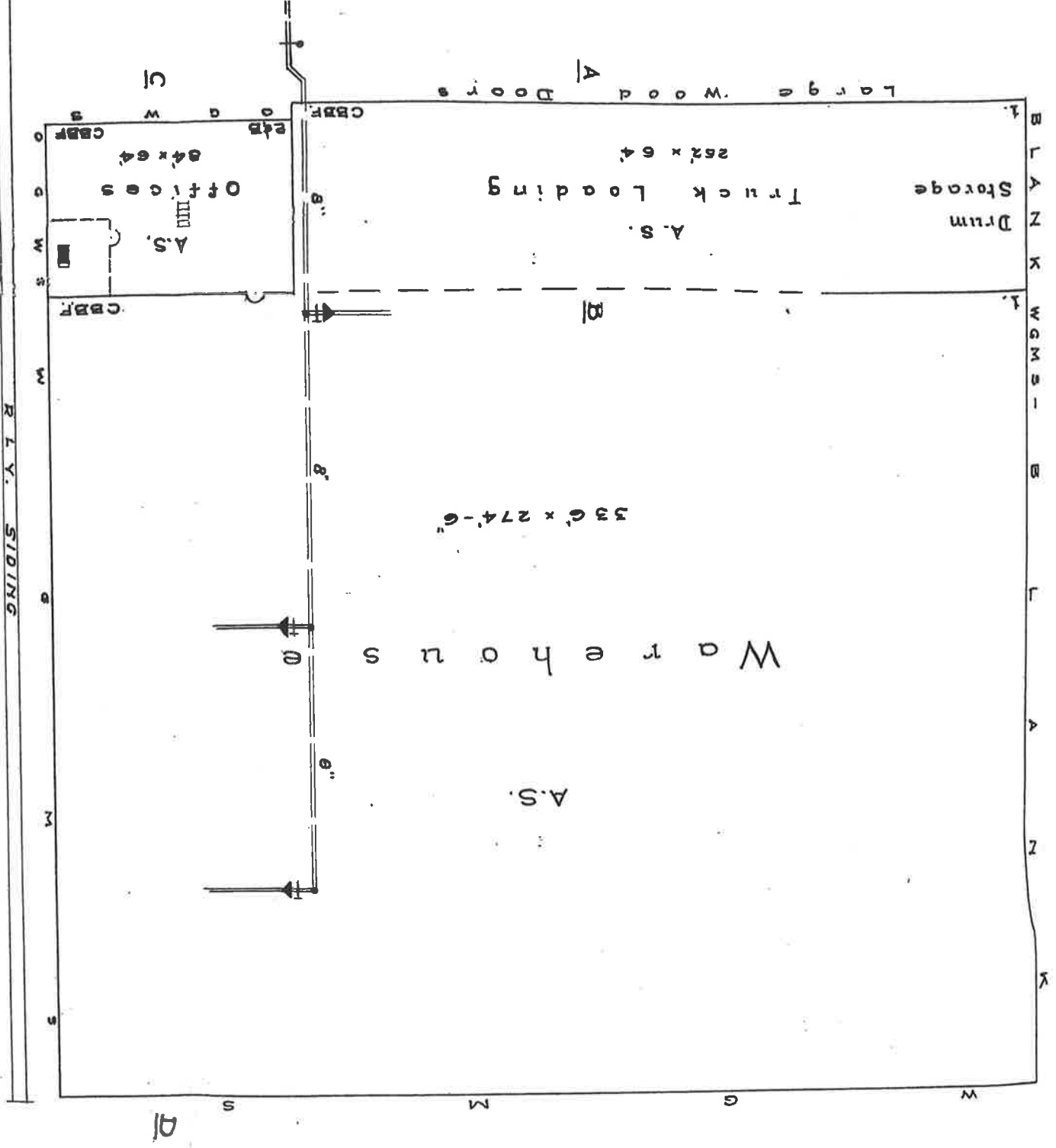
Le présent document est la propriété de S.C.M. Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les conditions afférentes à sa transmission au verso du Bon d'approbation.



JEAN MILOT (LATE "K" STREET)
LOUIS FORTIER
SEE SHEET 1707-2

SCALE 100 FEET TO 1 INCH
0' 50' 100' 200'

CHERRY LANE

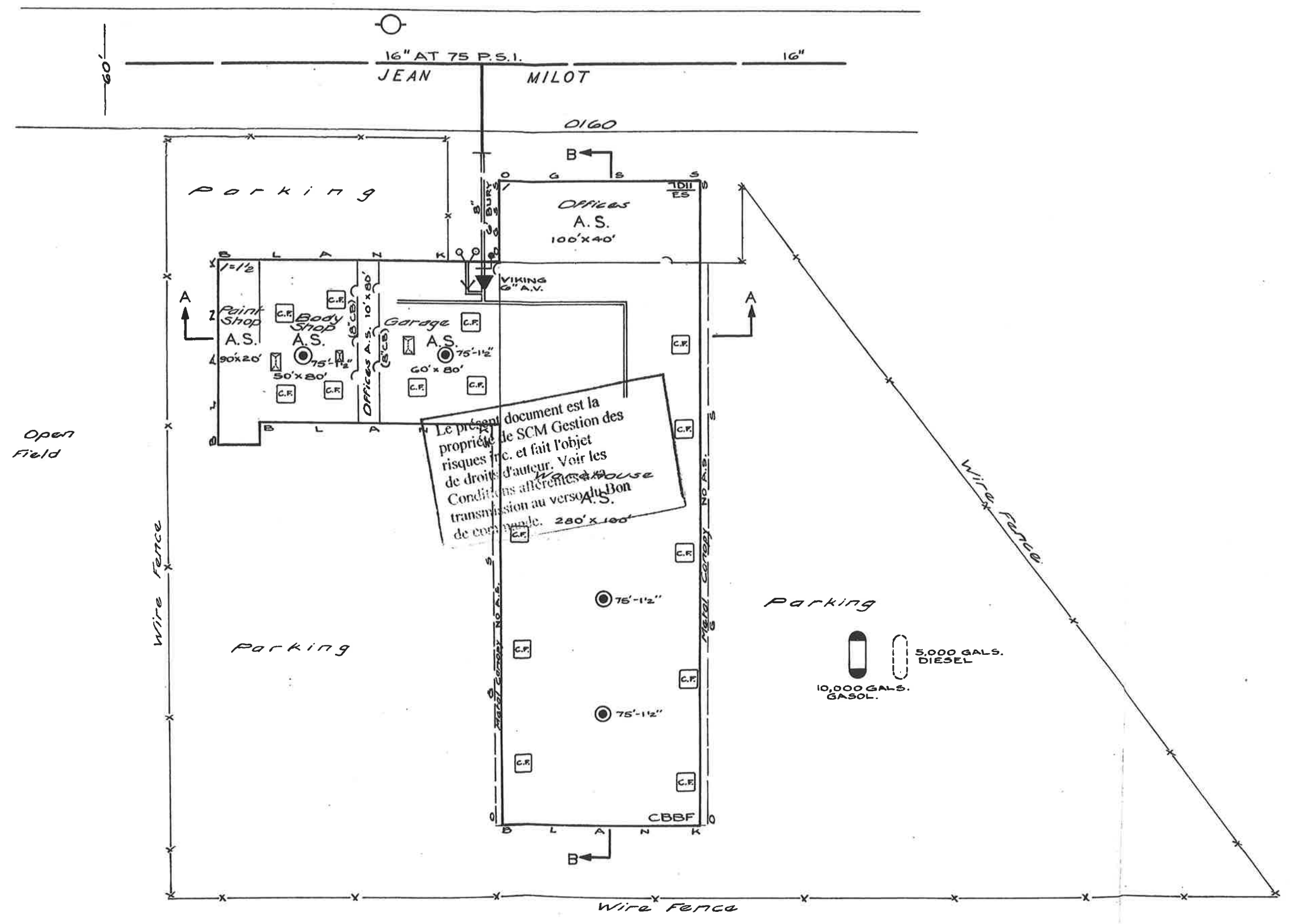


12000
Fuel/Oil

Le present document est la
propriete de N.Y.C. Transit Authority
et ne doit pas etre distribue
de quelque maniere que ce soit
Condition: Toute reproduction
ou transmission au verso du Bon
de commande.
de commande.



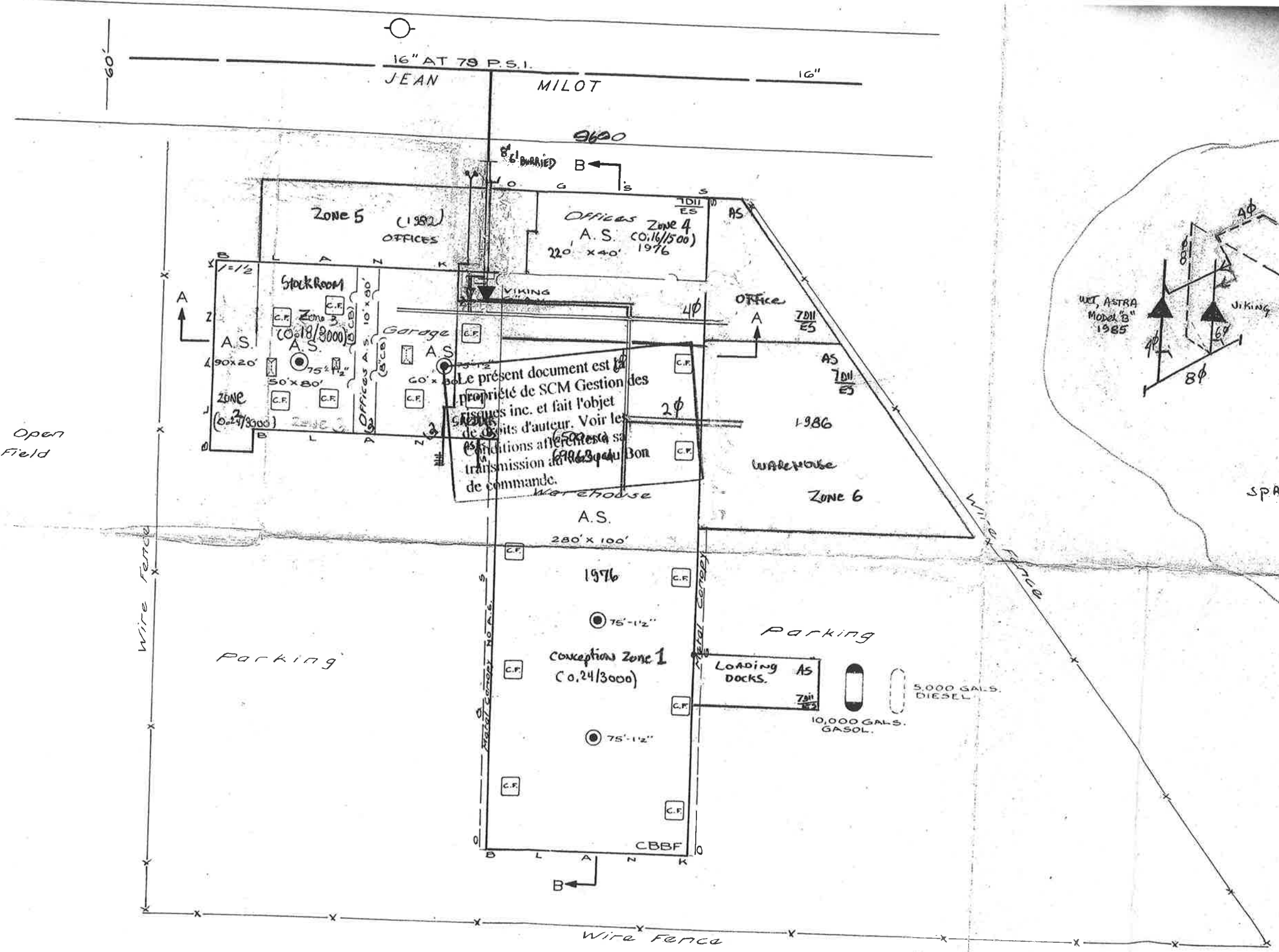
SECTION B - B



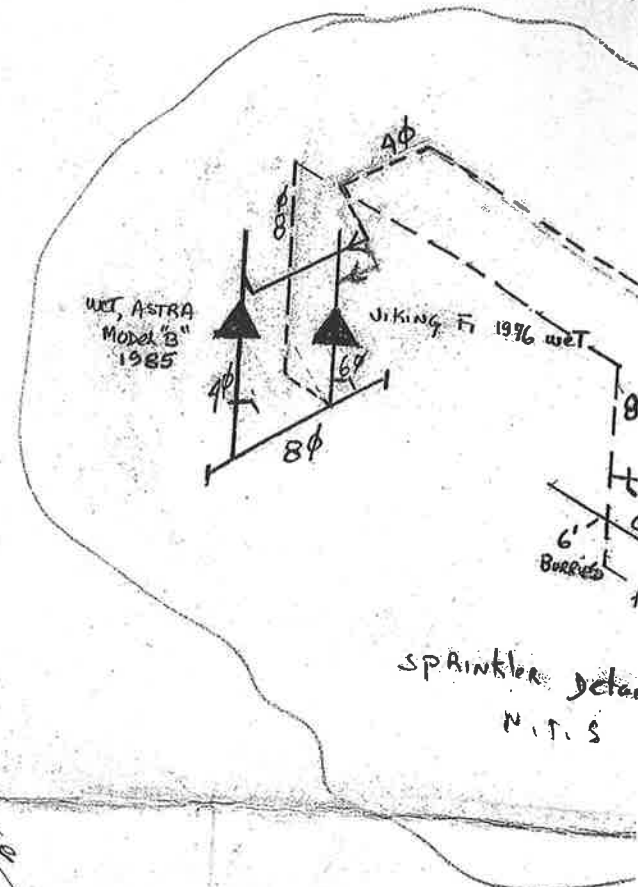
Le présent document est la propriété de SCM Gestion des risques inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les Conditions d'affranchissement de transmission au verso du Bon de commande.

Open Field





Le présent document est la propriété de SCM Gestion des Assurances inc. et fait l'objet de droits d'auteur. Voir les conditions applicables à sa transmission au Bon de commande.

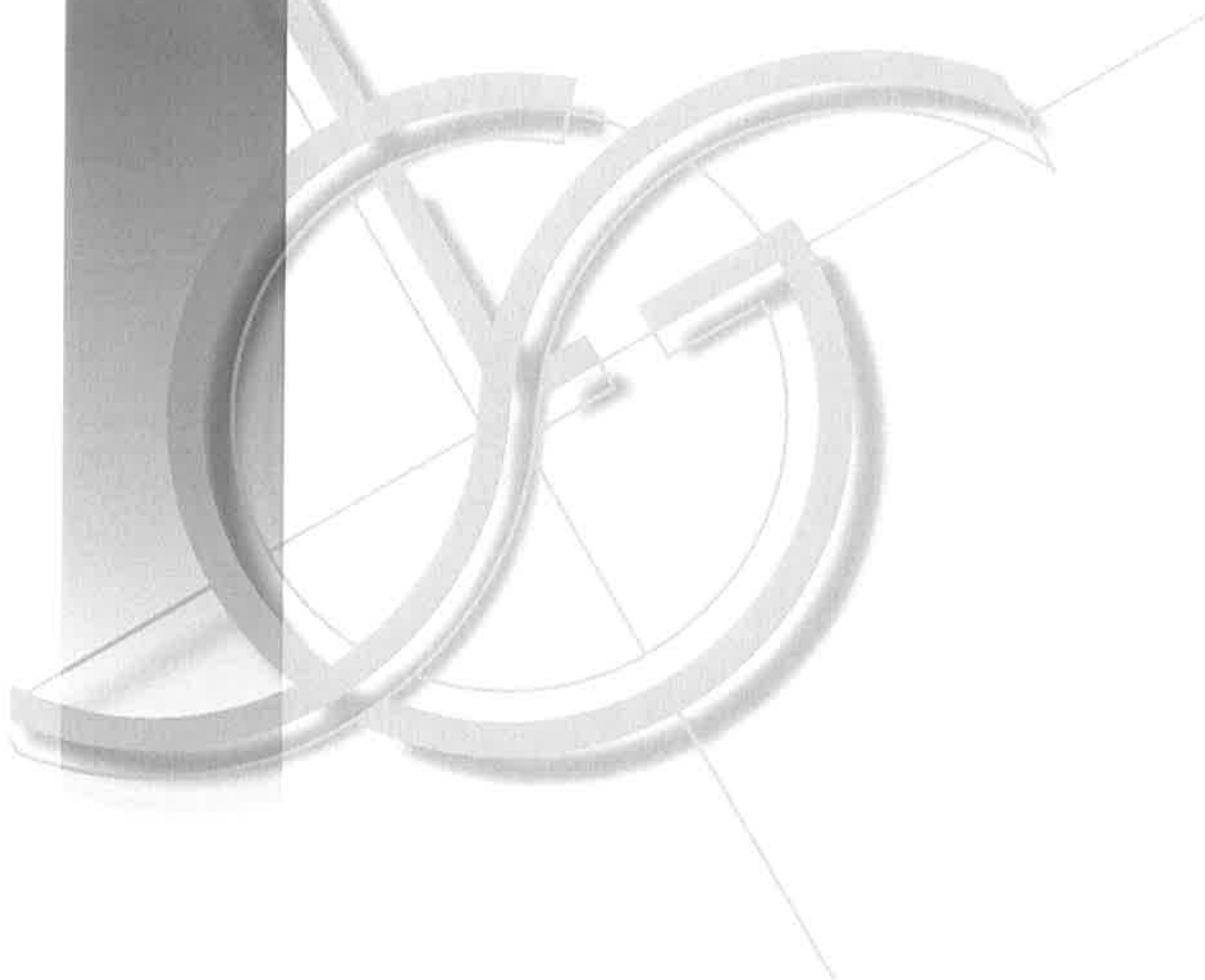


Open Field

1/12

CORRESPOND

ANNEXE E
DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION





Service de la Géomatique / Archives
Montréal
Tél. 514 598-3038 Téléc. 514 598-3619

Demande de date d'installation

| <i>Adresse</i> | <i>Date Installation</i> | <i>Date Disjonction</i> |
|--|--------------------------|-------------------------|
| | | |
| 9600, rue Jean-Milot, à Lasalle | **12/11/1982 | 15/05/2007 |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

****Nos documents ne nous donnent pas la date d'installation initiale mais certain qu'il y en a depuis la date mentionnée ci-haut (12/11/1982).**

N.B. : Les demandes de date d'installation sont traitées en 10 jours ouvrables.

ANNEXE F
REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE





Photo 1 : Vue générale du site à l'étude.



Photo 2 : Vue la propriété résidentielle au nord du site à l'étude.



Photo 3 : Vue de la propriété résidentielle à l'ouest du site à l'étude.



Photo 4 : Vue du coin sud-ouest du bâtiment.



Photo 5 : Vue des quais de chargement sur le coin sud-est du bâtiment.



Photo 6 : Vue de l'emplacement de l'ancienne station service et des débris de bois dans le stationnement au coin sud-est de la propriété.



Photo 7 : Vue de l'unité suspendue au gaz naturel dans l'entrepôt.



Photo 8 : Vue du chauffe-eau électrique dans l'entrepôt



Photo 9 : Vue d'une plinthe électrique dans le bâtiment



Photo 10 : Vue de l'état actuel des bureaux.



Photo 11 : Vue du garage de réparation au coin sud-ouest.



Photo 12 : Vue de l'état de l'entrepôt (coin sud-est)